

VILLES DE GRIGNY ET VIRY-CHATILLON  
TERRITOIRE LES LACS DE L'ESSONNE

# CONTRAT DE VILLE DE COHÉSION SOCIALE ET URBAINE

2014-2020



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
--------------------------	----------

## **PARTIE I – PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE : LE TERRITOIRE AUX DIFFERENTES ECHELLES 9**

<b>A. Le contexte : Le territoire des Lacs de l’Essonne : ses spécificités urbaines et sociales.....</b>	<b>11</b>
1. Un territoire à fort potentiel.....	11
2. Deux villes du territoire qui diffèrent dans leur morphologie et leur densité.....	13
3. Des spécificités démographiques et sociales qui génèrent des besoins particuliers avec un potentiel fiscal limité .....	15
4. Un territoire où subsistent d’importantes poches de pauvreté principalement à Grigny .....	16
<b>B. Les quartiers prioritaires.....</b>	<b>19</b>
1. L’évolution des périmètres de la géographie prioritaire .....	19
2. Monographie des quartiers prioritaires et secteurs stratégiques .....	23

## **PARTIE II – UN NOUVEAU CADRE STRATEGIQUE POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE L’AVENIR..... 31**

<b>A. Le projet de territoire et ses enjeux : les axes stratégiques.....</b>	<b>33</b>
1. L’architecture des piliers Cohésion Sociale et économique .....	33
2. L’architecture du pilier urbain .....	34
<b>B. Les orientations à 6 et 15 ans .....</b>	<b>35</b>
1. Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne .....	35
2. Promouvoir la diversité sociale dans l’habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif .....	38

## **PARTIE III – UN PLAN D’ACTIONS DU TERRITOIRE POUR AMELIORER LA VIE DANS LES QUARTIERS 45**

<b>A. Les objectifs opérationnels des piliers Cohésion Sociale et Economique : des actions pour favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle et sociale .....</b>	<b>47</b>
1. Education et Petite Enfance : favoriser les parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge.....	47
2. Emploi et développement économique : faciliter les parcours professionnels et de formation .....	55
3. Santé : Garantir pour les habitants l’accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé ...	63
4. Vivre-ensemble et citoyenneté : Promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l’accès aux droits .....	66
5. Prévention de la délinquance et tranquillité publique .....	75
<b>B. Les objectifs opérationnels du pilier urbain : le renouvellement urbain pour promouvoir la diversité sociale dans l’habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif ..</b>	<b>80</b>
1. Grigny 2 : le Pôle Gare .....	81
2. Grande Borne/Plateau .....	87
3. Les Coteaux de l’Orge .....	95

## **PARTIE IV – LES ENGAGEMENTS ..... 97**

<b>A. Cadre Contractuel.....</b>	<b>99</b>
1. Parties signataires et partenaires .....	99
2. Le contrat dans les outils de planification stratégique et sa convergence avec les autres dispositifs de la politique de la ville ou du renouvellement urbain .....	100
<b>B. Engagements des partenaires.....</b>	<b>102</b>
1. Les engagements transversaux .....	102
2. Les engagements de l'EPCI .....	103
3. Les engagements de la ville de Grigny.....	106
4. Les engagements de la ville de Viry-Chatillon .....	108
5. Les engagements du Conseil Départemental de l'Essonne .....	109
6. Les engagements du Conseil Régional d'Ile de France .....	110
7. Les engagements de l'Education Nationale.....	111
8. Les engagements de la CAF .....	112
9. Les engagements de Pôle Emploi .....	113
10. Les engagements de la DIRRECTE .....	115
11. Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.....	115
12. Les engagements de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.....	116
13. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations .....	117
14. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS) .....	118
15. Les engagements de la PJJ de l'Essonne .....	119
16. Les engagements de la Commission Départementale de l'Accès aux Droits.....	121
17. Les engagements de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre .....	122
18. Autres engagements de l'Etat (DDCS, DRAC, Prévention délinquance) .....	122
19. Les engagements des bailleurs .....	125
20. Les engagements de TICE .....	126

## **PARTIE V – ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CONTRAT .....129**

<b>A. Gouvernance du Contrat.....</b>	<b>131</b>
1. Le pilotage politique : les COPILS.....	131
2. Le pilotage technique : LES COTECH .....	132
<b>B. Une nouvelle démarche participative de co-construction du Contrat .....</b>	<b>133</b>
1. La démarche du territoire s'est inscrite dans le cadre fixé par la loi Lamy.....	133
2. Les étapes d'association des habitants effectuées et leur développement projeté .....	134
3. L'évolution des modes participatifs sur le territoire.....	135
4. Les moyens de communication à mobiliser.....	136
<b>C. La participation des habitants à la mise en œuvre du Contrat .....</b>	<b>137</b>
1. Création d'un conseil citoyen unique sur chaque commune .....	137
2. Déclinaison par quartier ou objet en fonction des enjeux .....	139
3. Moyens en ingénierie .....	140
<b>D. Modalités d'observation et d'évaluation .....</b>	<b>141</b>

# INTRODUCTION

Le territoire des Lacs de l'Essonne, constitué des villes de Grigny et Viry-Chatillon dispose d'un potentiel de développement, tant en raison de l'importance du réseau routier, autoroutier et des transports en commun qui le desservent, que de son environnement paysager offert par ses lacs, la Seine et l'Orge et ses reliefs naturels, qu'en raison du dynamisme des zones d'activités économiques et du tissu associatif.

Des projets structurants, la ZAC centre-ville de Grigny et les trois projets de rénovation urbaine (PRU) de la Grande Borne, de Grigny 2 et des Coteaux de l'Orge, contractualisés en 2007, ont par ailleurs, avec 490 millions d'euros d'investissements en ZUS et 193 millions d'euros de financement global de l'ANRU, fortement contribué à la transformation positive de ces quartiers. Cependant, la nouvelle géographie prioritaire intègre à nouveau les quartiers de Grigny 2 et de la Grande Borne comme quartiers prioritaires en raison de leur niveau de pauvreté, le plus élevé de l'Essonne, en étendant le secteur géographique couvert à « Grande Borne - Plateau », le quartier des Coteaux de l'Orge étant quant à lui consacré « quartier en veille » par le présent contrat.

Sur le plan humain la mise en œuvre des orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur la période 2007-2013, a permis des avancées significatives rappelées dans l'annexe « constats-bilans », qui résultent moins du renforcement du droit commun prévu dans le CUCS, que du soutien de la Politique de la ville. Celle-ci a permis en effet de développer des stratégies à l'échelle intercommunale en santé bien-être, nouvelle thématique du CUCS soutenue par l'Etat, et en apprentissage du français des adultes pour un accès en autonomie à la vie sociale et professionnelle avec le soutien de l'Etat et du Conseil Départemental.

La politique de la ville a permis également l'accompagnement de parcours au travers de différents dispositifs contribuant aux orientations du CUCS : la prévention du décrochage et l'accompagnement à la scolarité (Projet de Réussite Educative, veille éducative, CLAS), et l'insertion avec les clauses sociales dans les marchés publics. De même, la politique de la ville a appuyé la politique de l'emploi de l'agglomération dans les quartiers, les politiques de la petite enfance et la politique de prévention de la délinquance et d'accès aux droits (adultes-relais, PAD, écrivain public). Elle a apporté enfin le soutien aux actions des associations de proximité et des communes.

Malgré ce potentiel local et ces avancées auxquelles s'ajoutent les effets positifs d'une zone franche urbaine (ZFU) ou d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP) à Grigny, un travail considérable demeure à accomplir dans les deux domaines humain et urbain, impliquant dans les deux cas une mobilisation pluriannuelle et une forte articulation des deux domaines.

Dans le contexte du Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), **ce contrat des Lacs de l'Essonne, qui se définit comme un contrat-cadre permettant des développements ultérieurs**, répond à une approche intercommunale et des objectifs transversaux qui préparent le transfert à l'échelle des nouvelles intercommunalités tout en intégrant les spécificités communales et actions de proximité.

A ce titre, **des conventions d'application territoriale seront déclinées pour permettre** la lisibilité des spécificités communales et **l'intégration** le moment venu **dans les nouvelles intercommunalités**. Une maquette financière traduira les engagements financiers prévisionnels.

**Les engagements propres de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne figurant dans ce contrat-cadre devront**, étant donné le processus partenarial qui les a fondés sous l'égide de l'Etat anticipant sur le nouveau schéma régional de coopération intercommunal, **être repris dans leur ensemble par les nouvelles agglomérations, les conventions d'application territoriale ayant vocation à faciliter cette continuité.**

Des développements de ce contrat-cadre pourront par ailleurs se faire par voie d'avenants établis en lien avec les nouvelles intercommunalités et les communes.

L'ampleur des besoins locaux qui subsistent, résulte de facteurs persistants d'ordre structurel, qui génèrent des besoins spécifiques importants. Tout d'abord, la situation démographique se caractérise par un solde naturel exceptionnel à Grigny, un vieillissement de la population à Viry, une structure de population de plus en plus jeune à Grigny et une surreprésentation de familles monoparentales. En outre, l'accueil massif de personnes étrangères ou de primo-arrivants, en particulier à Grigny 2, créent des besoins d'accueil et de soutien accrus des acteurs publics, ponctuels ou durables (turn-over constaté dans les écoles) générant une complexification de l'action publique et de sa continuité.

Par ailleurs, dans les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire des deux communes ce sont en moyenne 35% des ménages qui se trouvent sous le seuil de pauvreté et même 45% à Grigny 2.

Enfin, si force est de constater la diminution globale de la délinquance et les progrès permis par la ZSP, la persistance ou l'émergence de « poches d'insécurité » nuit à l'attractivité de ces quartiers.

De nombreuses difficultés persistent donc. Les indicateurs, en matière de réussite scolaire, d'accès à l'emploi ou encore de santé, restent décrochés des moyennes départementales et présentent des singularités objectives que ce contrat a pour vocation de traiter.

Il en est ainsi du très faible taux de scolarisation des moins de trois ans - soit 7% contre un objectif national de 50 % arrêté par le Comité Interministériel Egalité Citoyenneté du 6 mars 2015 - paradoxal sur un territoire où la maîtrise de la langue dès le plus jeune âge est un enjeu considérable.

Il en est également ainsi des troubles de santé qui affectent notamment la réussite des plus petits, avec un nombre important d'enfants manifestant des troubles auditifs, visuels et langagiers. Face à ces difficultés il existe un déficit de prévention notamment en médecine scolaire et d'offre publique de soins.

Il en va de même du chômage, en particulier des jeunes, corrélé à la situation économique nationale mais également à des difficultés spécifiques qui brident les parcours professionnels telles que : la maîtrise de la langue française, la mobilité résultant notamment du faible taux de motorisation (0,7 à la Grande Borne) et le manque d'accessibilité aux pôles d'activités. La stigmatisation du territoire qui subsiste concourt au maintien d'un taux de chômage élevé et à l'aggravation des problématiques d'employabilité et de discrimination.

Enfin, l'offre d'accès aux droits demeure en deçà de la réalité des besoins, le cas du quartier de Grigny2 étant manifeste en la matière.

L'enjeu majeur que constitue dans ces conditions le peuplement demeure au cœur de la stratégie à développer. Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale et promouvoir la diversité sociale et architecturale de l'habitat est une orientation clé pour laquelle une anticipation est nécessaire dès 2015 sur les politiques à mener à l'échelle des futures intercommunalités, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé, notamment de Grigny 2 qui fera l'objet d'une opération d'intérêt national.

Pour répondre aux besoins des habitants des quartiers cibles de la nouvelle géographie prioritaire, le présent contrat aborde ces problématiques de façon non fragmentée et articule les piliers social et économique et le pilier urbain autour de la notion de parcours de vie. Ce parcours de vie ou fil d'Ariane du contrat pourra prendre appui sur une citoyenneté revivifiée intégrant les aspects de justice sociale, d'égalité des droits, d'engagement citoyen et de laïcité réappropriée, constitutifs du vivre-ensemble et de la vitalité démocratique.

Ce contrat-cadre s'articule autour de deux axes stratégiques qui concernent 33 451 habitants, hors quartier de veille, soit plus de 56% de la population du territoire des Lacs de l'Essonne :

- ***Favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne porteurs d'émancipation, de réussite et de choix, en s'appuyant sur les ressources des habitants, du territoire et de son environnement.***
- ***Promouvoir la diversité sociale dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif et sécurisé.***

Ces axes stratégiques, en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire, concernent les deux communes de Grigny et Viry-Chatillon avec des orientations transversales et communes et des objectifs opérationnels spécifiques pour chacune des villes. Ce contrat de nouvelle génération s'appuie d'une part sur une démarche participative rénovée faisant une place à part entière aux habitants, d'autre part principalement sur des moyens de droit commun renforcés qui feront l'objet d'une reconquête sur la durée du contrat et que la Politique de la ville viendra compléter.

Dans la mise en œuvre du plan d'actions de ce contrat, les partenaires s'engagent à intégrer des enjeux transversaux qui feront l'objet d'un suivi spécifique sur la durée du contrat, qu'il s'agisse de la mise en place de conseils citoyens, dès la fin de l'année 2015, de l'égalité femme-homme, de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, ou enfin de la jeunesse.

Ce contrat est accompagné d'une part d'un document qui en établit la synthèse et, d'autre part, de trois séries d'annexes :

ANNEXES tome 1 : Elles ont pour objet :

- d'actualiser les constats et le bilan des politiques antérieures,
- de préciser pour chaque commune la cartographie du quartier vécu
- de préciser l'articulation du contrat de ville avec les autres dispositifs
- d'exposer les orientations urbaines du Pôle Gare de Grigny

ANNEXES tome 2 : Elles ont pour objet :

- de présenter les fiches-actions pour la mise en œuvre du contrat

ANNEXES tome 3 : Elles comportent les documents suivants auxquels le contrat fait référence :

- Le Pacte pour le développement du territoire
- Le Plan Climat Energie des Lacs de l'Essonne



# PARTIE I

---



Présentation générale  
du contexte local :  
le territoire aux différentes  
échelles

# PARTIE I – Présentation générale du contexte local : le territoire aux différentes échelles

## **A. Le contexte : Le territoire des Lacs de l'Essonne : ses spécificités urbaines et sociales**

1. Un territoire à fort potentiel
2. Deux villes du territoire qui diffèrent dans leur morphologie et leur densité
3. Des spécificités démographiques et sociales qui génèrent des besoins particuliers avec un potentiel fiscal limité
4. Un territoire où subsistent d'importantes poches de pauvreté, principalement à Grigny

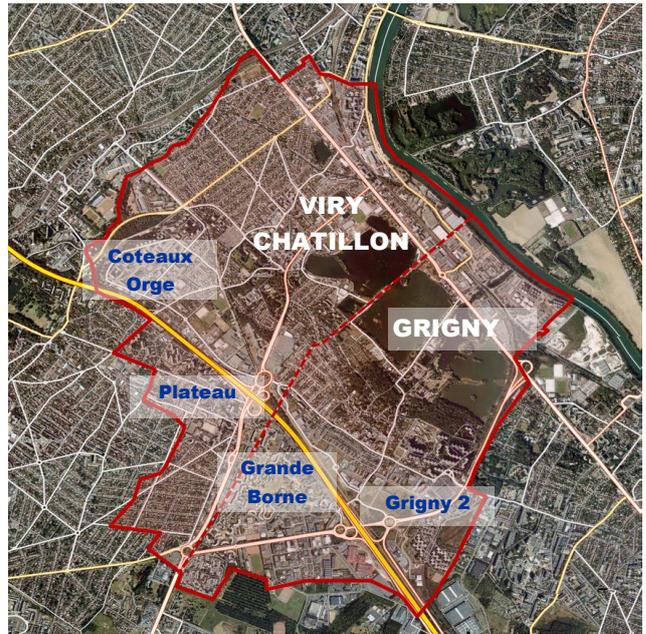
## **B. Les quartiers prioritaires**

1. L'évolution des périmètres de la géographie prioritaire
2. Monographie des quartiers prioritaires et secteurs stratégiques



Ces périmètres sont structurés par différents éléments communs :

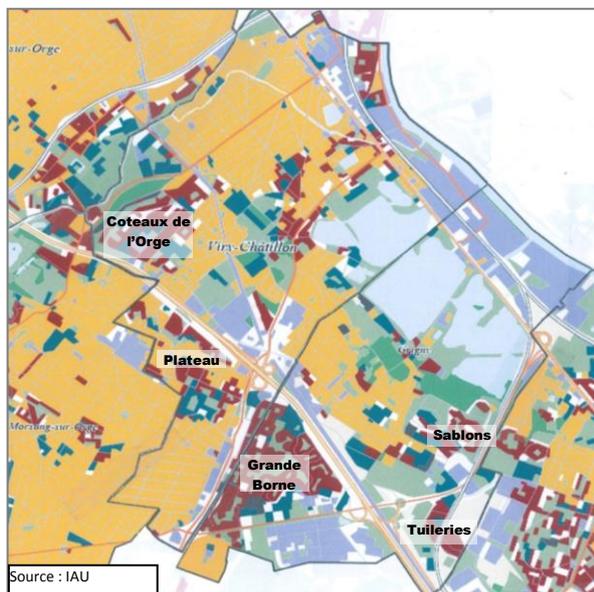
- ◆ la Seine, qui borde leur limite nord est, la plaine fluviale et les lacs (près de 100 ha), le coteau,
- ◆ la RN7 sur laquelle se sont développées des activités commerciales qui renforcent l'isolement de la Seine par rapport au territoire,
- ◆ le RER D et la voie ferrée,
- ◆ l'A6 qui est venue traverser le sud de leur territoire, la RD 445 qui dessert les deux communes et les relie à la RN7 sur laquelle s'accroche la RD 310 qui longe les lacs, Ris-Orangis, le quartier des Tuileries et la Grande Borne avant d'atteindre la RD 445 à Viry-Chatillon
- ◆ la réalisation de grands ensembles dans les années 60.



Les faisceaux SNCF, en bord de Seine, et l'autoroute A6 ont initié un paysage linéaire de zones d'activités et de grandes unités urbaines cloisonnées par le tissu routier est-ouest assurant la desserte locale et départementale, voire régionale (Francilienne).

L'organisation des deux communes a été complètement bouleversée à la fin des années 60 avec la réalisation de l'autoroute A6 et la construction de trois grands ensembles qui accueillent plus de 70% des habitants des deux villes : La Grande Borne et les Patios (architecte Emile Aillaud), Grigny 2 (architecte Claude Balick) et les Coteaux de l'Orge (architecte Maurice Novarina).

Viry-Chatillon a pu préserver son identité de commune résidentielle avec des secteurs pavillonnaires étendus. Le village de Grigny a toutefois été absorbé par les grands ensembles de la Grande Borne et Grigny 2 qui accueillent environ 90% de la population grignoise.



L'étude du mode d'occupation des sols de Grigny et de Viry-Chatillon montre :

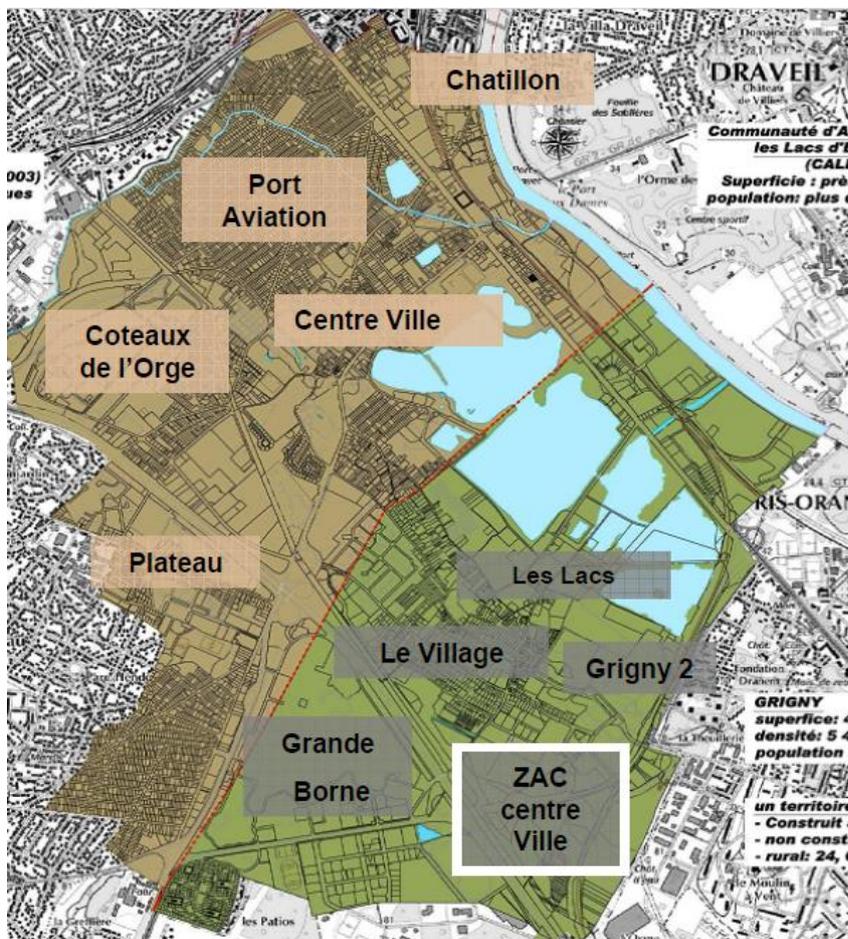
- ◆ L'importante emprise des espaces naturels (Seine et lacs) sur les deux villes (15%)
- ◆ L'étendue du pavillonnaire de Viry-Chatillon sur lequel les ensembles des Coteaux de l'Orge, des Erables I et II et micro-quartiers autour de la place François Mitterrand semblent « posés »
- ◆ L'emprise du pavillonnaire sur Grigny, légèrement supérieure à l'emprise de

l'habitat collectif alors que le pavillonnaire ne représente que 10% des logements. La densité de l'habitat collectif à Grigny variant entre 38 et 350 logements à l'hectare.

## 2. Deux villes du territoire qui diffèrent dans leur morphologie et leur densité

**Grigny** est une ville de plateau et de coteaux, en balcon sur la Seine, comportant deux grandes polarités, la Grande Borne et Grigny 2 qui concentre la densité urbaine. Le futur cœur de ville en cours de réalisation dans la ZAC centre-ville sur les espaces encore vides fédérera à terme ces quartiers.

**Viry-Chatillon** développe essentiellement un continuum urbain de pavillons. La densité urbaine est répartie sur l'ensemble du territoire communal. Le long de la Seine, la ville se densifie (quartier Chatillon) afin de créer un front de Seine urbain face à la ville de Draveil. Son centre-ville est implanté dans la partie basse.



Chacune de ces entités s'est formée sans considération du contexte urbain environnant et préexistant. Il en résulte une juxtaposition de secteurs homogènes intérieurement mais mal insérés dans le tissu urbain formant ainsi une agglomération hétérogène et contrastée.

### **Viry-Chatillon : 31 579 habitants (2012)**

La commune est constituée de 5 grands quartiers :

- ◆ Au nord, Chatillon, délimité par la Seine et isolé du reste de la commune par la double barrière SNCF / RN 7 ;
- ◆ le centre-ville et Port Aviation, délimités par la RN7, l'Orge, l'Aqueduc de la Vanne et du Loing, la RN 445 et les Lacs ;
- ◆ A l'ouest, les Coteaux de l'Orge (2000 logements construits entre 1961 et 1966), situés sur le coteau qui domine la Vallée de la Seine et de l'Orge, séparé des autres quartiers par l'Aqueduc de la Vanne ou l'A6 ;
- ◆ Au sud-ouest, le Plateau, composé de trois secteurs : les Erables I et II, les micro-quartiers autour de la place François Mitterrand et les lotissements pavillonnaires.

### **Grigny : 27 924 habitants (2012)**

Grigny est constituée de 4 grands quartiers :

- ◆ Les Lacs et les coteaux essentiellement constitués d'espaces naturels;
- ◆ Le Village, implanté à flanc de coteau et sur le plateau qui constitue le centre-ville historique accueillant la mairie, la poste et quelques commerces. Différents quartiers se sont développés en continuité, vers l'ouest, avec un gabarit des opérations résidentielles construites après la seconde guerre mondiale restées proche de l'identité et de l'échelle villageoise puis dès le début des années 70 à travers la construction de lotissements et des petites opérations immobilières ;
- ◆ Grigny 2, copropriété érigée dans le cadre de la première Zone d'Aménagement Concerté de France (ZAC des Tuileries) ;
- ◆ La Grande Borne, labellisée Patrimoine du XXème siècle, située au sud du territoire, sur une parcelle en forme de triangle de 90 hectares, pensée comme la « Cité des enfants ». Emile Aillaud y conçoit des immeubles collectifs, répartis en périphérie du site, en 6 quartiers, libérant un grand espace vert au centre. S'y ajoute, la « Ville Basse » constituée de maisons individuelles construites autour de patios.
- ◆ La ZAC Centre-Ville, créée en 1998, s'étend sur 70 ha de part et d'autre de l'autoroute A6, devrait permettre d'accueillir 350.000 m<sup>2</sup> de SHON de logements, équipements publics, commerces, bureaux, activités, services, industrie et/ou artisanat.

### 3. Des spécificités démographiques et sociales qui génèrent des besoins particuliers avec un potentiel fiscal limité

#### Une croissance démographique importante

Le territoire des Lacs de l'Essonne connaît une évolution démographique croissante de +0,6% entre 1999 et 2011, supérieure à celle du département depuis 2006 (+0,4%).

Cette évolution est essentiellement due à la très forte progression de la population de la ville de Grigny sur la même période de 1999 à 2011, avec une accélération annuelle depuis 2006 (+0,9%) plus de deux fois supérieure à la moyenne départementale.

#### Un solde naturel exceptionnel à Grigny :

- Plus de 2 fois supérieur à la moyenne départementale du fait de sa très forte natalité,
- Et un solde migratoire négatif (-1,5% soit plus de sorties que d'entrées) et 3 fois supérieur à celui du département (-0,5%).

Malgré un chiffre officiel INSEE de 27 924 habitants (2012) à Grigny une enquête menée à Grigny 2 fait état d'une population de 2000 à 3000 habitants supplémentaires. La ville de Grigny a mené un recours auprès de l'INSEE pour modifier les modes de comptage et permettre ainsi la prise en compte des « invisibles ».

#### Une évolution démographique qui s'accompagne d'une évolution spécifique de la structure de la population :

- Une population de plus en plus jeune à Grigny, une population légèrement vieillissante à Viry-Chatillon comparativement aux moyennes départementales. Une progression significative sur les deux villes des personnes de [0 à 14] ans.
- Une forte proportion de familles monoparentales (en 2011, 17,2% à Grigny, 12% à Viry-Chatillon contre 10,4% en Essonne) sur les deux villes et en progression.

Il s'agit en très grande majorité de femmes seules avec enfants qui habitent les quartiers populaires des deux villes. Une forte proportion de familles de plus de 3 enfants près de 2,5 fois supérieure à la moyenne départementale.

- Une faible proportion de « cadres » et la forte proportion des « employés » et « ouvriers », en particulier à Grigny. En terme d'évolution, la ville de Grigny se distingue par la diminution constante de la proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures », la ville de Viry-Chatillon par une progression significative entre 1999 et 2011 des « professions intermédiaires » et des « cadres et professions intellectuelles supérieures ».
- A Grigny, un accueil massif de personnes étrangères ou de primo- arrivants, où la population étrangère représente soit 36% de la population contre 13,3% au niveau de l'unité urbaine. Grigny accueille une population représentant 87 communautés nationales. La ville constitue également un territoire important de premier accueil des migrants, en particulier sur le quartier de Grigny2. Selon les années, le taux de signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration y est le plus important de l'Essonne (11,5%).

**Un chômage près du double de la moyenne régionale** à Grigny pouvant atteindre près de 40% chez les jeunes femmes de 15-24 ans. Des difficultés d'accès à l'emploi des habitants, dont une grande partie dispose d'un faible niveau de qualification. 54% présentent un niveau infra V. 36% n'a aucun diplôme à Grigny contre 19% en Essonne.

#### **Indice de développement humain (IDH-2)<sup>1</sup>**

Selon cet indicateur global, la ville de Grigny fait partie des villes les plus défavorisées de la région Ile de France, la ville de Viry- Chatillon se situant légèrement en-dessous de la moyenne régionale (source ARS).

Grigny	Viry-Chatillon	Essonne	IdF	France
0.25	0.55	0.59	0,57	0,51

La méthode de hiérarchisation des priorités territoriales s'appuie sur l'utilisation de l'**IDH** qui s'apprécie au niveau communal : les communes présentant un indicateur IDH-2 inférieur à 0,52 sont considérées comme prioritaires par l'Agence Régionale de Santé.

## **4. Un territoire où subsistent d'importantes poches de pauvreté principalement à Grigny**

### **Les indicateurs**

Les indicateurs sociaux font apparaître un écart très important entre les villes de Grigny et Viry-Chatillon, cette dernière se rapprochant de ceux de l'Essonne avec toutefois un revenu par unité de consommation plus bas (11%) et la ville de Grigny présentant des difficultés extrêmement lourdes notamment en termes de niveau de vie.

Par ailleurs, les travaux préparatoires à la révision de la géographie prioritaire et à la future contractualisation ont fait apparaître que les poches de pauvreté du territoire sont les plus pauvres du département avec plus de 35% d'habitants sous le seuil de pauvreté, ce taux pouvant atteindre 45% sur certains secteurs de la Grande Borne et Grigny<sup>2</sup>.

En outre, cette pauvreté monétaire touche un grand nombre de personnes (7700 unités de consommation à l'échelle des deux villes)<sup>2</sup>.

S'il est avéré que la situation de la commune de Grigny est la plus préoccupante, il convient d'observer que l'extension des difficultés sur le Plateau est économiquement et socialement vérifiée. Le diagnostic relève une tendance à la baisse des revenus à l'échelle du quartier particulièrement inquiétante puisque la baisse constatée du revenu médian de 6,2 % sur la courte période de 2007-2009 classe le quartier à la 9<sup>ème</sup> place des plus fortes baisses parmi les quartiers prioritaires d'Ile de France.

Cette analyse est corroborée par les travaux menés au niveau national qui ont conduit au classement du Plateau en quartier prioritaire rattaché à la Grande Borne au même titre que celui de Grigny 2.

---

<sup>1</sup> L'IDH, indicateur développé par l'ONU en 1990, prend en compte trois dimensions : celles de la santé, de l'éducation et du niveau de vie. Un indicateur mieux adapté à la région Ile-de-France, l'IDH-2 a été instauré.

<sup>2</sup> Source Mensia, étude 2013

### Les indicateurs, échelle des quartiers Politique de la Ville (INSEE)

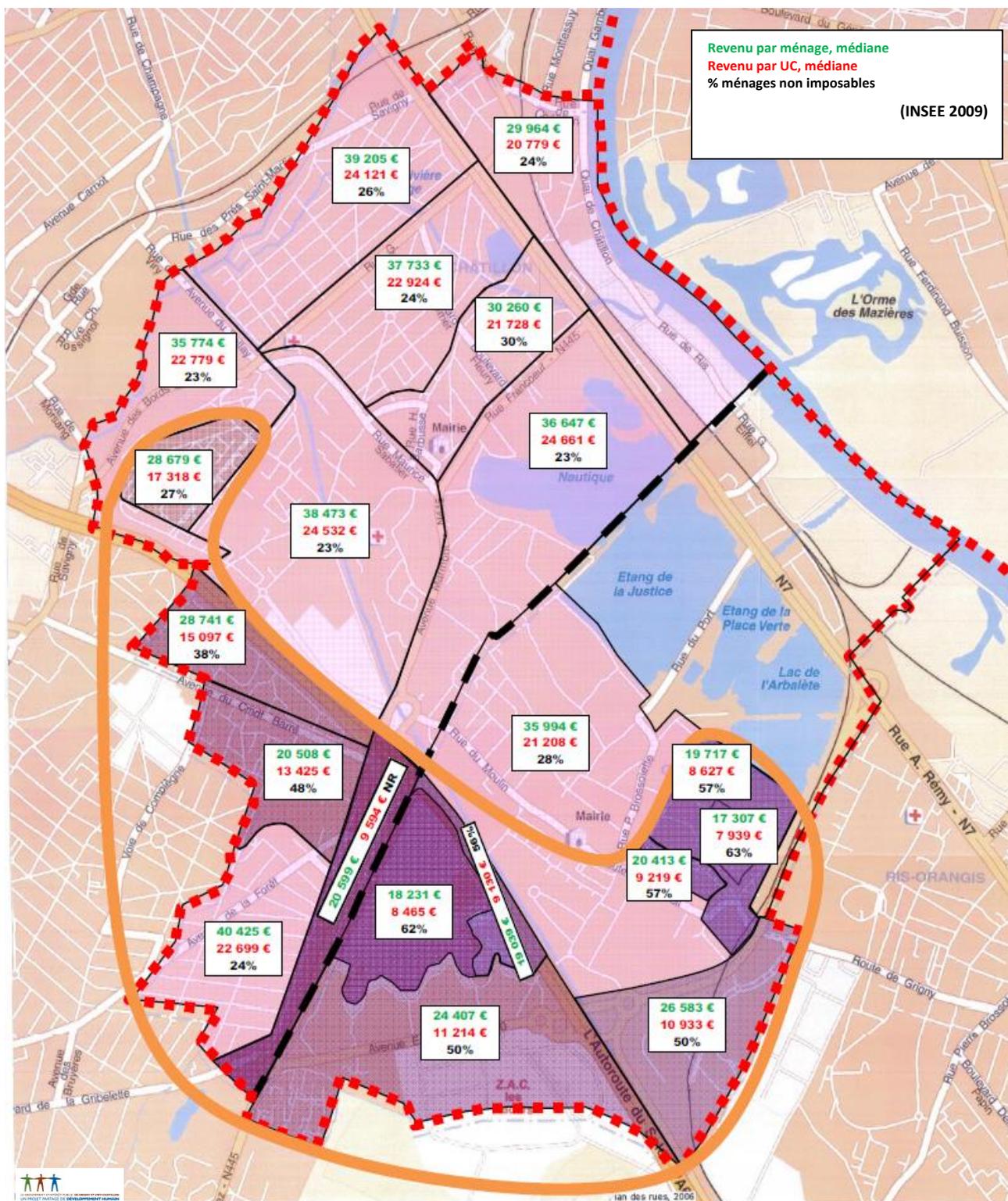
On remarque le très grand décrochage des trois quartiers Grigny 2, la Grande Borne et le Plateau et l'amélioration du quartier de la CILOF (Coteaux de l'Orge) dont les indicateurs sont parfois au-dessus de la moyenne de l'unité urbaine (population à bas revenus, indicateur d'activité).

La situation du quartier de Grigny 2, copropriété, est extrêmement préoccupante et présente des écarts importants non seulement au regard de l'unité urbaine mais également vis-à-vis du quartier d'habitat social La Grande Borne.

	Grigny 2	Grande Borne	Plateau	CILOF (étendue)	Unité Urbaine	Essonne
Revenu par uc médian 2009	8 892 €	10 743 €	14 149 €	18 316 €	21 292 €	21 792 €
1er quartile revenu par uc 2009	5 103 €	6 209 €	8 598 €	13 351 €	12 198 €	
Part population à bas revenus 2009	29,00%	22,10%	13,60%	4,50%	8,80%	
Indic. jeunesse fin 2008	4.48	3.39	2.23	3.41	1.67	
% jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins équivalent au baccalauréat 2007	61,20%	63,30%	52,10%	39,40%	32,10%	
% ménages d'au moins 6 personnes fin 2009	15,30%	14,00%	6,60%	4,10%	4,10%	
Surface du logement par personne 2009	19,7 m <sup>2</sup>	26 m <sup>2</sup>	25,3 m <sup>2</sup>	26,7 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	
Indic. monoparentalité avec jeunes enfants 2009	7.2	6.1	6	5.8	3.7	
% ménages concernés par alloc. chômage 2009	21,10%	24,10%	18,20%	14,20%	15,20%	
Evolution % ménages concernés par une alloc. chômage 2007-2009	10,40%	7,50%	6,20%	14,80%	1,50%	
Indic. activité des 25-64 ans fin 2009	72.5		79.7	88.3	81.1	

L'étude des données à l'IRIS permet d'identifier le secteur le plus pauvre et fragile du territoire : le secteur Surcouf situé dans le quartier des Sablons de la copropriété de Grigny 2.

Ainsi se dessine un croissant de la pauvreté allant de Grigny 2 au Plateau (cf. carte ci-après)



## **B. Les quartiers prioritaires**

Les conventions des projets de rénovation urbaine des quartiers de Grigny 2, la Grande Borne et les Coteaux de l'Orge ont été signées par l'ensemble des partenaires le 30 janvier 2007. Ce sont 490 millions d'euros d'investissements engagés par les Maîtres d'ouvrages qui bénéficient d'un financement ANRU global de 193 millions d'euros. Ces trois projets, à des degrés divers arrivent en fin de convention.

Deux d'entre eux appartiennent à la nouvelle géographie prioritaire : Grigny 2 et la Grande Borne, dont les Patios.

Le quartier du Plateau à Viry-Chatillon est par ailleurs partie intégrante du quartier prioritaire dénommé « Grande Borne-Plateau », impliquant par conséquent une approche d'ensemble déclinée sur Grigny et sur Viry-Chatillon.

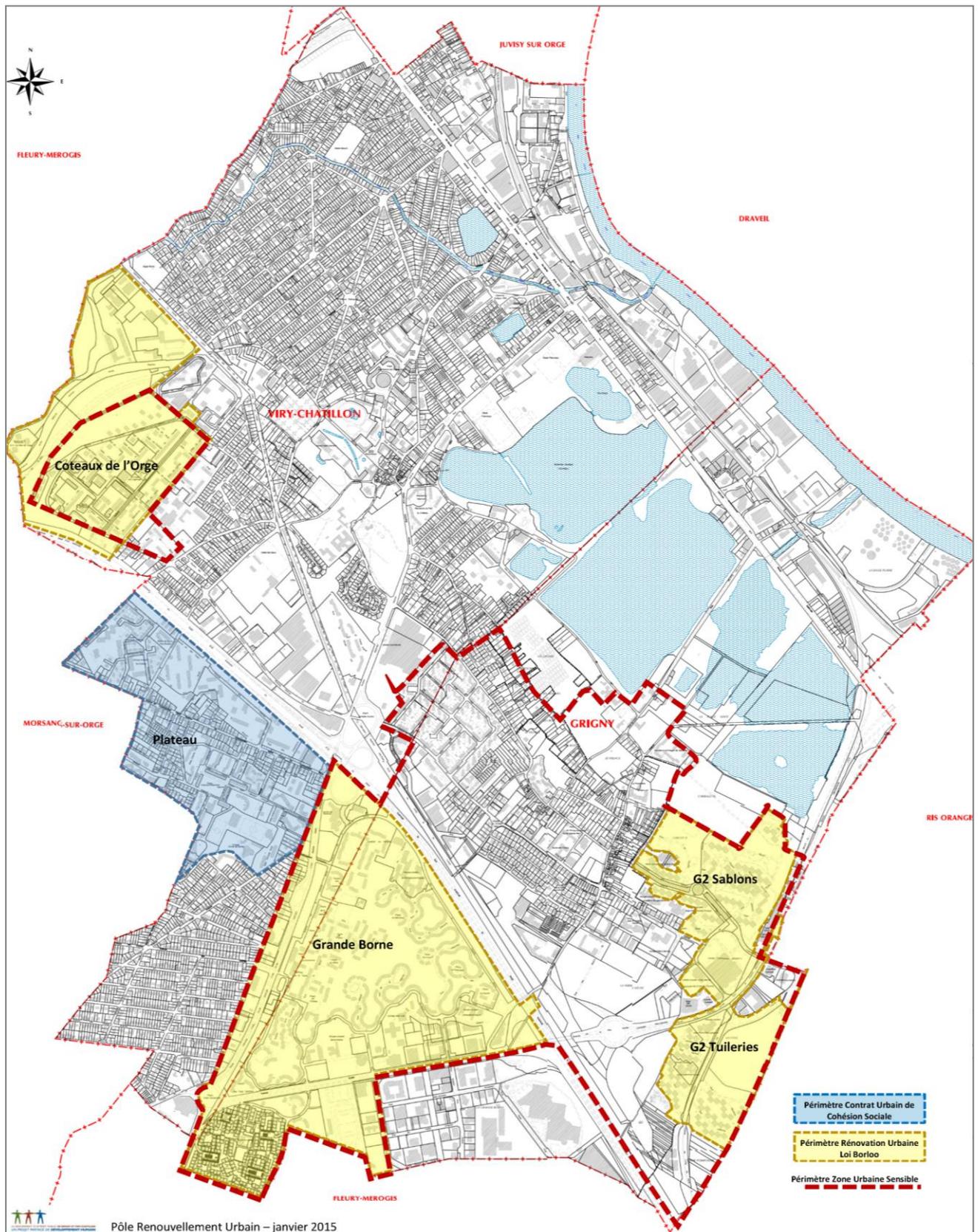
Le quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon est quant à lui intégré au contrat de ville au titre des territoires de « veille ».

Cette nouvelle géographie prioritaire est désormais commune pour le renouvellement urbain et la cohésion sociale, puisqu'elle se substitue pour cette dernière aux périmètres des Zones Urbaines Sensibles.

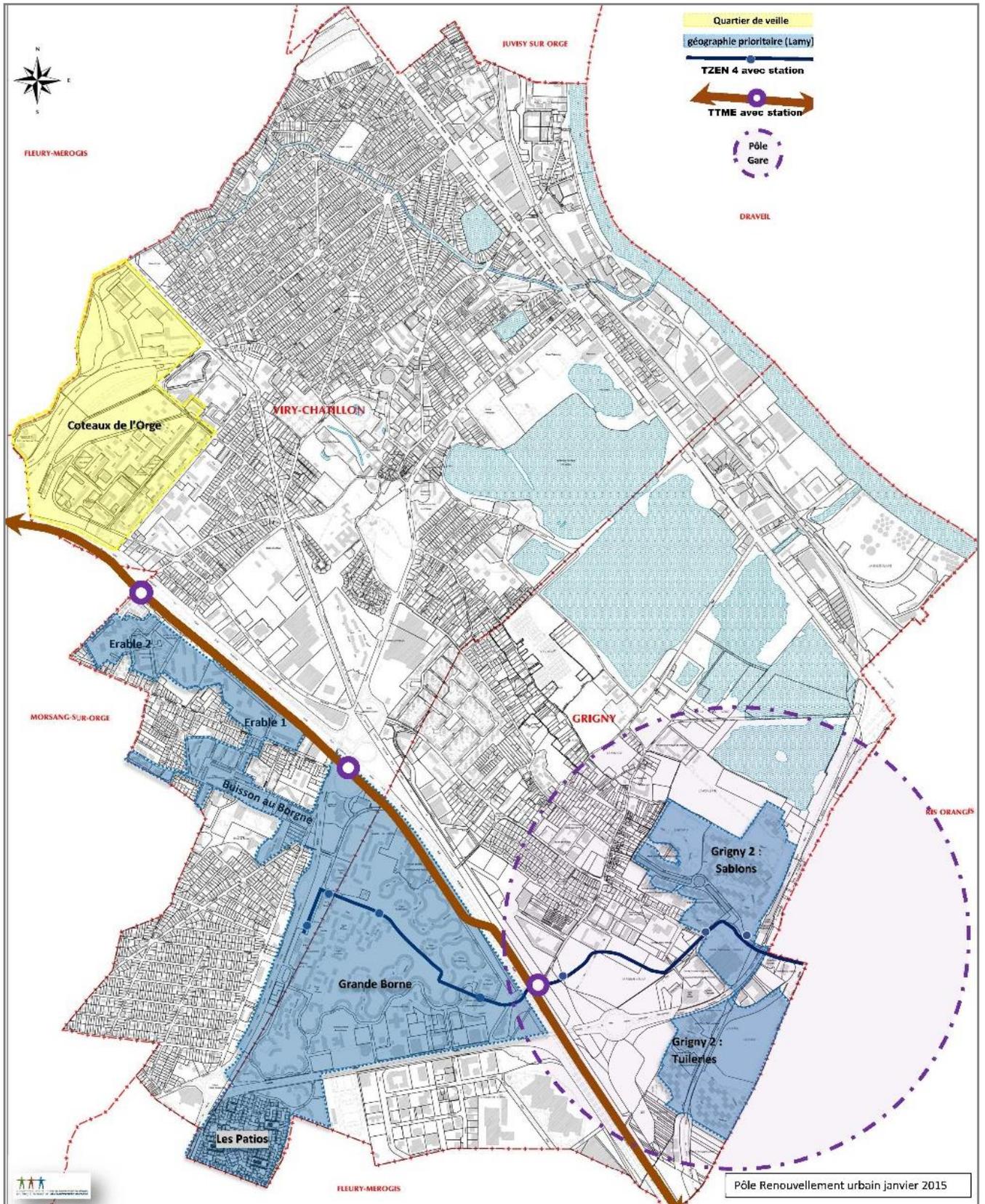
### **1. L'évolution des périmètres de la géographie prioritaire**

Les deux cartes ci-après figurent l'évolution entre l'ancienne et la nouvelle géographie prioritaire issue du décret du 31 décembre 2014.

Les périmètres de l'ancienne géographie prioritaire, antérieurs à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine



## Les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire



## Le quartier vécu : définition et cartographie

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.). Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations du quartier vécu.

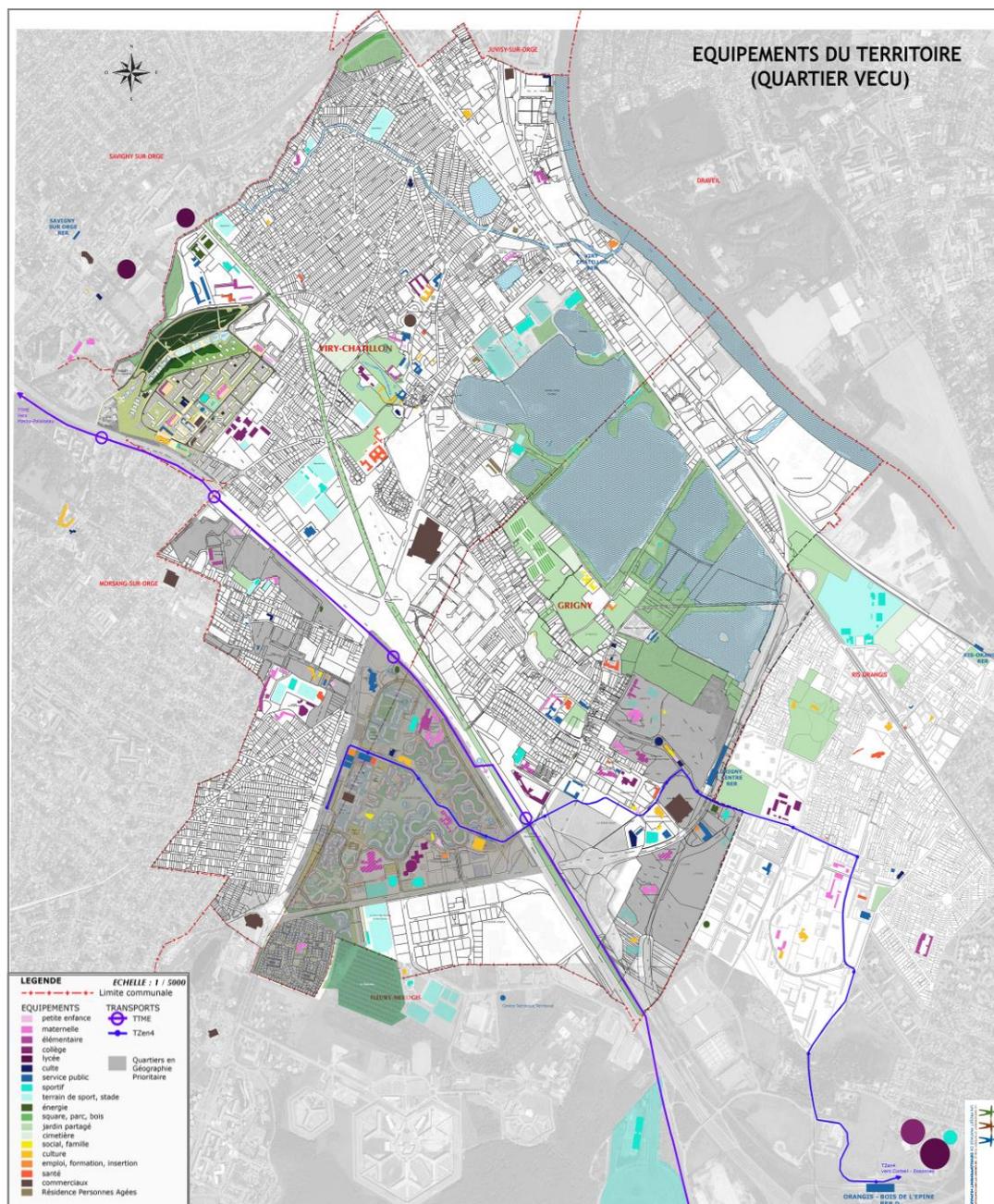
Sur la carte ci-dessous, outre les équipements de Grigny et Viry-Chatillon, sont représentés les équipements notamment scolaires qui accueillent les enfants et les jeunes de Grigny et Viry-Chatillon : les lycées Corot et Monge à Savigny sur Orge et le collège Camus à Ris Orangis.

Une 2<sup>ème</sup> carte (en annexe) fait apparaître les équipements à rayonnement du bassin de vie et du département: hôpitaux, cliniques, universités, administrations, sports, loisirs ...

Pour ces équipements, il s'agira, dans le contrat de ville, de garantir leur accessibilité aux habitants de Grigny et Viry-Chatillon.

Deux zooms cartographiques (en annexe) identifient, pour chaque commune, les équipements du quartier vécu puisque le quartier vécu entre Grigny et Viry-Chatillon s'appréhende de manière distincte.

A Grigny, dont 90% de la population réside dans les quartiers populaires, le quartier vécu comprend l'ensemble des équipements et services de la ville. A Viry-Chatillon, les équipements de proximité situés aux Erables et au Buisson au Borgne ainsi que d'autres équipements, situés en dehors du Plateau, sont intégrés dans le quartier vécu.

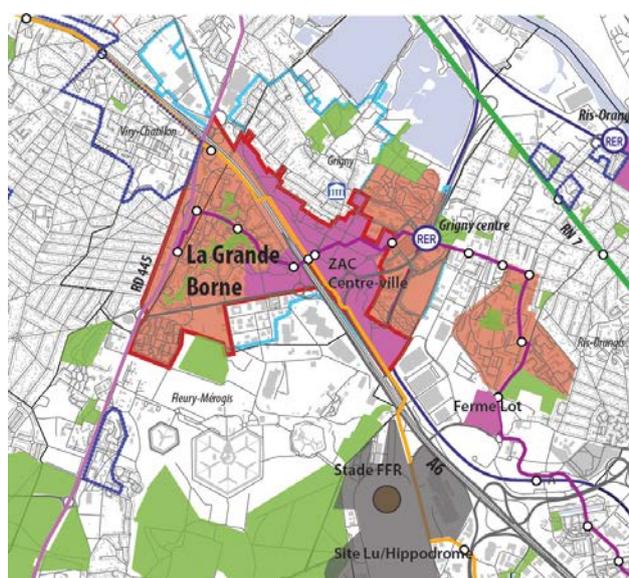


## 2. Monographie des quartiers prioritaires et secteurs stratégiques

### a) La Grande Borne à Grigny et Viry-Chatillon

Parmi les quartiers retenus dans le décret du 31 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires figure le quartier « Grande Borne-Plateau ». Cet ensemble - qui, indépendamment des limites administratives, a vocation à recevoir un traitement urbain cohérent et articulé autour de la RD445 - comporte deux types de tissu urbain différents. Ils appellent l'un et l'autre une évolution qui doit être inscrite dans les orientations du contrat 2014-2020. La partie Grande Borne, précédemment en ZUS et qui a élargé au NPRU1 est présentée ci-après. La partie Plateau qui représente un nouvel enjeu de la géographie prioritaire associée à la Grande Borne fait l'objet d'une présentation spécifique.

La Grande Borne, vaste quartier d'habitat social de 3 685 logements<sup>3</sup> (dont 206 individuels), a été édifée par l'architecte Émile Aillaud sur les communes de Grigny et Viry-Chatillon, entre 1967 et 1971. Elle fut bâtie à l'origine dans le cadre de la résorption des bidonvilles de la région parisienne et notamment pour reloger les habitants du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris alors en pleine transformation. À l'exception de 90 logements appartenant à la SA HLM Logirep et d'une partie du secteur des Patios, l'ensemble de la cité est gérée par l'OPIEVOY.



Source : AUDES0

- Légende
- TZen 4
  - Tram express sud
  - Site propre RN 7
  - Projet de rénovation urbaine
  - Secteur à l'étude
  - Projet urbain
  - Zone franche urbaine
  - Zone urbaine sensible
  - Contrat urbain de cohésion sociale



Avec 11 000 habitants<sup>4</sup> environ, la cité de la Grande Borne occupe un triangle d'une superficie de 90 hectares bordé par la RD 445 (avenue Victor Schœlcher) à l'ouest, la RD 310 (avenue Émile Aillaud) au sud et la rue de la Grande Borne (qui longe l'autoroute A6 sur toute sa longueur) au nord-est, à l'exception des secteurs des Patios et du Ravin, situés au sud de la RD 310.

<sup>3</sup> 60% de grands logements familiaux

<sup>4</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire (à l'IRIS)

Quoique la majeure partie du quartier soit située sur la commune de Grigny, la frange de la Grande Borne bordant la RD 445 sur les quartiers des Radars, de la Peupleraie, des Places Hautes (ou Ville Haute) et du Méridien est sur le territoire de Viry-Chatillon.

Édifiée alors que s'aiguissait la critique contre les premières opérations de construction de grands ensembles d'après-guerre, la Grande Borne se voulait une réponse humanisée et poétique au problème du logement social de masse en même temps que la « Cité des enfants ».

Compte tenu de la configuration de la cité désormais peu adaptée aux usages actuels, de la relative vétusté du bâti et des difficultés sociales de la population qui y vit, la Grande Borne fait l'objet d'un des plus importants projets de rénovation urbaine de France.

**Les objectifs du PRU signé en 2007 ayant mobilisé 294 M€ dont 134 M€ de participation ANRU ont été :**

- Améliorer l'attractivité et promouvoir un changement durable de l'image du quartier
- Améliorer la vie quotidienne des habitants
- Désenclaver et intégrer la Grande Borne au territoire (TZen notamment).

**Chiffres et indicateurs** (Sources : INSEE, DGI, GIP)

- 90 hectares peu denses dont 30 hectares paysagés (la Plaine Centrale)
- 94 % d'habitat collectif à gabarits R+2 à R+4 ; majorité de grands logements à faible loyer
- 3774 logements en 2005 dont 206 logements individuels aux Patios (la ville basse) et 3568 collectifs gérés par l'Opievoy (3478 lgts) et Logirep (90), 364 logements démolis
- 10 955 habitants<sup>5</sup> dont 47 % de moins de 25 ans
- 30,49% de familles monoparentales et 63,3% de jeunes adultes sans le bac
- 24,1% de ménages concernés par une allocation chômage et 22,1% de population à bas revenus
- Taux de motorisation de 0,7
- 10 743 €uros de revenu médian annuel par unité de consommation (42% des ménages en dessous du seuil de pauvreté)

Alors que les indicateurs de revenus sont légèrement supérieurs à ceux de Grigny2, la part des allocataires CAF est plus élevée à la Grande Borne, confirmant ainsi, à revenus égaux, un plus important recours au droit par une population mieux informée et présente depuis longtemps sur le territoire.

---

<sup>5</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire (à l'IRIS)

## ***b) Un nouveau secteur urbain prioritaire sur Viry-Chatillon : le Plateau***

Le Plateau (Erables 1 + 2, Buisson au Borgne dont les micro-quartiers autour de la place F. Mitterrand) fait partie de l'ensemble social et urbain « Grande Borne-Plateau » retenu dans le décret du 31 décembre 2014. Son tissu urbain appelle une évolution qui l'intègre dans une logique d'ensemble cohérente autour de la RD445 tout en tenant compte de sa spécificité et de son potentiel de restructuration, notamment aux Erables I et II.



Le Plateau est séparé du reste de la commune par l'autoroute A6, face à l'important parc industriel du Président Kennedy ; il est prolongé :

- au Nord par le grand ensemble des Coteaux de l'Orge (ZUS/PRU),
- à l'Est par le grand ensemble de la Grande Borne (ZUS/PRU) situé sur les villes de Grigny et de Viry-Chatillon

Le Plateau, avec plus de 9 000 habitants<sup>6</sup>, se présente comme un quartier composite où se juxtaposent grands ensembles de logements sociaux (I3F, Opievoy, Emmaüs), copropriétés dont certaines sont fragiles et pavillons. Il est caractérisé par la mixité de son tissu urbain, la présence de commerces et de services concentrés sur la Place François Mitterrand et plus dispersés sur la rue du commandant Barré, la présence de nombreux équipements (scolaires, sportifs, culturels et associatifs) particulièrement concentrés sur le secteur de la Fosse. Au Nord du plateau, par de là l'A6, se déploie la Zone d'Activités Kennedy.

Tous les usages sont donc réunis dans ce quartier, ce qui en fait un quartier vivant et accueillant.

Historiquement, le Plateau abritait des classes moyennes travaillant pour partie dans les zones d'emploi d'Orly et Evry. Il bénéficie encore, de manière générale d'un cadre de vie à l'échelle du quartier équilibré, offrant de nombreux équipements, services et commerces, regroupés majoritairement autour de la Place F. Mitterrand.

<sup>6</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire (à l'IRIS)  
Contrat de ville Grigny Viry-Chatillon - Territoire des Lacs de l'Essonne 2014-2020

Le climat social, hier équilibré, cède progressivement la place à une paupérisation des familles et à des dysfonctionnements sociaux visibles, à l'origine d'un sentiment d'insécurité et de relégation majeur, exprimé par les habitants et relayé par les acteurs sociaux du quartier.

Quartier du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mais hors Zone Urbaine Sensible, le quartier a bénéficié des dispositifs sociaux de la Politique de la Ville mais pas de projet de rénovation urbaine.

Quartier fragmenté, dont la situation globale moins préoccupante à première vue que la Grande Borne (quartier mitoyen), il cache une dégradation inquiétante des indicateurs sociaux ou de sécurité et une dynamique sociale défavorable. C'est en effet la tendance à la baisse des revenus à l'échelle du quartier, particulièrement préoccupante (-1,5% du revenu médian entre 2007 et 2009)<sup>7</sup>, une des plus forte en Ile-de-France, qui a justifié sa classification comme quartier cible.

Dans le cadre du contrat de ville, il y aura lieu de prendre en compte les spécificités d'une partie de la population du site : population vieillissante, primo-arrivants, familles monoparentales, familles en difficultés sociales et économiques qui se trouvent confrontées à une délinquance récente.

### **Chiffres et Indicateurs (CUCS)** (Sources : INSEE, DGI, GIP)

- 2426 logements sur les 3 micro-quartiers, dont plus de 90% en habitat collectif
- Bailleur majoritaire : Immobilière 3F : 1135 logements (Erables 1+2 et Buisson au Borgne)
- Autres bailleurs : Opievoy, Emmaüs (patrimoine situé dans le secteur du Buisson au Borgne)
- 9 201 habitants au total
- 52,10 % de jeunes adultes sans le bac
- 18,2% de ménages concernés par une allocation chômage et 13,6 % de population à bas revenus
- 14 149 euros de revenu médian annuel par unité de consommation

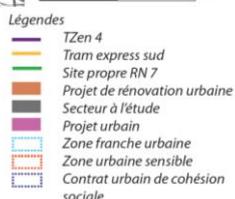
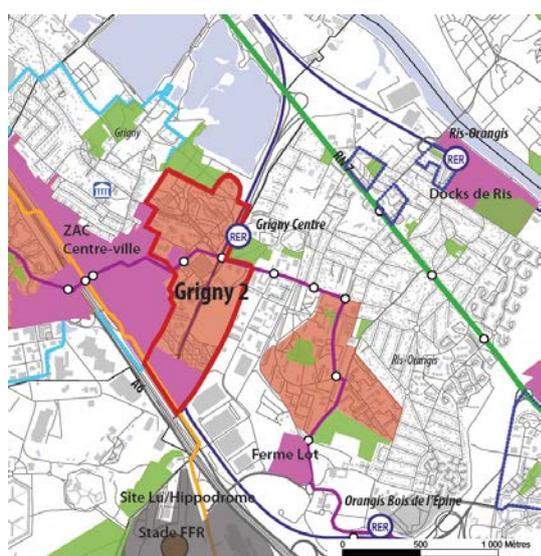
---

<sup>7</sup> Le taux de pauvreté s'établit à 23%, avec une différence marquée entre le Buisson au Borgne (27%) et les Erables (17%). La baisse globale des revenus sur le quartier est d'autant plus inquiétante que la plupart des indicateurs du quartier présentent des dynamiques similaires. En effet, le taux de familles monoparentales, la part de moins de 15 ans, et le niveau de formation des jeunes situent tout le quartier du Plateau à mi-chemin entre les moyennes de l'aire urbaine et les chiffres de la Grande Borne et Grigny2.

### c) Grigny 2 : quartier prioritaire de ce contrat

Grigny 2, composé des quartiers des Sablons, Surcouf et des Tuileries constitue la 2<sup>ème</sup> plus grosse copropriété d'Europe et compte 5000 logements. Malgré des atouts liés à son environnement, à sa desserte, et à la qualité de son bâti, Grigny 2 joue le rôle de sas d'entrée auprès des primo-arrivants pauvres de la métropole : une grande partie de la population ne reste dans le quartier que le temps de trouver une situation plus stable ailleurs sur le territoire. Cette situation fait de Grigny 2 le lieu de nombreux trafics immobiliers de la part de marchands de sommeil.

La dégradation progressive et continue de la copropriété depuis les années 1990 a abouti à la faillite du syndicat principal et à de graves difficultés financières d'une large majorité des syndicats secondaires accompagnées d'un décrochage des valeurs vénales des biens. Après 2 plans de sauvegarde une stratégie de redressement au travers d'un troisième plan de sauvegarde (signé en août 2014) et d'une opération d'intérêt national à la mesure des difficultés a été définie.



Source : La Fabrique Urbaine

#### Chiffres et indicateurs (Sources : INSEE, DGI, GIP)

- 54 hectares
- 1 syndicat principal sous administration provisoire (en charge notamment de la voirie, des espaces verts, de l'eau chaude et de l'eau froide, des parkings souterrains et de la vidéo-protection) et 27 syndicats secondaires de logements et 1 syndicat secondaire de commerce
- 100 % d'habitat collectif - gabarits allant de R+5 aux Tuileries à R+15 aux Sablons
- 4985 logements ; 50 lots commerciaux dont un supermarché et un immeuble de bureau
- 13 295<sup>8</sup> habitants (dont 46 % de propriétaires occupants et 54% de propriétaires bailleurs) + 2000 à 3000 habitants «non recensés »

<sup>8</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire (à l'IRIS)

- 15,3 % de ménages d'au moins 6 personnes
- 61,2 % de jeunes adultes sans le bac
- 45 % des habitants en dessous du seuil de pauvreté (8 892 € de revenu médian / an /UC)

Grigny 2 accueille une population particulièrement mobile (60% des ménages sont installés depuis moins de 5 ans), présentant des niveaux de revenus extrêmement bas et en dégradation constante. La population officielle est de 14 361 personnes en 2009 (+4% depuis 2007), mais la présence avérée de nombreux primo-arrivants parfois en situation irrégulière sur le site rend le recensement aléatoire, et une population supplémentaire importante est estimée (cf. supra). Ce quartier joue en effet un rôle de « sas d'entrée » auprès des primo-arrivants pauvres de la métropole. Compte tenu de ce contexte, le nombre d'allocataires de la CAF détonne (seulement 19% de la population contre 16% sur l'aire urbaine). Ce taux relativement faible comparativement aux territoires aux revenus similaires s'explique notamment par un phénomène classique de non recours au droit pour les populations primo-arrivantes. Comme pour la Grande Borne, les structures familiales sont symptomatiques de la fragilité de la population présente : familles monoparentales, population très jeune et peu formée (63% des jeunes adultes ont un niveau inférieur au bac). Sur le plan de la sécurité, les observations de la Police Nationale faisait état de plusieurs formes de délinquance.

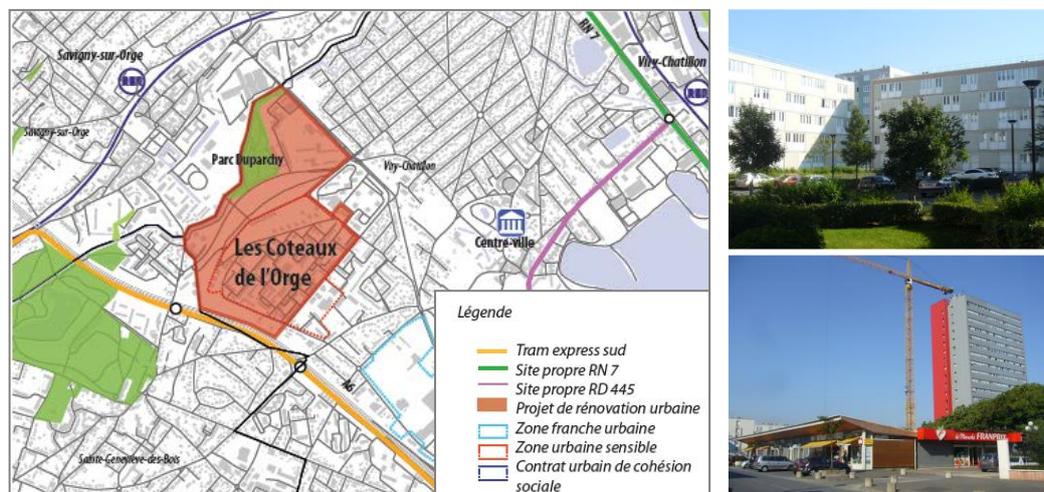
#### **Objectifs du PRU signé en 2007 ayant mobilisé 72 M€ dont 29 M€ de participation ANRU**

Ce projet se fixait à l'origine quatre objectifs majeurs :

- enrayer les dérives sociales du site par une action sur les flux de population et sur le fractionnement du parc de logements qui les favorise ;
- maintenir les équilibres économiques de la copropriété avec un objectif d'optimisation des dépenses et de réduction des charges
- intégrer progressivement Grigny 2 dans un ensemble urbain parachevé (et dans le droit commun de l'urbanisme) par des actions d'aménagement (et de clarification des domanialités) ;
- répondre aux besoins spécifiques des habitants par une politique d'équipements publics et d'accompagnement adapté.

### d) Les Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon : quartier en veille

Précédemment en ZUS ce quartier qui a émergé au PNRU1 et au CUCS est désormais consacré quartier en veille active par ce contrat.



Au début des années 60, la C.I.L.O.F. (Compagnie Immobilière pour le **LO**gement des **FON**ctionnaires) confie à l'architecte Maurice Novarina le soin de réaliser un quartier de près de 2000 logements pour accueillir les fonctionnaires des ministères de la Défense et de l'Intérieur. Au cours des années 1980, les réservataires se désengagent et le quartier voit peu à peu son patrimoine se dégrader. Le renouvellement progressif de la clientèle du bailleur unique au cours des décennies qui suivent laisse place à des ménages plus modestes, ouvriers et employés. Dans le même temps, la Société nationale immobilière (SNI) devient le bailleur en 1996. Au début des années 2000, le quartier est rebaptisé « Coteaux de l'Orge ». En 2014, le Logement Francilien a acquis 600 logements du patrimoine des Coteaux de l'Orge.

Ce quartier, riche de diversité, offre un potentiel de qualité de vie important : surplombant la plaine de l'Orge, il bénéficie de quelques espaces boisés. Bien desservi par les infrastructures routières, il accueille équipements, services publics et commerces.

Toutefois, au début des années 2000, la situation sociale et urbaine a justifié la mobilisation des politiques publiques de la ville et la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine en 2007.

**Les objectifs du PRU signé en 2007, ayant mobilisé 124 M€ dont 30 M€ participation ANRU (26%) étaient :**

- Désenclaver et recomposer le quartier
- Requalifier le patrimoine existant, réaménager les espaces verts et boisés
- Réhabiliter l'ensemble des équipements scolaires et sportifs
- Développer une offre d'habitat diversifiée : accession, locatif libre et social7

**Chiffres et Indicateurs** (Sources : INSEE, DGI, GIP)

- 50 ha (périmètre ANRU dont 15 ha pour le secteur Du Bellay)
- 1909 logements en 2006,
- Un seul bailleur propriétaire en 2006 – la SNI, rejoint par « Le Logement Francilien» en 2014

- 5 381 habitants<sup>9</sup> dont 32,8% moins de 25 ans
- 22,32% de familles monoparentales et 39,4% de jeunes adultes sans le bac
- 14,2% de ménages concernés par une allocation chômage
- 4,5% de population à bas revenus
- 18 316 € de revenu médian annuel par unité de consommation

Aujourd'hui, les indicateurs du quartier des Coteaux de l'Orge, et particulièrement les revenus de la population, sont en amélioration sensible depuis le renouvellement du quartier engagé depuis les années 2000.

Cependant, cette réussite ne doit pas cacher la fragilité de ce renouveau. En effet, les revenus restent extrêmement sensibles à la conjoncture et le risque d'une nouvelle dynamique de paupérisation est réel en cas d'augmentation du chômage ou de phénomènes de fuite des ménages aux revenus plus élevés.

### ***e) Un quartier non prioritaire mais secteur stratégique : la ZAC centre-ville***

« Rotule » du territoire, à l'intersection des quartiers de la Grande Borne et Grigny 2, le développement de la ZAC centre-ville de Grigny est essentiel à la réussite des projets de Grigny 2 et de la Grande Borne, ce nouveau cœur de ville ayant vocation à insuffler la dynamique urbaine de Grigny.

La ZAC Centre-ville a été créée pour assurer la continuité urbaine entre le centre-ville de Grigny et les quartiers de la Grande Borne, de Grigny 2 et du village. La programmation de la ZAC prévoit la réalisation de 350 000 m<sup>2</sup> d'activités, bureaux, logements, commerces et équipements publics.

La ZAC accueille également la quasi-totalité de la reconstitution 1/1 du projet de rénovation urbaine de la Grande Borne (Athégienne et, à venir, Immobilière 3F).

Une 1<sup>ère</sup> structure de soins de premier recours type Maison de Santé Pluridisciplinaire a été réalisée afin d'arrêter l'hémorragie constatée des professionnels libéraux de santé.

Le projet de ZAC intègre l'arrivée de nouvelles infrastructures de transports en commun qui relieront le centre de Grigny et sa gare RER aux quartiers de Grigny 2 et de la Grande Borne. Ils ouvriront aussi Grigny au reste du territoire essonnien (TTME : Massy & Evry dans un premier temps puis intermodalité avec le TCSP Massy-Saclay ; TZEN : de Viry-Chatillon à Corbeil Essonne).

L'AFTRP est l'aménageur de cette ZAC depuis 1998.

Début 2014, un opérateur ADIM, a contractualisé avec l'AFTRP, aménageur de la ZAC pour réaliser le cœur de ville. Le programme cœur de ville prévoit la réalisation d'environ 60 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, comprenant commerces, activités, logements et équipements publics.

<sup>9</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire (à l'IRIS)

# PARTIE II

---



Un nouveau cadre  
stratégique pour  
construire  
ensemble l'avenir

# PARTIE II – Un nouveau cadre stratégique pour construire ensemble l’avenir

## A. Le projet de territoire et ses enjeux : les axes stratégiques

1. L’architecture des piliers cohésion sociale et économique
2. L’architecture du pilier urbain

## B. Les orientations à 6 et 15 ans

1. Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne
  - a) Education et Petite Enfance : favoriser des parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge.
  - b) Emploi et développement économique : faciliter les parcours professionnels et de formation
  - c) Santé : garantir pour les habitants l’accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé
  - d) Vivre-ensemble et citoyenneté : promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l’accès aux droits
  - e) Prévention de la délinquance et tranquillité publique
2. Promouvoir la diversité sociale dans l’habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif
  - a) Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale et promouvoir la diversité sociale et architecturale de l’habitat
  - b) S’engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale
  - c) Développer les fonctions urbaines
  - d) Développer l’accessibilité
  - e) Améliorer le quotidien des habitants et l’attractivité des quartiers
  - f) Créer les conditions d’un cadre de vie garantissant la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique

# A. Le projet de territoire et ses enjeux : les axes stratégiques

## 1. L'architecture des piliers Cohésion Sociale et économique

Le premier axe stratégique du contrat de ville définit l'ossature de ces piliers :

**« Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne ».** Il s'appuie sur un bilan du CUCS et un diagnostic actualisé<sup>10</sup>.

Cet axe stratégique vise à favoriser des parcours de vie, porteurs d'émancipation, de réussite et de choix en s'appuyant sur les ressources des habitants, du territoire et de son environnement. Les orientations ci-dessous sont développées dans la partie III.

Il s'agit de garantir pour les habitants, en particulier les plus fragiles, l'accès à une offre de services renforcée et adaptée visant à les accompagner dans leur parcours de vie en autonomie : parcours éducatif vers la réussite, parcours vers l'emploi, parcours dans la vie sociale et citoyenne.

La réussite de ces parcours sera également favorisée par : la stabilisation de situations personnelles précaires (par l'accès aux droits sociaux et de santé, l'accès aux soins), la mobilisation de l'environnement contre les discriminations et les inégalités femmes-hommes qui constituent un « plafond de verre » dans les parcours, l'épanouissement personnel (droit aux loisirs et accès à l'offre culturelle, artistique et sportive), le bien vivre-ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville et son pays, un environnement sûr au quotidien et de qualité (cf. ci-dessous architecture du pilier urbain).

---

<sup>10</sup> Cf. en annexe synthèses « bilan du CUCS » et « constats actualisés »

## 2. L'architecture du pilier urbain

Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, développer la dynamique économique et améliorer les conditions de vie des habitants (notion de « vécu ») à travers une action en direction des « lieux », d'une part, et des « personnes », d'autre part, appréhendées dans leur mobilité, tels sont les enjeux fondamentaux qui guident le contrat de ville.

**« Promouvoir la diversité sociale de l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif et sécurisé » telle est l'ambition de ce deuxième axe du contrat de ville de Grigny et Viry-Chatillon.**

Le volet urbain du contrat s'attachera aux lieux (mixité fonctionnelle, intégration urbaine des quartiers) certes mais aussi, afin de rendre effectif le volet « humain » du contrat, à la mobilité des personnes.

Les priorités opérationnelles du projet permettront d'inverser la courbe de paupérisation de certains segments du parc de logement ainsi que celle des trafics immobiliers, cette inversion étant le corollaire indispensable des efforts de renouvellement urbain accomplis et de ceux projetés. La nouvelle étape du renouvellement urbain inscrite dans le contrat met l'accent sur trois préoccupations majeures : la transition énergétique, une plus grande mixité des fonctions urbaines dans les quartiers ainsi qu'une gestion renforcée appuyée par une plus grande prévention et sécurisation.

Il s'agit, à travers le contrat de ville et sa traduction spatiale de consolider les acquis du PNRU 1, de prolonger l'enrayement de la dynamique négative, de travailler à une attractivité renouvelée et durable du territoire et à l'épanouissement de ses habitants. Les projets urbains devront permettre de développer l'accessibilité numérique, l'activité économique, leviers d'une politique pour l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à l'emploi, au sport et à la culture, aux services ou aux équipements (notamment publics).

Les enjeux du projet urbain se traduisent par six orientations prioritaires<sup>11</sup> communes au territoire ou encore déclinées par quartier.

---

<sup>11</sup> Ces orientations et les objectifs s'entendent sous réserve des financements mobilisables et ne préjugent pas des décisions de l'ANRU qui justifient dans un premier temps qu'elles soient examinées avec un protocole de préfiguration du PNRU par ses instances au cours du 1er semestre 2015, le programme opérationnel à finaliser ensuite dépendant lui-même du résultat des 2 études urbaines lancées : Grigny 2 et Grande Borne-Plateau

## B. Les orientations à 6 et 15 ans

### 1. Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne

#### *a) Education et Petite Enfance : favoriser des parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge.*

L'avenir de la jeunesse qui passe par la réussite scolaire constitue une priorité pour les habitants. Favoriser des parcours éducatifs visant la réussite implique d'amplifier l'action publique à trois étapes du parcours : « la petite enfance », là où les inégalités commencent, l'école où les écarts se creusent avec le décrochage scolaire, ainsi qu'au moment de « l'orientation et le parcours scolaire post-collège ». En outre, la réussite scolaire nécessite d'agir plus fortement sur 3 leviers prioritaires contribuant au bien-être de l'enfant et la réussite : la coopération avec la famille, la santé et l'ouverture culturelle.

Ainsi 3 orientations prioritaires sont fixées :

- Orientation 1 : « lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge » en accompagnant davantage les tout petits sur les retards et troubles du langage et la socialisation ainsi qu'en poursuivant la diversification des modes de garde pour répondre aux besoins des familles
- Orientation 2 : « prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et stimuler l'ambition ». D'une part il s'agit de viser la réussite de tous en favorisant la persévérance scolaire par : la promotion des pratiques pédagogiques innovantes, la pérennisation et l'ajustement des innovations en matière d'éducation à l'orientation, le développement de la prise en charge des exclusions, les continuités collège-lycée-université. D'autre part, l'enjeu consiste également à stimuler l'ambition et permettre des parcours d'excellence
- Orientation 3 : « agir pour le bien-être des enfants et renforcer la co-éducation ». Il s'agit d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif et la compréhension des institutions et de ses enjeux tout au long de la scolarité, de garantir le suivi médical aux élèves et leur accès aux soins, de favoriser l'ouverture culturelle par l'enrichissement de l'offre

La convention interministérielle vise l'amélioration des indicateurs suivants :

- Taux de réussite au diplôme national du brevet
- Maîtrise des compétences aux différents paliers du socle
- Devenir des élèves de collège après la classe de 3<sup>ème</sup>

## ***b) Emploi et développement économique : faciliter les parcours professionnels et de formation***

L'accès à l'emploi constitue également une priorité pour les habitants. Cet accès est fortement tributaire d'un contexte économique qui dépasse largement le périmètre territorial. Toutefois, quatre axes d'interventions prioritaires sont identifiés pour favoriser les parcours vers l'emploi, qui s'articulent avec la stratégie globale portée par le territoire les Lacs de l'Essonne en matière de développement économique et de l'emploi :

- Orientation 1 : « faciliter l'accès au service public de l'emploi pour l'accompagnement des publics vers un parcours de qualification et l'emploi » en consolidant un accueil de proximité et en renforçant la coordination des acteurs
- Orientation 2 : « développer l'employabilité des publics » notamment en renforçant les compétences linguistiques pour l'accès à la qualification et à l'emploi et en développant l'accompagnement renforcé
- Orientation 3 : « favoriser l'insertion socio-professionnelle » en soutenant les initiatives support à l'insertion des publics et en pérennisant les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Orientation 4 : « renforcer le développement d'activités dans les quartiers et à proximité » en développant le commerce et les services et en consolidant le soutien à la création d'entreprises

La convention interministérielle du 25 avril 2013 signée entre le Ministre délégué à la ville et le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social vise l'amélioration des indicateurs suivants :

- Réduire l'écart de chômage pour l'ensemble des actifs par rapport à l'unité urbaine environnante
- Rapprocher le taux d'activité féminine de celui de l'unité urbaine environnante

## ***c) Santé : garantir pour les habitants l'accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé***

La santé constitue une troisième priorité exprimée par les habitants alors que de trop nombreuses personnes du territoire renoncent aux soins. Le Contrat Local de Santé (CLS) de Grigny et Viry-Chatillon vise à garantir pour les habitants (en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de précarité) l'accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé. Il constitue le cadre contractuel de référence pour le volet santé du contrat de ville qui fixe 3 orientations prioritaires :

- Orientation 1 : « développer l'offre de soins, la coopération sur les prises en charge et l'accès aux droits »
- Orientation 2 : « consolider et développer la prévention et la promotion de la santé »
- Orientation 3 : « bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale »

En outre, le contrat de ville introduit le développement d'une approche en matière d'habitat-santé.

#### ***d) Vivre-ensemble et citoyenneté : promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l'accès aux droits***

Cette orientation nouvelle et transversale du contrat de ville, porte une conception large de la citoyenneté qui ne se limite pas aux droits civiques. Elle intègre des aspects plus larges du point de vue de la justice sociale, de l'égalité des droits, de l'engagement citoyen, constitutifs du vivre-ensemble et de la vitalité démocratique.

Il s'agit d'une part de lever les freins aux parcours de vie comme : le non recours aux droits et à l'offre sociale des primo-arrivants et des plus fragiles, les discriminations en particulier à l'emploi, les inégalités femmes-hommes, les difficultés d'accès aux loisirs, à la culture et au sport, l'insuffisance d'autonomie en raison de difficultés langagières et d'appropriation d'une culture numérique. D'autre part, il s'agit de renforcer les conditions du bien-vivre ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville, son pays, de combattre le racisme et l'antisémitisme.

Ainsi 5 orientations prioritaires sont définies :

- Orientation 1 : « faciliter l'accès aux droits et à l'offre sociale des habitants » en agissant en particulier sur la restructuration et le renforcement de l'offre d'accueil et d'accompagnement
- Orientation 2 : « agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme » par un programme d'actions transversal au contrat et un plan de sensibilisation des publics et des professionnels
- Orientation 3 : « garantir, en particulier pour les jeunes, l'accès à une offre artistique, culturelle et sportive, vecteurs essentiels d'épanouissement, de bien-être et de vivre-ensemble », en développant et diversifiant l'offre
- Orientation 4 : « favoriser le lien social autour de la diversité et rompre l'isolement des publics les plus exposés » en favorisant le lien entre les cultures, les générations et les quartiers et en renouvelant le soutien à l'éducation populaire et la vie associative
- Orientation 5 : « renforcer l'autonomie ainsi que le pouvoir d'agir et la participation citoyenne » en favorisant l'autonomie par le développement des compétences langagières et numériques, en renouvelant les modes participatifs, en agissant sur la citoyenneté des jeunes autour du vivre-ensemble, en contribuant à une réappropriation de la laïcité.

#### ***e) Prévention de la délinquance et tranquillité publique***

**Enjeu stratégique** : Faire de la prévention de la délinquance dans ses différentes formes et de la tranquillité publique l'un des principaux leviers de l'amélioration de l'attractivité des quartiers prioritaires et du changement d'image.

- Orientation 1 : lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine, en confortant les moyens de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) et en rendant efficace la lutte contre l'habitat indigne et les fraudes immobilières
- Orientation 2 : développer la prévention situationnelle pour dissuader l'exécution des délits, en prenant en compte la prévention situationnelle dans le renouvellement urbain et en luttant contre les usages abusifs des espaces urbains (cf. également volet urbain et développements prévus dans le cadre du protocole de préfiguration)
- Orientation 3 : améliorer la relation population/institutions (police, pompier, transporteur), en améliorant l'accueil des victimes notamment, en favorisant la coopération avec les habitants et en renforçant les liens Police-jeunesse
- Orientation 4 : renforcer la prévention et la médiation auprès de la jeunesse, en luttant contre la récidive et en prévenant la violence chez les jeunes

## **2. Promouvoir la diversité sociale dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif**

### ***a) Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale et promouvoir la diversité sociale et architecturale de l'habitat***

Promouvoir la diversité sociale et architecturale de l'habitat, c'est avant tout permettre les parcours résidentiels des habitants de Grigny et Viry-Chatillon :

- S'installer dans un plus grand logement lorsque le ménage s'agrandit, permettre la décohabitation,
- Devenir locataire – dans un logement social ou privé – à des conditions décentes,
- Etre propriétaire sans se sur-endetter, dans une résidence aux charges maîtrisées,
- Habiter à proximité des transports en commun et services publics, des espaces naturels.

Répondre à ces enjeux nécessite de :

- Créer les conditions qui permettront aux habitants de choisir et non subir leur lieu de vie,
- Permettre aux habitants de rester à Grigny ou Viry-Chatillon lorsque leurs besoins évoluent,
- Pouvoir accueillir les habitants du bassin de vie sur un territoire aux nombreux atouts qu'il y a lieu de valoriser.

## Préalables

### Accord des réservataires pour l'attribution des logements du parc social

Courant 2015 et pendant une période de 6 mois renouvelable, une évaluation étant faite à l'issue de cette période de 6 mois, un pacte expérimental d'utilisation concertée des contingents associant les bailleurs et plusieurs réservataires (Etat, villes, Conseil départemental et Conseil Régional), s'appuiera sur un travail collégial qu'ils effectueront en amont de la commission d'attribution pour l'accès au logement social, en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale. Dans la logique définie par le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, les partenaires du dispositif s'engageront à présenter des dossiers de demande de logement social à la commission d'attribution pour des ménages dont les ressources excèdent le seuil des bas revenus, avec pour objectif d'atteindre 80% de candidats répondant à ce critère. Le cadre opérationnel de cette expérimentation qui associera l'Etat, les collectivités et les bailleurs sera précisé par le GIP en concertation avec eux.

Ce travail prépare une deuxième étape à mener en 2016 au travers la contractualisation des conventions partenariales qui définiront les objectifs de mixité sociale et les modalités de coopération entre bailleurs et titulaires de droits de réservation prévus par l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

### Diagnostic partagé en 2015

Dans un premier temps, la réalisation d'une étude actualisée de la situation du peuplement et de l'habitat, constitue un impératif pour permettre d'engager une stratégie en matière d'habitat social et privé et de peuplement sur le territoire de Grigny et Viry-Chatillon. Les stratégies seront par la suite définies par les communes et leurs nouvelles intercommunalités, à une échelle dépassant par conséquent les limites administratives de l'EPCI.

L'année 2015 sera celle de la construction du diagnostic partagé et de l'état des lieux. Elaboré à l'appui des enquêtes réalisées par les bailleurs sur l'Occupation du Parc Social et sur le Supplément Loyer de Solidarité et permettra la définition d'une stratégie d'attribution, par quartier et sous-quartier ou résidence ou groupes d'immeubles supérieurs à 20 logements. Elle sera complémentaire et cohérente avec la stratégie habitat de Grigny 2 construite dans le cadre de la préfiguration de l'ORCOD-IN afin d'inverser le processus de spécialisation généré par les rentrées de ménages précarisés dans la copropriété.

## ***b) S'engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale***

Cette orientation a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire mais plus encore la baisse pérenne des charges énergétiques afin d'endiguer la précarité énergétique des habitants, locataires et propriétaires. Il s'agit sur l'ensemble du territoire de :

- Déployer le réseau d'énergie géothermale pour l'ensemble des logements collectifs (Grigny 2, Grande Borne et les résidences du Plateau) et équipements communaux et développer les énergies renouvelables, notamment, lorsque cela est possible, dans les tissus pavillonnaires ;
- De réaliser de nouveaux logements et équipements à faible consommation énergétique ;
- De réaliser des rénovations thermiques dans le cadre des projets des NPRU ;

- De déployer des transports en commun propres en priorité sur les lignes desservant les quartiers prioritaires (bus hybrides....) ;
- D'informer et sensibiliser les habitants.

En complément, a émergé l'enjeu de mettre en place un observatoire de la précarité énergétique en lien avec l'observatoire de l'habitat et du peuplement<sup>12</sup>.

### ***c) Développer les fonctions urbaines***

Les grands quartiers d'habitat social et privé de Grigny et Viry-Chatillon construits dans les années 1960-1970 répondent à la logique « fonctionnaliste » mise en œuvre après la seconde guerre mondiale, selon les préceptes de la Charte d'Athènes. Il fallait alors construire massivement, rapidement et de manière industrielle afin de répondre à l'énorme besoin en logements.

Ce tissu urbain, malgré parfois la grande qualité de ces immeubles et espaces, n'a su évoluer pour répondre aux besoins des habitants.

Les prochains projets de renouvellement urbain devront permettre la reconquête des services publics dans les quartiers et développer des pôles de services aux publics, accessibles.

Les commerces de proximité, souvent en pied d'immeubles, autour de places ne créant plus ou peu d'urbanité, sont fragiles et souffrent généralement de la concurrence de centres commerciaux voisins.

Consolider les pôles actifs de proximité, transformer les routes départementales en boulevards urbains accueillant activités et services sur leurs franges seront les leviers du développement de la mixité fonctionnelle recherchée.

Redonner des façades urbaines aux routes départementales 445 (avenue Victor Schœlcher) et 310 (avenue de la 1<sup>ère</sup> Armée Rhin et Danube), décliner des séquences urbaines (constructions amorcées avec l'opération de l'Accroche Nord) créant un apport de valeur aux quartiers limitrophes et, revaloriser de l'intérieur les quartiers limitrophes en harmonie avec un traitement urbain d'ensemble replaçant les quartiers dans la « ville » concourra également au développement de la ville mixte. Cette exigence implique de donner au pôle de services de l'Accroche Nord, amorcé par le projet de rénovation urbaine de la Grande Borne, sa place dans le schéma d'ensemble.

La création d'activités, qui concourt à la mixité des fonctions urbaines, s'appuiera sur la qualité de la desserte routière du territoire et les futures dessertes en transport en commun programmées.

La ville mixte passant aussi par la préservation et la valorisation du patrimoine local, une orientation commune est de valoriser les espaces naturels : Sapinière, Lacs, Seine.

#### **Préalables**

Une étude commerciale sera menée pour identifier les capacités en matière commerciale et d'activités et la viabilité de pôles actifs de proximité ; elle tiendra compte du bassin de vie, visant à mettre en exergue les complémentarités à construire à partir des pôles existants ou programmés

<sup>12</sup> Il est également apparu nécessaire de reprendre les éléments de diagnostic du plan climat relevant de la compétence de l'EPCI ainsi que les orientations déclinées par celui-ci.

(par exemple cœur de ville de Grigny) suivant une exigence de non-concurrence entre zones de chalandise existantes et futures<sup>13</sup>.

Une étude en matière de développement économique sera conduite afin d'évaluer les potentiels économiques et les possibilités de création d'activités (économie sociale et solidaire, cluster, complémentarités aux projets de développement du bassin et des nouvelles intercommunalités).

#### ***d) Développer l'accessibilité***

Un manque général d'accessibilité vers les pôles d'activités et de formation, ainsi qu'une insuffisance des fréquences et amplitudes horaires, à rapprocher du faible taux de motorisation des habitants des quartiers prioritaires, pénalisent les habitants et acteurs économiques de l'ensemble du territoire. Si la plupart des problématiques en la matière sont communes aux deux villes, des spécificités sont exposées dans le plan d'actions (cf. PARTIE III).

L'amélioration et l'adaptation de l'offre de transport (nouveaux transports, fréquence de l'offre, modernisation du réseau) et, ainsi, le développement de la mobilité des habitants, est une condition essentielle de l'amélioration et la valorisation des quartiers en géographie prioritaire.

Il est demandé à la région Ile de France, autorité organisatrice de transport à travers le STIF, de s'engager sur un renforcement de droit commun pour Grigny et Viry-Chatillon par la création de nouveaux transports en commun (TZen, TTME et également TCSP sur la RD 445 et sur la RN7), l'adaptation des dessertes existantes (amplitudes, horaires, fréquences, arrêts...) ainsi que sur l'expérimentation de nouveaux modes de déplacement.

Le développement de syndicat(s) mixte(s) de transports, aux compétences élargies, est préconisé sur le périmètre des futures agglomérations afin de répondre au plus près aux besoins et définir la politique de desserte des transports.

Par ailleurs, les futurs projets de renouvellement urbain intégreront les opérations de restructuration du réseau viaire pour accueillir les transports en commun, les stations et les intermodalités.

La promotion des offres sociales de tarification et de l'information sur la mobilité permettra aux plus éloignés et plus précaires de bénéficier d'une mobilité renforcée.

L'accessibilité ne se définit pas uniquement géographiquement. Le déploiement du très haut débit sera non seulement facteur d'attractivité et de croissance pour les entreprises, il garantira l'accès à des ressources éducatives (pour les établissements scolaires), à l'information et à la culture, notamment.

#### ***e) Améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des quartiers***

Permettre la réalisation des objectifs sociaux du contrat de ville et l'amélioration du quotidien des habitants nécessitera le développement, la restructuration voire la réalisation d'équipements. Ainsi développer la prise en charge des moins de 3 ans dans les écoles conduira à adapter les équipements scolaires et/ou périscolaires : réaménagement, extension, reconstruction... Garantir l'accès au droit peut demander la réalisation d'une maison du droit, mutualisée à d'autres services. Co-construire avec les habitants conduit à la réalisation de maisons du projet, soit par réaménagement de locaux existants, restructuration ou même construction.

---

<sup>13</sup> L'expertise de l'EPARECA pourra être mobilisée pour appuyer la définition de cette stratégie.

Afin de réduire les inégalités d'accès aux services des habitants des quartiers prioritaires, des structures mutualisant certains services pourront être recherchées distinctement dans le cadre des NPRU sur les deux communes, afin de répondre à la spécificité des besoins identifiés notamment au Plateau à Viry-Chatillon. D'ores et déjà une structure sera constituée dans le quartier prioritaire Grande Borne-Plateau ; sa labellisation sera recherchée en « Maison de services au public » (MSAP). Cette structure s'appuiera sur la participation notamment de Pôle emploi et de la Poste, étant toutefois précisé que l'Agence proprement dite de Pôle Emploi demeure implantée à Viry-Chatillon et que le bureau de la Poste du Plateau est conforté dans les 3 ans à venir. En parfaite cohérence avec les orientations opérationnelles de ce contrat-cadre, cette structure permettra d'une part de faciliter l'accès au service public de l'emploi (cf. supra l'orientation 1 sur l'emploi) et, d'autre part plus largement, de faciliter l'accès des habitants aux droits et à l'offre sociale (cf. supra orientation 1 du Vivre-ensemble Citoyenneté). La création sur le territoire d'une ou deux structures de soins de 1<sup>er</sup> recours, telles qu'envisagées dans le contrat local de santé de Grigny et Viry-Chatillon, développera l'accès à une offre globale de santé.

Les spécificités par quartier sont déclinées dans le plan d'actions (cf. Partie III).

De même, lors de la conception des projets urbains, il y aura lieu de prendre en compte les conditions de gestion future des espaces publics et résidentiels en apportant une attention particulière aux espaces de transition.

Afin de pérenniser les investissements réalisés et d'assurer une gestion au quotidien des quartiers une convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) par quartier prioritaire devra être mise en place et ses actions mises en œuvre. Elle devra assurer la coordination et la cohérence des différentes actions multi partenariales menées en termes de qualité de vie sur les quartiers (entretien des espaces privés et publics, gestion des déchets, traitement des dégradations...).

Conformément à l'Agenda HLM 2015-2018, une charte nationale pour la qualité de vie urbaine sera signée par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat. Elle devra être déclinée via une charte locale mais une concertation locale sera engagée sur les plans d'actions des bailleurs liés à l'exonération de TFPB et ce dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

## ***f) Créer les conditions d'un cadre de vie garantissant la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique***

Cette orientation répond à la volonté de combiner un renforcement de la présence humaine avec l'amélioration de la prévention situationnelle à prendre en compte dans l'élaboration des nouveaux projets urbains, sachant que l'enjeu est de faire de la prévention l'un des principaux leviers de l'amélioration du quotidien des habitants, de l'attractivité des quartiers prioritaires et du changement d'image.

Au vu des constats actualisés du pilier urbain (cf. Annexe) concernant le cadre de vie quotidien et l'attractivité et notamment du diagnostic de la Police Nationale, le recours à la vidéo-surveillance sera l'un des outils mobilisés en tenant compte de la spécificité des besoins de prévention et de l'existence de « poches » d'insécurité, suivant des dispositifs adaptés à la variété des situations et stratégies sur chacune des communes. L'installation du haut débit facilitera cette mise en œuvre.

### Préalable

Une étude globale de sûreté menée sur les nouveaux projets de renouvellement urbain ainsi que sur les projets en cours (Accroche Nord et voie de la Plaine) permettra de prévenir de futurs dysfonctionnements en termes de sûreté et sécurité publique : prévention routière, éclairage public, accès aux halls, contrôles d'accès, signalétique etc.



# PARTIE III

---



Un plan d'actions  
du territoire  
pour améliorer la vie  
dans les quartiers

# **PARTIE III – UN PLAN D’ACTIONS DU TERRITOIRE POUR AMELIORER LA VIE DANS LES QUARTIERS**

## **A. Les objectifs opérationnels des piliers Cohésion Sociale et Economique : Des actions pour favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle et sociale**

1. Education et Petite Enfance : favoriser les parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge
2. Emploi et développement économique : faciliter les parcours professionnels et de formation
3. Santé : Garantir pour les habitants l'accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé
4. Vivre ensemble et citoyenneté : promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l'accès aux droits
5. Prévention de la délinquance et tranquillité publique

## **B. Les objectifs opérationnels du pilier urbain : le renouvellement urbain pour promouvoir la diversité sociale dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain et sécurisé**

1. Grigny 2 : le Pôle gare
2. Grande Borne/Plateau
3. Les Coteaux de l'Orge

# **A. Les objectifs opérationnels des piliers Cohésion Sociale et Economique : des actions pour favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle et sociale**

## **1. Education et Petite Enfance : favoriser les parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge**

Au regard de cet enjeu stratégique, le plan d'actions s'articule autour des 3 orientations prioritaires exposées dans la partie II : « lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge » qui vise l'enfance et la Petite enfance, « prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et stimuler l'ambition » qui vise essentiellement les enfants scolarisés au collège, « agir pour le bien-être des enfants et développer la « co-éducation » qui vise tous les enfants et les jeunes.

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuiera sur une coordination renouvelée, qui se fera au niveau de chaque ville, en lien avec le GIP de Grigny et Viry-Chatillon assurant pendant la durée de sa mission la coordination du contrat de ville.

Sa réalisation mobilisera dans la durée des moyens de droit commun renforcés et adaptés. Premièrement de l'Education Nationale sur tous les champs du contrat notamment pour : la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, la lutte contre le décrochage scolaire, l'ouverture culturelle et la santé scolaire. La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est également particulièrement sollicitée sur 5 actions pour consolider et diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance. Les villes sont engagées en particulier sur la première et troisième orientation mais aussi sur la problématique de l'exclusion. Le Conseil Départemental de l'Essonne est sollicité sur toutes les orientations et l'action des PMI. Les fonds européens sont également sollicités notamment ceux gérés par la Région sur le décrochage scolaire. La Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne est particulièrement engagée sur l'orientation 2 au travers de la « veille éducative » et de la mission « Réussite citoyenne, relation jeune-entreprises ».

Cette mobilisation du droit commun ne doit pas oublier le soutien renouvelé aux acteurs associatifs jouant un rôle majeur au regard des orientations du contrat comme par exemple les lieux d'accueil parents-enfants « La Farandole » et « La Récré ».

En complément du droit commun, la Politique de la ville reste une priorité en soutien des dispositifs jouant un rôle majeur comme : le Projet de Réussite Educative (PRE) et les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle (MIPOP). Elle vient également en soutien des associations de proximité qui contribuent aux orientations du contrat.

Enfin les passerelles avec le Renouvellement Urbain sont indispensables s'agissant de l'extension des écoles dès 2016, en particulier à Grigny2, ou du développement de la scolarisation des moins de 3 ans, l'extension de lieux d'accueil petite enfance à Grigny 2 nécessitant adaptation et mises aux normes de locaux, l'intégration « d'espaces parents » dans les écoles.

## **a) lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge**

### **☐ Orientation opérationnelle : accompagner les tout-petits sur les retards et troubles du langage et la socialisation**

#### **→ Plan d'action 1.1 : développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à Grigny et à Viry-Chatillon**

A Grigny, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est de l'ordre de 7% aujourd'hui avec une centaine d'élèves scolarisés, alors que les retards de langage constituent une problématique majeure

Objectif de résultat : tendre vers l'objectif national de 50% d'enfants de moins de 3 ans scolarisés (objectif fixé par le CIEC du 6 mars 2015) et donner les moyens en création de postes. Viser un objectif minimum de 150 à 200 enfants supplémentaires scolarisés.

A Viry-Chatillon, le développement de la scolarisation des moins de 3 ans dans le cadre du contrat de ville concernera le quartier du Plateau. Viser un objectif minimum de 20 à 40 enfants. Ce développement nécessitera une adaptation des locaux d'un centre de loisirs localisé dans le quartier des Erables.

La montée en charge sera étudiée pour chacune des communes suivant un plan d'action concerté tenant compte des places disponibles dans les classes existantes et de l'adaptation qu'implique l'accueil des petits, avec un appui si nécessaire de la Politique de la ville en ingénierie d'étude permettant une évaluation préalable.

### **☐ Orientation opérationnelle : répondre aux besoins de garde d'enfants des familles**

#### **→ Plan d'action 1.2 : consolider et diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance**

A Grigny, le taux de couverture (capacité d'accueil de la petite enfance) est de l'ordre de 20% contre 54% au niveau national.

Objectif de résultat : en partenariat avec la CAF, tendre sur la durée du contrat vers la moyenne nationale du taux de couverture en touchant 100 familles supplémentaires

Description du plan d'actions à Grigny :

- Constituer un « pool de professionnels volants » afin de pouvoir maintenir les horaires d'accueil de la Petite enfance sur l'année.
- Accroître les capacités à Grigny2 : extension de la halte-accueil des Sablons (6 à 8 places qui permettraient de répondre aux besoins de 60 familles de Grigny 2)
- Développer une action innovante pour répondre aux besoins de garde ponctuels des familles par exemple pour l'apprentissage du français ou les cours de conduite : mise en place d'un accueil itinérant (projet à approfondir) pour une capacité d'accueil sur site de 10 enfants

A Viry-Chatillon, description du plan d'action :

- Projet de création d'un multi-accueil sur le Plateau d'ici 2016
- Projet à l'étude d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sous forme associative

## **b) Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et stimuler l'ambition**

### **☐ Orientation opérationnelle : favoriser la persévérance scolaire**

#### **→ Plan d'action 1.3 : promouvoir les actions pédagogiques innovantes, dont création de classes à horaires adaptés**

Description du plan d'actions :

- A Grigny : en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC, il est programmé l'ouverture d'une classe à horaire aménagé musique (CHAM) dès la rentrée 2015 au collège Sonia Delaunay. D'autres projets sont à l'étude notamment le développement de « classes chorales »
- A Viry-Chatillon : développer les équipements et l'usage des nouvelles technologies dans l'élémentaire
- Au niveau du premier degré : développer l'accompagnement éducatif et maintenir les clubs « coup de pouce » en CP afin de permettre au Projet de Réussite Educative d'impliquer les parents les plus en difficulté face à l'apprentissage de la lecture pour leurs enfants (en collaboration avec l'Education Nationale)
- Au niveau du collège : poursuivre la réflexion sur le thème de l'école bienveillante et sur la question de l'évaluation, promouvoir l'innovation pédagogique par la formation des enseignants et les échanges de pratiques
- A l'échelle du contrat de ville : étudier la faisabilité d'une recherche-action permettant d'interroger les élèves sur leur perception du système scolaire les amenant à mieux l'explicitier ; étudier la mise en place de portefeuilles d'expériences et de compétences ; s'inscrire dans la semaine de la persévérance

#### **→ Plan d'action 1.4 : prévenir et prendre en charge l'absentéisme et les exclusions**

Objectif de résultat : Diviser par deux le nombre de décrocheurs (indicateur convention interministérielle)

Description du plan d'actions :

- Renforcer le partenariat et la coordination des acteurs : assurer une coordination dans chaque commune, ouvrir les collèges aux partenaires dans le cadre des REP+, ouvrir à d'autres partenaires (notamment la Réussite Educative) la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs portée par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- Pérenniser et développer les dispositifs partenariaux  
A Grigny : pérenniser et développer le dispositif de la ville « médiation rupture scolaire » contre l'absentéisme permettant de faire le lien avec les familles en cas d'absentéisme au travers des adultes-relais. Ce dispositif sera élargi à la prise en charge des exclusions  
A Viry-Chatillon : conforter le dispositif GPS (Guider, Prévenir, Soutenir) pour la prévention et la gestion des exclusions (pilotage ville dans le cadre du CLSPD)
- Compléter les dispositifs existants de l'Education Nationale  
Suivant les orientations nationales visant à faire du redoublement et de l'exclusion des dispositions d'exception et de dernier recours et visant une personnalisation de l'accompagnement préventif et de lutte contre le décrochage scolaire, des ateliers de remédiation seront développés dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire

→ **Action 1.5 : prise en charge des jeunes sans solutions : la Classe d'Accueil et de Remédiation (CLAR), pour un avenir scolaire en France des jeunes migrants**

Objectif de résultat : favoriser l'insertion des jeunes primo-arrivants francophones âgés de plus de 16 ans (environ 15 par an) en leur permettant de reprendre une scolarité en lycée, adaptée à leurs besoins (fiche-action du Plan Départemental d'Intégration)

Description du plan d'actions, porté par la DSDEN avec plusieurs territoires en Essonne :

- Remise à niveau intensive en français et mathématiques au lycée Baudelaire tous les matins de 9H à midi avec, ponctuellement, certains après-midi.
- Découverte du système scolaire français et accompagnement personnalisé sur l'orientation professionnelle par l'Education Nationale en collaboration avec les territoires en relais pour l'autonomisation des jeunes dans leurs démarches
- Accompagnement social effectué par les territoires
- Education à la citoyenneté effectuée par les territoires en partenariat avec l'Education Nationale : organisation de sorties culturelles et de découverte en fonction d'objectifs pédagogiques

☐ **Orientation opérationnelle : consolider la préparation de l'orientation et l'accompagnement des parcours**

→ **Plan d'action 1.6 : Aider les jeunes à se projeter dans l'avenir par la connaissance des filières et des métiers, le développement de l'estime de soi.**

Bien que le territoire soit mobilisé sur l'enjeu de l'orientation depuis plus de 10 ans en particulier au travers de la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle (MIPOP), des difficultés persistent en particulier à Grigny au regard du nombre de sorties sans diplôme après une seconde professionnelle ou un CAP.

Objectif de résultat : dans le contexte de l'évolution des intercommunalités, permettre la poursuite d'une intervention spécifique sur le champ de l'orientation, en mobilisant un nouveau porteur d'actions, dès cessation du portage des activités de la MIPOP par le GIP fin 2015, sur un programme d'éducation à l'orientation renouvelé en conséquence.

Description du plan d'actions actuel, porté à l'échelle intercommunale :

- Permettre aux jeunes de mieux se connaître sur des temps collectifs et d'élargir leur champ des possibles

Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle (MIPOP) : plus de 2000 jeunes touchés. Actions « accompagnement renforcé WIKI IO pour devenir autonome de son orientation », Infos-métiers et organisation avec l'intercommunalité d'un forum annuel de découverte des lycées et universités s'inscrivant dans le Parcours de découverte des métiers et des formations de l'Education Nationale

- Préparer et mobiliser les entreprises sur les stages de 3<sup>ème</sup> : consolider le dispositif de la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne en mobilisant davantage les entreprises locales et au-delà, et en poursuivant la diversification des stages
- L'Education Nationale étudiera l'implantation d'un CIO à Grigny

→ **Plan d'action 1.7 : Renforcer les continuités collège-lycée-université**

Description du plan d'actions, porté par l'Education Nationale :

- Renforcer les échanges entre collèges et lycées de desserte (ex au collège Les Sablons de lycéens qui viennent parler de leur expérience aux collégiens, ou l'action « les ambassadeurs » du collège Olivier de Serres)
- Expliquer et rendre lisible les attendus de l'université : autonomie dans le travail, favoriser le passage des lycéens vers les études supérieures
- Réinterroger et rationaliser la carte scolaire au regard des déplacements et de l'accessibilité des lycées situés à l'extérieur des territoires de Grigny et Viry-Chatillon (cf. carte du quartier vécu)

□ **Orientation opérationnelle : stimuler l'ambition**

→ **Plan d'action 1.8 : stimuler l'ambition**

Objectifs généraux : Révéler les potentialités de chacun, notamment auprès des filles ; Valoriser au travers de réseaux les parcours des personnes issues des quartiers populaires du territoire

Description du plan d'actions :

- L'Education Nationale développera à l'échelle des collèges et lycées, les cordées de la réussite
- La ville de Grigny porte une action spécifique autour d'un réseau (cf. partie lutte contre les discriminations)

**c) Agir pour le bien-être des jeunes et favoriser la co-éducation**

□ **Orientation opérationnelle : accompagner les parents dans leur rôle éducatif et la compréhension des institutions tout au long de la scolarité**

→ **Plan d'action 1.9 : coordination et renforcement de l'offre linguistique à visée éducative pour les parents**

*Articulation avec l'action « renforcer l'autonomie ainsi que le pouvoir d'agir et la participation citoyenne » du volet vivre-ensemble et citoyenneté*

Objectif de résultat : développement de l'offre linguistique pour les parents d'élèves et acquisition des compétences langagières suffisantes par les publics cibles pour le suivi de la scolarité de leur enfant. Passer de 2 à 3-4 collèges et de 2 ateliers à 5. Augmenter le nombre de familles touchées d'environ 50%.

Description du plan d'actions :

- Soutenir le développement d'Ateliers sociolinguistiques dans le premier degré
- Poursuivre le développement du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » dans les collèges des quartiers prioritaires de Grigny et Viry-Chatillon, en garantissant l'usage d'une pédagogie adaptée : collèges Sonia Delaunay, Pablo Neruda, Jean Vilar et Olivier de Serre (une ouverture prioritaire à Pablo Neruda où les besoins sont importants)  
Permettre des parcours linguistique en consolidant les articulations avec la coordination linguistique territoriale pour l'harmonisation des programmes et contenus, le suivi de parcours, la mise en place d'un protocole d'évaluation...

→ **Plan d'action 1.10 : créer des espaces d'échanges appropriés et développer les formations croisées**

Objectif de résultat : doubler le nombre de parents participant aux rencontres, tripler le nombre d'inscriptions de parents candidats aux élections de parents d'élèves

Description du plan d'actions :

- A Grigny, animer un réseau
- Créer des espaces d'écoute et d'échanges adaptés : création « d'espaces parents » dans les écoles volontaires, création de 4 papothèques sur la ville de Grigny portés par le RASED, en lien avec le Projet de Réussite Educative et la ville
- Mettre en place des formations croisées parents-professionnels (ville, Education nationale, PRE..) à programmer de façon partenariale chaque année : Ville de Grigny-Education Nationale-GIP (PRE-MIPOP) : formation ATD sur la relation aux parents au sein de l'Education Nationale, formation des délégués de parents d'élèves...UPP sur les conditions de la réussite.....GIP (MIPOP) – université Evry - CRPVE – Education Nationale : projet d'une recherche-action visant à doter les familles de davantage de moyens à l'égard de l'orientation en formant des acteurs relais (acteurs de la médiation) et des parents d'élèves dans les quartiers populaires.

☐ **Orientation opérationnelle : Agir en matière de prévention santé et garantir le suivi médical aux élèves et l'accès aux soins**

→ **Plan d'action 1.11 : Agir en matière de prévention santé et garantir le suivi médical aux élèves et l'accès aux soins**

Objectif de résultat : Résorber les listes d'attente pour l'accès à un orthophoniste, un dentiste..., résorber la liste d'attente pour l'accès en SESSAD, évolution du taux de vacances des postes publics de santé, évolution du nombre d'enfants soignés pour orthophonie

Description du plan d'actions, à rattacher au Contrat Local de Santé (CLS) :

- Renforcer l'offre publique avec une priorité donnée au dépistage et à l'accompagnement vers les soins (dentaires, auditifs, visuels, langagiers) et la prise en charge du handicap : engagements pour renforcer la médecine scolaire et innover pour garantir la présence d'orthophonistes (expérimentation appuyée par l'ACSE d'un orthophoniste scolaire), mobiliser les partenaires de l'ARS (hôpitaux, CPAM..) autour des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour assurer en particulier la présence d'orthophonistes et de dentistes, garantir le renouvellement des postes vacants et leur remplacement rapide (action concertée avec l'ARS-Education Nationale-Conseil Départemental à étudier en lien avec les écoles de formation de professionnels de santé), faciliter l'accès des jeunes du territoire au SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)
- Développer l'offre publique et privée : projet de création de structures de soins de premier recours dans chaque ville (cf. CLS)
- Amplifier les actions de prévention dans le cadre du Contrat Local de Santé Grigny Viry-Chatillon (cf. fiches actions du CLS).

- ❑ **Orientation opérationnelle : enrichir l'offre culturelle la mieux adaptée aux besoins spécifiques, en développant la participation et l'initiative des jeunes (cf. volet vivre ensemble et citoyenneté)**

→ **Action 1.12 : favoriser la découverte et l'ouverture culturelle pour tous autour de parcours d'éducation artistique et culturelle**

Objectif de résultat : Evolution du nombre de parcours mis en place, diversité de l'offre, nombre de jeunes touchés

Description du plan d'actions :

- Garantir une articulation et une coordination des dispositifs entre le temps scolaire et le temps périscolaire afin de garantir à chaque élève des parcours de découverte en particulier culturels.
- Développer des projets spécifiques d'éducation par la musique sur le temps scolaire : ville de Grigny projet « El Sistéma » (ouverture de 2 classes d'orchestre symphonique, ouverture d'une classe d'orchestre de guitare...)
- Développer au sein de l'Education Nationale les parcours organisés d'éducation artistique et culturelle de l'école aux collèges : projet de la circonscription de Grigny d'un projet d'éducation artistique et culturelle à destination de toutes les classes jusqu'en 6<sup>ème</sup> (cf. volet vivre ensemble), projet également de la circonscription de Viry-Chatillon
- Sur le temps périscolaire, dans le cadre du plan éducatif territorial (PEDT), mise en place coordonnée des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), développement de l'accompagnement éducatif et soutien des CLAS, en particulier sur le volet ouverture culturelle
- Mobiliser les équipements culturels en Essonne labellisés par la DRAC : créer un groupe de travail multi-partenarial pour mutualiser les connaissances

#### ***d) L'action du Projet de Réussite Educative en complémentarité du droit commun***

Le projet de réussite éducative (P.R.E) créé en 2005 par la loi de cohésion sociale, s'est inscrit depuis comme un dispositif en première ligne sur les problématiques éducatives du territoire en étroite partenariat avec l'Education Nationale. Il doit être en matière de politique de la ville « l'axe fort du contrat de ville et de sa cohérence éducative » dans les instructions ministérielles du 28 novembre 2014 pour l'élaboration des contrats de ville.

Il fait partie intégrante des moyens mobilisés pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter le lien école-famille en cohérence avec les directives de la nouvelle éducation prioritaire.

Sur le territoire de Grigny et Viry-Chatillon, le P.R.E. accompagne près de 400 enfants par an ainsi que leurs parents par le biais de parcours individualisés, sachant que le référent P.R.E. oriente tout d'abord la famille vers le droit commun et vers toute instance qui peut lui permettre de faire évoluer sa situation. En complément, des entretiens réguliers permettent l'accompagnement éducatif liés aux problèmes (scolaires ou pas) rencontrés par les enfants.

L'implication des parents et donc le travail sur la parentalité tant dans les parcours individualisés que dans les activités qui en font partie, occupe une place importante dans les missions du P.R.E.

Un lien important est à consolider sur le territoire et dans chacune des communes entre les parcours individualisés du PRE et le droit commun sur plusieurs registres essentiels :

- La santé avec le renforcement de la médecine scolaire
- La situation sociale des familles avec le renforcement de la coopération entre PRE et services sociaux du département

Le PRE poursuivra la mise en place de parcours individuels qui constitue le cœur de ses missions, en maintenant d'une part les ateliers qui les complètent (ateliers d'expression, clubs coup de pouce), d'autre part le partenariat avec les associations locales.

Depuis sa création, le PRE intervient sur les axes forts que sont : la parentalité, la lutte contre l'échec scolaire, la santé.

Sur ces axes, en complémentarité du droit commun et dans la perspective du contrat de ville, le PRE développera en priorité des actions sur : le lien école-famille en partenariat avec la ville, le lien parent-enfant, la lutte contre le décrochage scolaire au collège, l'apprentissage du français des enfants qui participe autant d'un travail éducatif auprès des parents, qui sont eux-mêmes incités à cet apprentissage, qu'à l'insertion scolaire et citoyenne des enfants.

L'activité et les interventions de la veille éducative des Lacs de l'Essonne (en termes d'accueil, d'orientation, de prises en charge, d'échange avec les parents, de relations de confiance avec la communauté éducative), s'avèrent complémentaires et indissociables du fonctionnement du PRE.

**En raison de l'importance des besoins du territoire et de la continuité nécessaire du dispositif, le volume des crédits de la réussite éducative qui lui sont consacrés sera maintenu pendant toute la durée du contrat dans les quartiers prioritaires de Grigny 2 et de Grande Borne-Plateau et pendant une période transitoire dans le quartier des Coteaux de l'Orge placé en veille active.**

## 2. Emploi et développement économique : faciliter les parcours professionnels et de formation

Au regard de cet enjeu stratégique, le plan d'actions s'articule autour des 3 orientations prioritaires déjà exposées : « faciliter l'accès au service public de l'emploi et l'accompagnement des publics vers un parcours de qualification et l'emploi », « développer l'employabilité des publics », « favoriser l'insertion socio-professionnelle », « renforcer le développement d'activité dans les quartiers populaires et à proximité ».

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuiera sur une coordination à l'échelle intercommunale, l'EPCI étant compétent sur ce champ et pilote du Pacte pour le développement du territoire Les Lacs de l'Essonne. Cette mise en œuvre se fera en lien avec le GIP de Grigny et Viry-Chatillon chargé, pendant la durée de sa mission, de la coordination du contrat de ville et demeurant par ailleurs compétent en matière de coordination de l'offre linguistique à visée sociale et professionnelle.

Sa réalisation dépend principalement de la mobilisation dans la durée de moyens de droit commun renforcés et adaptés. Il s'agit d'abord de Pôle Emploi concerné sur l'ensemble des orientations en particulier sur l'accueil et l'accompagnement<sup>14</sup>. La Communauté d'agglomération ensuite pendant la durée de sa mission est concernée sur l'ensemble des orientations en particulier l'accueil de proximité, les permanences linguistiques et la création d'entreprises. L'Etat au travers de la Direccte est attendu pour le soutien aux initiatives supports à l'insertion des publics. Sont également concernés le Conseil Départemental sur le soutien au développement des emplois d'avenir, les prestations d'insertion pour les bénéficiaires du RSA et le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique. Sont également concernés le Conseil régional, les Missions locales sur l'alternance et l'accompagnement renforcé des jeunes comme également l'Epidé l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance et le Centre de Formation et de Professionnalisation (CFP), les chambres consulaires sur la création d'entreprises, l'EPARECA et le FISAC sur l'activité dans les quartiers.

En complément du droit commun, la Politique de la ville reste une priorité au travers de la Zone Franche Urbaine comme levier du développement économique, sachant que cette dernière est prolongée sur la durée du contrat jusqu'en 2020 sous la nouvelle dénomination et le nouveau régime de « ZFU - Territoires Entrepreneurs », d'une part et en soutien des actions du présent contrat ou actions portées par les associations de proximité sur ces enjeux, d'autre part.

*Les actions contribuant à combattre les discriminations (réseau local de parrains, actions de la réussite citoyenne du territoire Les Lacs de l'Essonne, charte entreprises et quartiers) sont développées dans l'orientation traitant des discriminations de la partie « vivre-ensemble et citoyenneté »*

<sup>14</sup> L'offre de service orientation de Pôle emploi est délivrée dans le cadre de ses missions de Service Public de l'emploi, et est coordonnée au sein du Service Public de l'Emploi Régional (SPER). L'orientation professionnelle à Pôle emploi vise à développer la capacité à s'orienter tout au long de la vie dans un ajustement continu entre les caractéristiques de la personne et celles de l'environnement professionnel. Les conseillers et les psychologues du travail offrent un service personnalisé dans l'élaboration d'un projet professionnel adapté au besoin du demandeur d'emploi et au marché du travail.

Par ailleurs Pôle emploi en tant qu'acteur de l'orientation met en place en 2015 le conseil en orientation professionnel.

Le CEP est une nouvelle prestation d'accompagnement à l'élaboration des projets professionnels des actifs qui en expriment le besoin et, le cas échéant, des projets de formation associés. L'objectif est de favoriser l'employabilité, en lien avec les besoins économiques des territoires.

Pôle emploi renforce son offre de service aux entreprises en mettant en place des conseillers dédiés.

Le traitement de l'offre est adapté en fonction des besoins et des typologies d'entreprises, selon 2 niveaux de services :

- Les services d'appui au recrutement sont mis à disposition de toutes les entreprises qui nous confient une offre.

- Les services d'accompagnement au recrutement sont proposés de manière ciblée : permettent d'accompagner fortement l'entreprise dans ses recrutements.

Dans ce cadre, le conseiller saisit l'opportunité pour mettre en valeur des profils de candidats, notamment des demandeurs d'emploi qui résident dans les quartiers prioritaires et oriente le placement de candidats en en faisant la promotion.

## **a) Faciliter l'accès au service public de l'emploi et l'accompagnement des publics vers un parcours de qualification et l'emploi**

### **→ Plan d'action 2.1 : consolider un accueil de proximité et aller vers le public jeune marginalisé**

Les spécificités locales (cf. constats en annexe) impliquent d'une part la présence d'un accueil de proximité pour la prise en charge des publics, d'autre part d'aller vers le public jeune en rupture avec les institutions. Le plan d'actions à l'échelle intercommunale vise ainsi à :

1°) Faciliter l'accès au service public : préserver un accueil de proximité du service public de l'emploi sur le territoire : antennes emplois de l'EPCI, Pôle Emploi via les co-traitants Missions locale et la délocalisation d'ateliers de façon ponctuelle

Par ailleurs, sachant que l'Agence actuelle de Pôle Emploi demeure implantée sur Viry-Chatillon, Pôle Emploi définira sur le quartier Grande-Borne-Plateau un programme et des modalités d'intervention, en lien avec les antennes emplois de l'EPCI sur Grigny, qui préfigureront la mise en place d'une Maison des services au public (MSAP) dont Pôle emploi notamment et la Poste sont des opérateurs porteurs de l'accord national visant à développer les MSAP, en milieu rural ou péri-urbain.

Une maison de services au public, est un lieu de rassemblement en un lieu unique d'un ensemble de services pour accompagner, au quotidien, les usagers dans leurs démarches administratives.

Ce dispositif sera ici partie prenante et donc intégré à l'offre prévue dans le pôle de services du quartier Grande Borne-Plateau dans sa phase 2.

Le pôle de services comporte en effet une première phase opérationnelle engagée en 2015 avec l'implantation sur « l'Accroche Nord » de l'espace social du département, d'un espace du transporteur TICE et de l'agence du bailleur social. Le pôle de services comportera une 2<sup>ème</sup> phase opérationnelle complétant cette offre avec la MSAP, un centre de santé de 1er recours et la création d'un nouveau bureau de poste notamment.

2°) Renforcer la coordination des acteurs pour la prise en charge des publics par :

- la réalisation d'un travail partenarial de diagnostic des modes et formes d'accompagnement et la mise en place d'une mission partenariale d'intégration des publics
- l'accompagnement global : il est précisé par Pôle Emploi qu'avec le Conseil Départemental de l'Essonne ils mettent en œuvre un « accompagnement global » pour les demandeurs d'emploi allocataires du RSA ou non, qui présentent un cumul de freins périphériques à l'emploi et professionnels, nécessitant que soient menées conjointement et de façon coordonnée les actions d'insertion professionnelle et sociale. Par ailleurs Pôle Emploi agit en complémentarité avec d'autres structures, afin d'orienter les publics sur les partenaires en charge de situations spécifiques.

3°) Améliorer le repérage en allant au-devant des publics : adulte-relais formé pour le repérage et l'orientation vers le service public adéquat + action « trait d'union » dite « hors les murs » du CFP (voir ci-dessous axe sur l'accompagnement renforcé)

## **b) Développer l'employabilité des publics et l'accès à l'emploi**

### → **Plan d'action 2.2 : renforcer l'autonomie des publics vers l'emploi en développant les compétences langagières (fiche-action du Pacte)**

*Articulation avec l'action « renforcer l'autonomie ainsi que le pouvoir d'agir et la participation citoyenne » du volet vivre-ensemble et citoyenneté*

A l'échelle intercommunale, étant donné les besoins importants, le territoire s'est fortement engagé depuis 5 ans dans la mise en place d'un dispositif innovant complémentaire à l'offre « marchés publics » visant à développer les compétences langagières des publics pour accéder à la vie sociale et professionnelle.

Objectifs de résultat : doubler le nombre de bénéficiaires de l'offre linguistique à visée professionnelle développée localement. Viser ainsi un objectif de 100 bénéficiaires par an en pérennisant les offres linguistiques spécifiques permettant des parcours vers la qualification et l'emploi et d'autre part en poursuivant le développement d'offres innovantes.

Description du plan d'actions :

- Pérenniser les permanences linguistiques au sein des services Emploi de la Communauté d'Agglomération qui permettent d'accueillir, d'évaluer et d'orienter les publics vers l'offre adéquate
- Mettre en œuvre l'ensemble du bouquet d'offres pré-qualifiantes à composante langagière expérimenté (5 à ce jour) permettant des parcours linguistiques en réponse aux besoins non couverts et complémentaires aux dispositifs de droit commun : ateliers de Recherche d'Emploi et d'apprentissage Linguistique (AREL) (88h), module compétences langagières vers la qualification secteur propreté (98h), module ASL pré-emploi...  
L'offre développée s'appuie sur des réponses pédagogiques innovantes, interactives et contextualisées, inscrites dans la pédagogie des adultes et valorisant les acquis des personnes.
- Développer de nouvelles actions linguistiques innovantes selon les besoins des habitants

### → **Plan d'action 2.3 : Développer l'alternance, l'apprentissage (en partie fiche-action du Pacte)**

Description du plan d'actions à l'échelle intercommunale :

- Approfondir le diagnostic : notamment la connaissance des causes de l'échec en CFA du public du territoire
- Mettre en place à l'échelle de l'agglomération un dispositif spécifique, en partenariat avec la Faculté des métiers
- Sécuriser les parcours des jeunes :
  - Mettre en place l'action « accompagnement de cohortes de jeunes vers l'alternance » portée par les Missions locales de Grigny et Nord Essonne pour Viry-Chatillon, sous réserve d'un soutien (fiche-action 8 du Pacte). Cible 30 jeunes par an
  - Sensibiliser les jeunes et les parents sur l'alternance et certains métiers (DAB chambre de métiers...)
  - Initier un module de préparation à la prépa-pro, avec pour objectif de le doubler dès 2016 sur la durée du contrat (action du Centre de Formation et de Professionnalisation)
- Faciliter la recherche d'une entreprise d'accueil
  - Mobiliser et sensibiliser les entreprises du territoire et au-delà : création d'un réseau d'entreprises engagées et volontaires. Utiliser le levier de la charte « Entreprises et quartiers »
  - Poursuivre l'accueil d'apprentis au sein des collectivités

- Permettre une connaissance des offres en alternance du bassin d'emplois par secteur, métier : cibler et repérer les entreprises d'une certaine taille avec l'appui des développeurs

→ **Plan d'action 2.4 : développer l'accompagnement renforcé des publics**

Compte tenu des spécificités locales, l'accompagnement renforcé constitue un outil privilégié et nécessaire pour accompagner les publics vers la qualification et l'emploi. Description du plan d'actions à l'échelle intercommunale :

- Pôle emploi, au regard des constats des difficultés récurrentes de certains demandeurs d'emploi, dont les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée fait évoluer son offre de service, afin de trouver des réponses leur permettant une réinsertion durable.

Pour cela Pôle emploi intensifie l'accompagnement renforcé en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail : en augmentant le nombre de personnes suivi en accompagnement Renforcé, en mettant en place un accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ), en déployant l'Accompagnement Global, constituant la 4<sup>ème</sup> modalité d'accompagnement.

De plus, dans le cadre du suivi délégué, nombre de demandeurs d'emploi sont suivis chez des partenaires tels que les Missions Locales, Cap Emploi, les PLIE, l'IAE, ou bénéficiaire d'une prestation mandatée par Pôle emploi ou d'une formation.

- Développer la « garantie jeunes » (Missions locales) en doublant au moins le nombre de bénéficiaires par an sur la durée du contrat (passer de 100 à 200 bénéficiaires par an à Grigny)
- Conforter l'action « trait d'union » dite « hors les murs » qui vise à remobiliser des jeunes très éloignés du service public de l'insertion, action portée par le Centre de Formation et de Professionnalisation.
- Mobiliser davantage l'Epide et l'Ecole de la deuxième chance qui constituent également des outils spécifiques. Très peu de jeunes du territoire pris en Epide.
- Expérimenter au sein de la Communauté d'agglomération une action de formation et de mise à l'emploi d'une quinzaine de bénéficiaires du RSA majoré, dans les métiers de la dépendance et/ou du grand âge

→ **Plan d'action 2.5 : favoriser la mise à l'emploi en fléchant les emplois aidés**

Mobiliser et optimiser l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi : contrats aidés notamment le contrat starter, emplois d'avenir

### **c) Favoriser l'insertion socio-professionnelle**

→ **Plan d'action 2.6 : soutenir les initiatives supports à l'insertion des publics et l'ESS**

Le territoire a développé une offre d'insertion parmi les plus importantes en Essonne en raison de l'importance des besoins. Cependant, le plan d'actions du présent contrat prévoit les développements suivants pour répondre aux problématiques locales :

- Maintenir le réseau existant et les moyens afférents et développer les contrats durables avec les SIAE en particulier dans le cadre du renouvellement urbain et de la gestion urbaine de proximité pour l'entretien et la valorisation du cadre de vie
- Prévoir un 5<sup>ème</sup> Atelier Chantier d'Insertion (ACI) : projet du CFP d'un ACI sur les métiers de la petite enfance
- Accompagner le développement d'autres modèles d'insertion : Entreprise d'Insertion ou Economie Sociale et Solidaire : projet de l'EPCI d'un garage solidaire et d'étude de la relance d'une structure d'insertion dans la restauration type « Aux saveurs de Yeneka »

→ **Action 2.7 : Pérenniser la clause d'insertion dans les marchés publics et les marchés publics**

Objectif de résultat : dépasser l'objectif minimum de 5% en visant un taux d'insertion de 10% du nombre total des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement des projets de renouvellement urbain, et de plus de 10% des embauches directes dans le cadre de la GUP

Description du plan d'actions à l'échelle intercommunale :

- Redéfinir la charte locale d'insertion à l'aune du PNRU 2, en préservant les principes fondateurs (mutualisation des heures d'insertion, guichet partenarial mutualisateur)
- Poursuivre la mise en œuvre des clauses sociales : sensibilisation et conseil auprès des maîtrises d'ouvrage, accompagnement des entreprises attributaires des marchés, sourcing, recherche des candidats à partir des publics accompagnés dans les structures partenaires du PLIE, mise en relation avec les besoins des entreprises déterminés en amont, suivi en emploi, mise en place d'action pour monter en compétence les participants en parcours clause, suivi administratif et évaluation
- Poursuivre l'essaimage de la pratique des clauses d'insertion au-delà du renouvellement urbain
- Pérenniser le recours aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique

**d) Renforcer le développement d'activités dans les quartiers populaires et à proximité**

→ **Plan d'action 2.8 : Développer le commerce et les services de proximité**

Cf. partie II. Volet urbain « développer les fonctions urbaines » (projet d'études commerciales), et voir déclinaison par quartier dans la partie III. « les objectifs opérationnels du pilier urbain ». Une étude commerciale sera menée pour identifier les capacités en matière commerciale et d'activités et la viabilité de pôles actifs de proximité.

→ **Plan d'action 2.9 : Consolider le soutien à la création d'activités**

Bien doté en outils d'accompagnement à la création d'activités (incubateur social, hôtels d'entreprises..), le territoire avec ses partenaires visent sur la durée du contrat à consolider le soutien à la création d'activités sur les points suivants :

Description du plan d'actions à l'échelle intercommunale :

- Garantir un point d'entrée professionnalisé pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement : maintenir le soutien au dispositif PACE porté par l'incubateur social qui prévoit dès l'année 2016 de renforcer la sensibilisation à la création d'entreprises pour agir en amont de l'amorçage
- Mobiliser davantage et de façon coordonnée les outils d'information auprès des porteurs de projet : améliorer la diffusion de l'information, organiser des ateliers sur le territoire (atelier RFI sur site de la Chambre de métiers, Dispositif Réussir en banlieues de la CCI, atelier création d'entreprises de Pôle Emploi)
- Compléter le parcours du créateur par le soutien des lieux de production collectifs et collaboratifs qui permettent de tester une activité et s'appuyer sur le numérique (ex : espaces co-working des MJC, étudier la création de Fab Lab...)
- Développer « l'entrepreneuriat aux féminins »

→ **Plan d'action 2.10 : appuyer la création et le développement des entreprises, en particulier par un accompagnement renforcé des TPE-PME (fiche-action 5 du Pacte)**

Le développement économique du territoire et l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers reposent sur une bonne connaissance des évolutions économiques et des besoins des filières présentes sur le territoire et amenées à se développer. Pour répondre à ces problématiques, une Mission Relation Entreprise (MIRE) a été mise en place pour mutualiser les connaissances et les informations des acteurs en contact quotidien avec les entreprises. La Mission MIRE projette :

- Mettre en place des actions à destination des entreprises pour évaluer leurs besoins en matière de recrutement, et plus largement d'évolution des métiers et des postes de travail, ceci à partir d'un bilan des types de filières ou d'entreprises concernées (partage d'informations avec la MDE d'Evry),
- Animer le partenariat pour conduire des réflexions collectives sur les besoins d'évolution des filières et les conséquences sur les besoins en matière de qualification.
- Montée en charge d'une offre à destination des entreprises

## ***e) Point général sur les orientations de développement économique du territoire les Lacs de l'Essonne en articulation avec le contrat de ville***

### **Le développement économique, à l'épreuve du contrat de ville**

#### **Des coopérations nécessaires, entre EPCI récipiendaires**

Les projets de TSCP de la RN7 et de la RD 445 -tous deux repérés au SDRIF- corrélés à leurs impacts sur l'aménagement et le développement urbains, impliquent la continuité de coopérations affirmées. La cohérence fonctionnelle et l'effet de levier attendu du T'ZEN 4 et du TTME, s'inscrivent dans la formalisation de consensus : mutation des franges de la RD445 à la Grande Borne, programmation des équipements publics, vocation et destination du foncier et de l'immobilier mutables. Selon la règle du « gagnant-gagnant », en dépendent la portée « exigentielle » du NPNRU et la capacité institutionnelle à s'inscrire dans les divers appels à projets, tel « Centre d'Affaires dans les Quartiers ».

#### **Positionner le développement économique au niveau du TIM**

Le positionnement économique du territoire, justifie l'engagement d'une étude stratégique condensée, pour déterminer une inscription compatible dans les desseins des EPCI récipiendaires, et une visée conforme avec les anticipations des Villes membres des Lacs de l'Essonne.

Le devenir des friches industrielles, les clefs de répartition entre habitat et développement économique, seront utilement précisés, dans le cadre de cette étude. Le développement économique et la création d'activités, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pourront simultanément être spécifiés.

Une vision des projets du territoire des Lacs de l'Essonne, hiérarchisés et priorisés, favorisera la réflexion sur les ententes intercommunautaires à conclure à moyen terme. La synchronisation entre les études urbaines -commanditées en vue de la préfiguration du NPNRU- et l'étude relative à la stratégie de développement économique, sera déterminante.

Au delà de l'horizon d'un développement économique local, conditionné par la relation entre les projets et potentiels du territoire, comparée à la donne du développement économique exogène et endogène, l'ambition du contrat de ville est indissociable du devenir des quartiers décrochés. La différenciation fonctionnelle harmonisée, au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, appelle conjointement l'émergence d'un laboratoire d'idées et de projets, au plus près des réalités sociales, des initiatives et des talents.

## **Le devenir des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

### **La diversification fonctionnelle**

La mobilité des habitants, leur accès aux emplois et aux services distants, constitue certes une des conditions premières de la réduction de la pauvreté et de l'autonomie des personnes. Fabriquer des quartiers accessibles, drainant l'implantation d'entreprises, d'activités et de commerces, induit en abyme des flux et des apports cohérents avec l'enjeu du « retour au droit commun ».

La seconde phase de rénovation urbaine, grâce à l'effet de levier du T'Zen et du TTME, offre l'opportunité d'une dédensification raisonnée et d'une offre nouvelle de foncier disponible, à finaliser notamment sur des opérations d'immobilier d'entreprises, à concevoir particulièrement avec l'ANRU, la CDC et ses filiales. La réévaluation de l'appareil commercial convoque les dispositifs et les opérateurs publics de ce domaine, en liant offre de proximité et offre nouvelle.

La généralisation de l'accès au THD Internet s'impose concurremment, en accélérant la production d'un schéma local, adossé au Contrat de Plan Etat Région, aux interventions coordonnées de l'Etat, de la Région et du Département.

### **Un laboratoire d'idées et de projets**

Le développement des SIAE, territorialement ancrées, favorise la satisfaction des services de proximité et génère de l'emploi, pour les habitants. Les partenaires du contrat de ville se fédéreront utilement, à cet effet. Des initiatives multiples doivent être encouragées et suscitées : économie durable et économie circulaire, couverture des besoins nouveaux et insatisfaits, accroissement de l'innovation sociale, ont vocation à être combinés. Ateliers participatifs, espaces de co working, garage associatif, Fab Lab, ateliers de formation aux TIC, restauration coopérative, figurent parmi les initiatives à promouvoir, dans le prolongement des interventions antérieures ou actuelles du territoire. La gestion fluide de l'hébergement des créateurs d'entreprises, par l'EPCI, et la rationalisation aboutie de ses dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des porteurs de projets et créateurs d'activités, s'inscrivent dans cette dynamique.

Le renforcement des services avancés aux entreprises, empruntant notamment à la préfiguration d'une plateforme GPEC et RH, ainsi que l'appui à la création, à la transformation et à la reprise d'entreprises, marquent aussi la volonté du territoire. Implantations nouvelles, prévention des incidents, anticipation des parcours d'entrepreneurs « sortants », adéquation entre l'offre et le besoin d'emplois et de formation, RSE, bourses aux locaux, fournissent des outils qui seront, par la suite, harmonisés avec les EPCI rattachés de la scission des Lacs de l'Essonne.

Enfin, le déploiement du dispositif Territoires Entrepreneurs, soulève à la fois des espérances et des interrogations : quant à sa portée incitative et contrôlée, quant à son pilotage et à la stratégie à déployer dans les quartiers. Le territoire est partie prenante de ce processus, en vue de retombées positives, en faveur y compris de l'appareil commercial existant.

### **Les acquis du second pacte de développement du territoire**

Concurremment et complémentaires aux interventions qui relèvent du contrat de ville et du NPNRU, le second pacte formule des orientations et des visées, pour réévaluer le projet économique local et l'inscrire dans un dessein spatialement élargi.

### **Les constats et les enjeux**

Le territoire a connu, ces dix dernières années, une dynamique de l'emploi particulièrement soutenue. Toutefois, l'attractivité du territoire, liée à sa bonne accessibilité routière (A6, RN7) à sa desserte en transports en commun (RER C et D) et à une offre de foncier économique avantageuse, n'a pas été adossée à une stratégie de développement économique visant des secteurs d'activité privilégiés. La lisibilité économique du territoire, qui s'inscrit dans un espace économique bien plus large que les limites du territoire les Lacs de l'Essonne, est faible.

Le défi consiste aujourd'hui à s'appuyer sur les atouts du territoire, pour faire valoir un positionnement économique clair, identifiant les filières économiques privilégiées par le territoire, en complémentarité avec son environnement. La structuration de filières doit permettre de valoriser de manière cohérente l'attractivité économique du secteur, favorisant la création d'emplois adaptés au profil de la population. L'opportunité de définir un tel positionnement est d'autant plus forte que le développement d'infrastructures de transports -telles que le T'Zen- renforcera encore l'accessibilité des Lacs de l'Essonne.

A ce titre, les thématiques du développement durable, de la biodiversité et de la transition écologique pourraient faire l'objet d'une attention particulière, le territoire les Lacs de l'Essonne portant de nombreux projets en la matière (création de la Régie de l'eau, projet de géothermie à Grigny).

La présence de nombreuses friches privées et publiques sur le territoire les Lacs de l'Essonne représente à la fois une opportunité et une faiblesse en terme d'attractivité.

La valorisation économique des cent hectares disponibles, en bords de Seine, constituera un levier majeur, au service de la stratégie économique du territoire.

### **Les Objectifs généraux**

- Définir les axes privilégiés pour le développement économique du territoire, en cohérence avec le profil de la population et en lien avec les stratégies économiques des espaces environnants
- Identifier des filières à fort potentiel de valorisation pour le territoire (ville durable et intelligente, agroalimentaire...)
- Diagnostiquer les friches du territoire, en vue de leur réhabilitation, à destination de porteurs de projets socio-économiques.
- Valoriser les bords de Seine, en lien avec la stratégie économique retenue, et l'offre en la matière, dans les territoires alentours.

### **Descriptif des actions**

- Conduite d'une démarche portée par le territoire les Lacs de l'Essonne, en associant les acteurs et outils du développement économique (CCI, AEE, AUDESO, etc.) visant à clarifier le positionnement économique du territoire, en complémentarité avec les espaces environnants. Un agent au sein de l'EPCI est chargé de coordonner la démarche.
- Validation des axes et proposition des filières (avec l'ensemble des parties prenantes).
- Mise en place d'un plan d'actions
- Stratégie de filières économiques
- Identification d'investisseurs potentiels sur le foncier économique du territoire
- Diagnostic des friches du territoire, estimation des coûts de réhabilitation pour des activités socio-économiques
- Instauration d'un éco-label de réhabilitation, au niveau des friches traitées, en vue de leur promotion, en partenariat avec un organisme spécialisé dans l'élaboration des éco-labels.
- Travailler à la valorisation des quais de Seine et définir le foncier pour des activités économiques jusqu'à la création d'un label éco-parc

### 3. Santé : Garantir pour les habitants l'accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue le volet santé du contrat de ville. Au regard de cet enjeu stratégique, le plan d'actions du CLS s'articule autour des 3 orientations prioritaires exposées dans la partie II : « Développer l'offre de soins, la coopération sur les prises en charge et l'accès aux droits », consolider et développer la prévention et la promotion de la santé », « bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale ».

Le contrat de ville introduit par ailleurs deux nouvelles actions en matière de promotion et prévention de la santé qui seront développées dans le cadre du CLS, ainsi qu'une nouvelle orientation en matière « d'habitat-santé ».

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuiera sur une coordination à l'échelle intercommunale en partenariat avec les villes, le GIP de Grigny et Viry-Chatillon étant garant pendant la durée de sa mission de la coordination du Contrat local de santé.

Sa réalisation dépend principalement de la mobilisation dans la durée de moyens de droit commun renforcés et adaptés. D'abord de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en matière de soutien aux dispositifs de prévention et de promotion de la santé et du développement de l'offre de soins de premiers recours, mais aussi de l'Assurance Maladie (CPAM), du Conseil Départemental notamment sur la prévention et le handicap, du Conseil Régional en soutien de l'investissement aux structures de soins de premier recours et de l'Education Nationale sur la santé scolaire.

En complément du droit commun, la Politique de la ville reste une priorité dans le soutien à l'Atelier Santé Ville de Grigny et Viry-Chatillon (ASV) et le soutien aux actions associatives repérées par l'ASV qui contribuent aux orientations selon la conception de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Enfin les passerelles avec le Renouvellement Urbain sont indispensables pour la création ou la réhabilitation de locaux adaptés et sécurisés pour l'accueil des structures de soins de premier recours.

#### *a) Développer l'offre de soins, la coopération sur les prises en charges, et l'accès aux droits de santé*

Rappel des actions du Contrat Local de Santé (cf. CLS pour développements) :

- **Création de structures de soins de premier recours** : un projet dans chacune des deux villes qui ne soit pas concurrentiel de l'autre
- **Démarche conjointe pour faciliter la venue de nouveaux professionnels de santé** : faire connaître les aides à l'installation, développer l'accueil de professionnels de santé en formation, développer la contractualisation avec les établissements de soins (CPOM)...
- **Amélioration des conditions de sorties d'hospitalisation**

- Une meilleure prise en charge des soins non programmés
- Garantir l'accès aux droits de santé

## ***b) Consolider et développer la prévention et promotion de la santé***

Rappel des actions du CLS (cf. CLS pour développements) :

- **Elargissement et une évaluation soutenue du programme santé bucco-dentaire**
- **Compléter le programme local nutrition santé par un volet dépistage et soins de l'obésité et du diabète**
- **Améliorer le taux de participation au dépistage du cancer**
- **Quantifier le retard en matière de couverture vaccinale et améliorer le taux de couverture**

Le contrat de ville introduit 2 nouvelles orientations à développer dans le cadre du Contrat Local de Santé :

- **Action complémentaire CLS 1 ville de Grigny : « la vie affective et sexuelle »**
- **Action complémentaire CLS 2 : « prévenir et réduire les conduites à risque »**

## ***c) Bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale***

Rappel des actions du CLS :

- **Création d'un Conseil Local en Santé Mentale**
- **Promotion du bien-être psychique par le lien social**
- **Promotion des lieux d'écoute pour les adolescents**
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'éviter les ruptures dans la prise en charge en santé mentale**
- **Etude d'opportunité pour la création d'un CMPP à Grigny**

## ***d) Orientations complémentaires post Contrat Local de Santé : habitat-santé***

Le contrat de ville introduit une nouvelle orientation :

- **En matière d'habitat-santé « renforcer la lutte contre les punaises de lit » : poursuivre à la Grande Borne et au Plateau, développer l'action en particulier à Grigny 2**

## **e) Rôle de l'Atelier Santé Ville**

L'atelier Santé Ville positionné actuellement au GIP de Grigny et Viry-Chatillon accompagne l'animation et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

L'atelier Santé Ville veille au respect par les partenaires des fondamentaux de la démarche Atelier Santé Ville inscrits dans ce contrat :

- Développement d'une démarche concertée d'observation et d'évaluation en santé (mettre en place les indicateurs de suivi et d'évaluation, élaboration d'un bilan annuel)
- Développement des conditions permettant à l'habitant de devenir force de proposition et d'action dans le cadre du plan local de santé
- Poursuite de la mobilisation du droit commun en matière de santé.

Outre cette fonction transversale au contrat de ville, l'Atelier Santé Ville met en œuvre des fiches-actions du Contrat Local de Santé, en particulier :

- Les programmes de prévention et promotion de la santé suivants : « élargissement et évaluation soutenue du Programme Local de Santé Bucco-dentaire », « compléter le Programme Local Nutrition Santé par un volet dépistage et soins de l'obésité et du diabète », en lien avec l'ADMC « améliorer le taux de participation au dépistage du cancer », « quantifier le retard en matière de couverture vaccinale et améliorer le taux de couverture »
- Le co-pilotage avec les villes de la démarche de création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et la mise en œuvre des actions
- La mobilisation des partenaires de l'ASV dans la co-construction du projet de santé, autour duquel s'articulera le développement des projets d'offre de soins de premier recours (Axe 1 CLS).
- La poursuite des actions favorisant l'accès aux droits de santé.

L'Atelier Santé Ville joue un rôle particulier dans le soutien des porteurs de projet du territoire. A ce titre, il constitue un espace de référence pour le dialogue de gestion avec l'Agence Régionale de Santé.

Ainsi, le soutien sur la durée du contrat par l'Agence Régionale de Santé à l'ingénierie du Contrat Local de Santé et par l'Etat à l'ingénierie de l'Atelier Santé Ville reste indispensable. Il est attendu par ailleurs que le rôle de l'Atelier Santé Ville soit renforcé dans le cadre des appels à projets. A ce titre, le coordonnateur sera associé au comité technique de l'appel à projet Politique de la ville et restera référent pour le dialogue de gestion.

#### **4. Vivre-ensemble et citoyenneté : Promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l'accès aux droits**

Comme indiqué dans la partie II, cette orientation nouvelle et transversale du contrat de ville porte une conception large de la citoyenneté qui intègre des aspects de justice sociale, d'égalité des droits, d'engagement citoyen, constitutifs du vivre-ensemble et de la vitalité démocratique.

Ainsi, le plan d'actions s'articule autour des 5 orientations prioritaires qui poursuivent deux enjeux déjà exposés, l'un de lever les freins aux parcours de vie, l'autre de renforcer les conditions du bien vivre-ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville, son pays. Ces 5 orientations sont déclinées ainsi : « faciliter l'accès au droit et à l'offre sociale des habitants », « agir pour l'égalité femme/homme et combattre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme », « garantir, en particulier pour les jeunes, l'accès à une offre artistique, culturelle, sportive et de loisirs, vecteurs essentiels d'épanouissement, de bien-être et de vivre-ensemble », « favoriser le lien social autour de la diversité et rompre l'isolement des publics les plus exposés », « renforcer l'autonomie ainsi que le pouvoir d'agir et la participation citoyenne ».

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuiera sur une nouvelle coordination, qui se fera au niveau de chaque ville, en lien avec le GIP de Grigny et Viry-Chatillon garant pendant la durée de sa mission de la coordination du contrat de ville et qui reste compétent sur la « coordination linguistique territoriale ».

Sa réalisation mobilisera dans la durée des moyens de droit commun renforcés et adaptés. Premièrement de l'Etat pour l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle (CNDS, DRAC), la citoyenneté (service civique, ONAC, soutien aux conseils citoyens), de la CAF pour l'accès aux loisirs et le soutien à l'éducation populaire, du Conseil Départemental, des villes et des fonds européens régionaux en particulier pour soutenir les actions contribuant à l'e-inclusion.

En complément du droit commun, la Politique de la ville reste une priorité pour le soutien à l'éducation populaire et la vie associative dont les acteurs jouent un rôle majeur pour le lien social. Le soutien de la coordination linguistique territoriale et de l'offre linguistique à visée sociale complémentaire à l'offre « marchés publics » en particulier celle de l'OFII dans le cadre du CAI reste également une priorité de premier ordre.

Enfin, les passerelles avec le Renouvellement Urbain sont indispensables pour renforcer l'accès aux droits en améliorant les conditions d'accueil à Grigny 2 (projet d'un Centre de la Vie Sociale à Grigny2), pour l'égalité femme-homme en ouvrant un appartement relais à Grigny 2, pour réduire les inégalités d'accès au sport en participant à la réhabilitation des équipements culturels et sportifs, pour contribuer au vivre-ensemble en prévoyant l'aménagement d'espaces de vie collectifs (places, aires de jeux..).

## **a) Faciliter l'accès au droit et à l'offre sociale**

### → Plan d'action 4.1 : Faciliter l'accès aux droits et à l'offre sociale des populations les plus précaires

L'égalité d'accès aux droits constitue une base de la citoyenneté et du vivre-ensemble et contribue à faciliter les parcours de vie des personnes. Des pistes d'amélioration sont identifiées, en particulier sur le quartier de Grigny2 où les besoins sont importants. Un premier acte fort à Grigny sera le développement des permanences de droit commun par labellisation en Point d'Accès aux Droits (PAD)

Description du plan d'actions :

- Mener un état des lieux de l'accès et du recours aux droits sanitaires et sociaux sur la ville de Grigny et sur le quartier du Plateau (avec un zoom sur Grigny 2 où les besoins sont importants)
- **Faciliter les parcours : A Grigny, en partenariat avec la Commission départementale de l'accès aux droits (CDAD), labellisation en début de deuxième semestre du Pôle d'Accès aux Droits en Point d'Accès au Droit (PAD)**  
Le CDAD s'engage à accompagner la labellisation du Pôle d'Accès aux droits de la ville de Grigny en Point d'Accès aux droits (PAD) dès 2015.  
Le CDAD pourra prendre en charge les permanences du barreau, et apporter une aide financière en matière de droit du logement : droit des copropriétaires (entretiens individuels, mais également informations collectives), de droit du travail et de surendettement.  
L'ACSE pourra soutenir le PAD ainsi labellisé.  
Par ailleurs, la CAF instaurera un Rendez-vous des droits.
- A Viry-Chatillon, poursuite d'accueil de permanences d'accès au droit sur le Plateau et les Coteaux
- Faciliter les parcours : garantir des points d'informations professionnalisés pour une bonne orientation avec suivi : formation des agents d'accueil (connaissance des structures locales, interculturalité, laïcité), regroupement services premier accueil et accès aux droits, rendre l'offre plus lisible (co-construction/production d'outils de communication adaptés : plaquettes, guides thématiques)
- Toucher le public le plus éloigné des institutions : élargir le réseau de ressources en traduction du Projet de Réussite Educative à l'ensemble des acteurs du territoire, élargir le champ d'actions de l'association Voisin Malin

## **b) Agir pour l'égalité femme/homme et combattre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme**

### → Plan d'action 4.2 : Agir pour l'égalité femme/homme et combattre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un enjeu transversal du contrat.

- Développer des actions spécifiques sur tous les champs du contrat pour : favoriser l'accès à l'emploi des femmes (projets de diversification des modes de garde, et soutien à l'entrepreneuriat au féminin), faciliter l'accès des jeunes filles au sport (diagnostic sur les attentes), lutter contre les violences intrafamiliales, prévenir chez les jeunes en matière de vie affective et sexuelle, développer la prévention situationnelle (développer des marches exploratrices des femmes)...

- sensibiliser les publics et les professionnels sur le droit des femmes et sur la reproduction des préjugés sexuels.
- A Grigny, la commune s'engage dans la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les discriminations constituent une réalité vécue et exprimée par les habitants. Les travaux du contrat de ville ont permis de décliner un premier plan d'actions qui sera évolutif :

- ***Appuyer les collégiens et plus généralement les jeunes jusqu'aux étudiants, dans la recherche d'une entreprise d'accueil*** notamment pour l'alternance.  
Priorité première, il s'agit de soutenir les actions structurantes de réseau et de parrainage en mobilisant notamment les entreprises au travers de la charte entreprises et quartiers : projet de la ville de Grigny d'un « réseau social local de parrains » ; actions à conforter de la Communauté d'agglomération (mission Réussite Citoyenne-relation entreprises) d'une bourse aux stages et d'accompagnement individualisé des jeunes.
- Approfondir la connaissance des spécificités locales en matière de discriminations (diagnostic) et former les agents, deux préalables indispensables à toute démarche de long terme.

La « Politique de la ville » viendra en soutien des actions de proximité : une attention particulière sera portée aux projets associatifs déposés dans le cadre de l'appel à projet qui contribueront spécifiquement à favoriser l'égalité femme-homme, à lutter contre les discriminations, à combattre le racisme et l'antisémitisme.

### ***c) Garantir, en particulier pour les jeunes, l'accès à une offre artistique, culturelle, sportive et de loisirs, vecteurs essentiels d'épanouissement, de bien-être et de vivre-ensemble***

#### **→ Plan d'action 4.3 : A Grigny, garantir l'accès au plus grand nombre à une offre sportive diversifiée, structurée et encadrée**

Objectif de résultat : augmentation de la pratique sportive licenciée générale, et augmentation du taux d'équipements sportifs jusqu'à la moyenne des UU soit 35 pour 10000

Description du plan d'actions de la ville de Grigny nécessitant un soutien en particulier du CNDS au travers du plan national « citoyens du sport », qui réoriente ses objectifs prioritairement dans les quartiers populaires :

- Mener un diagnostic territorial approfondi (DTA) sur l'offre et la demande en matière d'activités physiques et sportives, notamment sur les attentes des jeunes filles pour le sport collectif
- Diversifier les pratiques sportives et développer la mixité dans les pratiques : développement du club omnisport et de ses sections :
  - Projet de développement de l'activité nautique : sur le temps scolaire (rallonger l'amplitude horaire d'apprentissage de 30mn à 45 mn), sur le temps des vacances scolaires (ouverture piscine pour faire passer brevet d'aptitude nautique), développement des activités nautiques des Lacs
  - Créer de nouvelles sections et/ou activités sportives diversifiées (ex : escrime, rugby) et selon les demandes des jeunes et particulièrement des filles **en mobilisant les fédérations**
- Consolider le sport scolaire pour favoriser la découverte des disciplines : dispositifs Scola
- Assurer le développement d'un équipement de qualité par la réhabilitation et la rénovation des équipements sportifs de proximité (parc des sports Jean Miaud, rénovation piste d'athlétisme...)

La « Politique de la ville » viendra en soutien des actions de proximité proposant des activités sportives contribuant aux autres thématiques du contrat de ville : sport/insertion, sport/bien-être (action CCAS de Grigny)...

→ **Plan d'action 4.4 : A Grigny, développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie**

L'art et la culture sont de puissants vecteurs de liberté, d'émancipation individuelle et d'intégration sociale. Ils font partie intégrante de la formation générale du citoyen (cf. convention interministérielle ville-culture).

*Les actions d'accès à la culture du Conservatoire de Grigny programmées pour le public scolaire sont exposées plus haut dans la partie « Education et petite enfance », action « favoriser la découverte et l'ouverture artistique et culturelle pour tous autour de parcours d'éducation artistique et culturelle ».*

Outre les actions du Conservatoire développer dans la partie « Education et Petite Enfance » (projets El Sistéma autour de la musique et Fab'Lab Lutherie) ciblées sur le public scolaire, le plan d'actions prévoit également le développement d'actions collectives touchant tous les publics, nécessitant un soutien en particulier de la DRAC pour :

- Développer l'accès aux musées : projet « les musées à Grigny » du service de la Lecture Publique de la ville de Grigny en partenariat avec l'association Décider, qui permet la découverte culturelle et la formation d'habitants « passeurs d'art ». Cette action nécessite notamment la mobilisation des équipements culturels financés par l'Etat
- Renforcer l'autonomie des jeunes dans l'accès à la culture : projet « inser'Culturel » du service jeunesse de la ville de Grigny qui place les jeunes comme acteur d'une création musicale

Plus globalement, la DRAC mettra en place le dispositif « culture-citoyenneté-vivre-ensemble » préfiguré en 2015 et visant une action globale et pérenne sur 2016,2017 et 2018 au travers une convention territoriale (cf. partie engagements du contrat).

La « Politique de la ville » viendra en complément des actions de proximité spécifiques.

→ **Plan d'action 4.5 : A Grigny, favoriser le droit aux loisirs et aux vacances**

Objectif de résultat : accroître sensiblement le nombre d'enfants et de familles accédant aux loisirs et aux vacances

Le plan d'actions suivant porté par la ville nécessite un soutien en particulier de la CAF :

- Développer les sorties au travers des services de la ville (CCAS, Service jeunesse...) : séjour enfants et jeunes, séjour familles, accueil de Loisirs, sorties adultes et familles
- Développer les loisirs des jeunes autour de l'éducation à l'environnement : s'appuyer sur la Maison de l'Enfance et de la Nature (MEN) pour développer des sorties éducatives sur l'environnement sur les temps de loisirs mais aussi sur les temps scolaires et périscolaires : ferme pédagogique durant les vacances, activité équestre l'été, péniche pédagogique autour de la question de l'eau

La CAF et la ville ont amorcé un travail visant à optimiser la mobilisation des dispositifs CAF pour les vacances des familles et des enfants.

La Politique de la ville pourra venir en complément en soutenant les projets associatifs au travers du dispositif Ville Vie Vacances (VVV).

## **d) Favoriser le lien social autour de la diversité et rompre l'isolement des publics les plus exposés**

### → **Plan d'action 4.6 : Favoriser le lien entre les cultures, les générations et les quartiers**

L'échange et le partage autour de valeurs communes entre les cultures, les générations, les quartiers constituent un socle indispensable du vivre-ensemble.

La ville de Grigny a adhéré il y a 14 ans à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la paix, qui fait partie d'un réseau international de maires pour la paix créé à l'initiative des maires d'Hiroshima et de Nagasaki. La ville de Grigny prévoit la création et la mise en place d'un **Plan Local Culture de la Paix soutenu par l'ONACVG** qui intègre un travail de :

- valorisation de la mémoire des quartiers et des lieux
- de valorisation de la culture de la paix : projet « Grigny au temps de la Grande guerre »
- transmettre à la population et à la jeunesse grignoise une culture citoyenne et pacifiste avec notamment la mise en œuvre d'actions commémoratives (cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, libération des camps, armistice de 1945, abolition de l'esclavage...)
- Elaboration d'une charte de la paix par les jeunes de la ville et organisation de temps d'échanges

La ville de Viry-Chatillon poursuivra la valorisation de la mémoire de la ville et des quartiers au travers la mobilisation du service « mémoire locale » et de la bibliothèque.

Dans le cadre de la « Politique de la ville », une attention particulière sera portée aux projets associatifs qui contribuent à favoriser le lien entre les cultures, les générations et les quartiers. La mixité des publics et des quartiers constituent ainsi un critère spécifique dans la mise en œuvre des actions.

### → **Plan d'action 4.7 : Soutenir l'éducation populaire et la vie associative**

Les acteurs de la vie associative et de l'éducation populaire tiennent une place de premier ordre au contact des populations pour favoriser le lien social et rompre l'isolement. Le plan de soutien doit passer notamment par la sécurisation de leurs financements et la simplification des procédures administratives :

- Soutenir les projets des centres sociaux et de leur développement à Grigny
- Soutenir les projets des centres sociaux à Viry-Chatillon. La ville contractualise à travers l'élaboration en cours d'un diagnostic social partagé avec la CAF afin d'ajuster la politique municipale en faveur des familles.
- Développer la pluriannualité des financements pour certaines associations (relance des contrats pluriannuels d'objectifs) tout en permettant le soutien financier de l'innovation sociale (créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets)
- Décliner la loi pour la simplification des démarches administratives
- Améliorer la coordination des acteurs locaux autour de l'appel à projet Politique de la ville : tenue d'un comité de pilotage territorialisé préparé par les instances du contrat de ville

Tous les acteurs bénéficiant de subventions de la Politique de la ville devront s'engager dans un plan de formation sur la laïcité, les valeurs de la République et la citoyenneté. L'Etat soutiendra la mise en place d'une formation à l'échelle départementale au travers du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE).

## **e) Renforcer l'autonomie ainsi que le pouvoir d'agir et la participation citoyenne**

### → **Plan d'action 4.8 : Accompagner l'autonomie des publics pour l'accès à la vie sociale en développant les compétences langagières : développement des Ateliers sociolinguistiques**

*Articulation avec l'action « renforcer l'autonomie des publics vers l'emploi en développant les compétences langagières » du volet Emploi et développement économique et l'action coordination et renforcement de l'offre linguistique à visée éducative du volet « Education et Petite Enfance »*

Les problématiques de maîtrise de la langue française constituent un frein important, en particulier à Grigny, pour accéder à la vie sociale, éducative et citoyenne. Si le territoire a fortement progressé et innové en développant une offre linguistique à visée professionnelle, complémentaire à l'offre de droit commun, autour d'une coordination linguistique territoriale (cf. plan haut axe 2 volet Emploi et développement économique « action coordination et renforcement de l'offre linguistique à visée professionnelle »), des difficultés demeurent dans la coordination et le développement d'une offre linguistique à visée sociale (type ASL) suffisante pour répondre aux besoins non couverts des habitants.

Le plan d'actions vise ainsi, sur les fondements du diagnostic linguistique établi localement et du Plan départemental d'intégration et des priorités du CIEC du 6 mars 2015, à :

- Améliorer l'accès à l'offre pour les habitants par un travail sur l'accueil, l'information et l'orientation : redéfinir avec la ville de Grigny le fonctionnement des permanences linguistiques, en partenariat pour les orientations de parcours avec l'offre « marchés publics » en particulier celle de l'OFII dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration
- Consolider et développer les Ateliers sociolinguistiques (ASL) : soutien prioritaire aux actions associatives qui développeront une démarche d'ASL en partenariat avec la « coordination linguistique territoriale » et s'engageront dans un plan de formation de leurs formateurs

Une formation soutenue par l'Etat est accessible à l'échelle départementale au travers du Centre de Ressources Politique de la ville en Essonne (CRPVE)

Poursuivre le soutien au dispositif de coordination linguistique territoriale et aux associations structurantes dans ce domaine (développement de CPO)

### → **Plan d'action 4.9 : Accompagner l'autonomie des publics en favorisant l'e-inclusion (soutenir l'évolution des EPN et autres espaces de médiation numérique) et favoriser la création d'activités économiques numériques**

En moins de 20 ans, le numérique a activement participé à la transformation de la société française. Selon l'OCDE sans l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique, « une personne peut-être confrontée à un véritable handicap cognitif, qui peut se révéler aussi violent que l'analphabétisme ». Par ailleurs cette maîtrise est de plus en plus indispensable dans le monde professionnel, dans la vie sociale ou dans ses démarches administratives dans une société où la dématérialisation de la relation client /relation usager du service public se développe, risquant d'exclure des populations (extrait rapport CNum)

Le territoire, relativement bien doté en espaces de médiation numériques, inscrit son plan d'actions dans les orientations du Conseil National du Numérique et de l'Europe, qui nécessitera un soutien en particulier de l'Etat et des fonds européens :

- Soutenir les espaces de médiation numérique en particulier les Espaces Publics Numériques (EPN) du territoire

La ville de Grigny développera en outre son rôle d'animation de réseau en établissant une collaboration technique et théorique entre les acteurs éducatifs et ceux de l'accès public à internet et au multimédia de la ville

- Favoriser le développement et l'appropriation des outils et concepts fondamentaux du numérique : c'est l'enjeu de la "littérature numérique".

La ville de Grigny prévoit de poursuivre ses ateliers dédiés à cette appropriation. Au terme d'un cursus de formation, les usagers auront la possibilité de passer le « Passeport Internet et Multimédia » (PIM)

La ville de Viry-Chatillon poursuivra les actions de formation à destination des apprenants.... L'initiation à l'utilisation des tablettes numériques et au téléchargement de contenus documentaires ou fictionnels sera proposée. Des ateliers de sensibilisation à l'usage d'internet seront également proposés

- Favoriser l'insertion dans la vie sociale et professionnelle

La ville de Grigny comme la ville de Viry-Chatillon poursuivront et développeront des actions spécifiques visant l'insertion professionnelle ou l'accès à la santé, l'e-citoyenneté... Elle anticipera par ailleurs avec ses partenaires les démarches « de dématérialisation administrative » annoncée par les partenaires : CAF, Pôle Emploi...

- Accompagner l'e-éducation par l'informatisation des écoles et le développement d'ateliers pédagogiques adaptés

La ville de Viry-Chatillon prévoit l'informatisation des écoles en articulation avec le plan numérique de l'Education Nationale.

La ville de Grigny ainsi que le GIP (EPN du service MIPOP) prévoit le développement des ateliers visant l'e-éducation en particulier durant les temps consacrés aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

- Favoriser le pouvoir d'agir par le numérique. Il s'agit de faire se rejoindre les formes collaboratives issues du numérique et les actions de « capacitation » (gain en autonomie, émancipation..) sur le terrain :

Outre les ateliers « Multimédias » développés par la ville de Grigny ou les espaces de co-working développés par les MJC Maryse Bastié qui poursuivra son action dédiée aux initiatives collaboratives, le territoire étudiera le développement d'outils type FabLabs

La ville de Viry-Chatillon, en partenariat avec la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle et la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou, développera les outils d'autoformation au sein des médiathèques

- Favoriser la création d'activités économiques numériques

Le territoire pourra s'inscrire dans les orientations pour l'égalité et la citoyenneté du comité interministériel du 6 mars 2015 qui prévoit des concours de start-up sur le modèle des start-up week-ends dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

→ **Plan d'action 4.10 : Donner un nouveau souffle à la participation en renouvelant les instances et formes de concertation en matière de cohésion sociale et de renouvellement urbain : mettre en place des conseils citoyens et poursuivre des actions participatives et d'appropriation**

Description du plan d'actions :

1. Mise en place des conseils citoyens

- A Grigny, démarche participative en cours dans le cadre du contrat de ville devant mener à la création d'un conseil citoyen à l'échelle de la ville en 2015
- A Viry-Chatillon, la ville a revu le fonctionnement des conseils de quartier. La municipalité arrêtera fin juin 2015, après consultation du Conseil de quartier existant, le statut, la composition et le fonctionnement du conseil citoyen dans le respect des règles fixées par la loi. La mise en place effective se fera courant septembre 2015, sur la base de la mobilisation d'un ½ poste équivalent temps plein

2. Dans le cadre du Renouveau urbain et du contrat de ville : organiser l'appropriation habitante des projets par le soutien aux actions de développement social urbain
- Poursuivre, développer, initier des projets d'appropriation de sites ou d'espaces publics et des micro-projets participatifs impulsés par les habitants, les collectivités ou les associations afin d'en assurer la continuité et le développement
  - Poursuivre, développer des actions de coproduction, de concertation, de communication permettant l'appropriation des projets

Notamment à Grigny :

- a. Poursuite et mise en place d'actions relatives à l'appropriation des PRU, de l'espace public et des transports auprès des habitants ou par les habitants et avec les partenaires déjà engagés (femmes de la 402, TICE, associations, collectivités, agglomération et ville...) ex : travail pédagogique auprès des écoles, outils d'appropriation adaptés dont maquette pédagogique ou film d'habitants, événement hors les murs, poursuite de la mise en place d'outils pédagogiques propres aux travaux d'espaces publics notamment avec les collègues et écoles
- poursuivre et développer les actions participatives permettant l'appropriation des quartiers par les habitants au travers d'actions pédagogiques et culturelles associatives et habitantes sur l'espace public (ex : ateliers permanents Mosaïque du CFP avec les habitants, chantier d'appropriation de l'espace public et de travail pédagogique autour du projet d'un planétaire de la plaine centrale porté par l'association Décider, ateliers participatifs pour la réalisation de projets associatifs d'appropriation des aires de jeux de l'espace public (partenariat entre la ville, l'agglomération, l'OPIEVOY et l'association Métamorphose), permettre la réalisation d'appropriation du quartier par les parcours d'œuvre d'art et récits de vie)
  - maintien et développement : des ateliers participatif de co-conception de l'espace public, des jardins partagés et collectifs mis en place par les collectivités ou les habitants et les associations
  - soutien aux initiatives d'habitants (ex : radio des jeunes à Grigny), mise en place d'un fond de participation des habitants,
  - poursuite et mise en place des chantiers école et d'insertion liés à l'entretien de l'espace public ou aux œuvres d'arts, qui participent au respect des espaces publics (ex Initier un travail d'appropriation autour des œuvre des arts s'appuyant sur la consolidation des partenariats (Ville, agglomération, associations, DRAC, CFP, ...), une étude permettant le travail d'orientation de la requalification et de positionnement dans la cohérence urbaine du PRU, et un travail d'appropriation avec les habitants (insertion, ateliers participatifs....))
- b. Maisons de projet sur chaque quartier de renouvellement urbain, diagnostic en marchant GUP, étude prévention situationnelle avec marche exploratrice de femmes,

*L'Etat fixe l'échéance pour la création des conseils citoyens prévus par la loi Lamy de préférence avant fin juin et au plus tard avant fin 2015. Il est prescrit d'avoir un calendrier précis de mise en place dès signature du contrat fin mai. Des moyens de fonctionnement pourront être alloués par la mobilisation de la Politique de la ville.*

→ **Plan d'action 4.11 : renforcer le vivre-ensemble et la citoyenneté chez les jeunes**

Il s'agit de créer des conditions d'apprentissage actif de la démocratie et de la vie citoyenne. Le plan d'action vise à :

- A Grigny : consolider les « espaces jeunes » au sein de la ville : animation du Conseil Municipal des Enfants, du Conseil Municipal des Collégiens et de la démarche participative 12/15 ans / travaux sur les attentes et propositions (*en articulation avec la fiche-action ci-dessus « Favoriser le lien entre les cultures, les générations et les quartiers : culture de la paix »*)
- Développer le service civique, priorité du Gouvernement qui a annoncé la création d'un droit universel du service civique (cf. CIEC du mars 2015) et des partenaires

## 5. Prévention de la délinquance et tranquillité publique

Enjeu stratégique : Faire de la prévention de la délinquance dans ses différentes formes et de la tranquillité publique l'un des principaux leviers de l'amélioration de l'attractivité des quartiers prioritaires et du changement d'image.

Le plan d'actions se décline au travers de 4 orientations : « lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine », « développer la prévention situationnelle pour dissuader l'exécution des délits », « améliorer la relation population/institutions », « renforcer la prévention et la médiation auprès de jeunesse ».

Il mobilisera l'ensemble des partenaires en particulier la Police Nationale, les acteurs du renouvellement et transporteurs sur la prévention situationnelle, le Parquet, la PJJ...et des associations de proximité.

Il est précisé que le contrat de ville n'a pu aboutir sur un diagnostic partagé entre l'Etat et les collectivités sur les enjeux de commissariats de proximité souhaités par les villes.

*Les déclinaisons opérationnelles relatives à la « prévention situationnelle » seront développées dans le cadre du renouvellement urbain et du protocole de préfiguration.*

### **a) Lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine**

#### → **Plan d'action 5.1 : Poursuivre la lutte contre la délinquance souterraine : ZSP confortée**

Description du plan d'action :

- L'action de la Zone de Sécurité prioritaire est prolongée par l'Etat avec un pilotage conforté
- Conformément à la convention interministérielle ville-intérieur, il est prévu la mise en place d'indicateurs spécifiques pour mesurer les évolutions de phénomènes significatifs en déclinant la réforme de la statistique policière : localement, des indicateurs de résultat par sous-quartier seront mis en place

#### → **Plan d'action 5.2 : Rendre efficace la lutte contre l'habitat indigne et les fraudes immobilières (sur Grigny 2 principalement)**

Les principales fraudes à l'immobilier sont :

- les infractions commises par des « marchands de sommeil » : cette notion couvre un large champ d'infractions relevant de divers codes (hébergement de personnes vulnérables dans des conditions contraires à la dignité humaine : code pénal / sur-occupation organisée : code de la santé publique / division de logement : code de la construction et de l'habitation / insalubrité : code de la santé publique) ;
- les squats : on distingue deux grands types de squats, d'une part les squats festifs et occasionnels, d'autre part les squats plus pérennes où des personnes s'approprient des logements en l'absence d'occupants et peuvent les louer à un tiers avec de faux baux ;
- Le blanchiment d'argent ;
- les fraudes aux allocations logement de la CAF ;
- la fraude aux consommateurs.

Description du plan d'action :

- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les fraudes immobilières dans le cadre de la ZSP avec un partenariat renforcé entre la ville de Grigny, la Police, la Justice, l'ARS, l'ORCOD de Grigny II...Le plan d'actions visera notamment à :
- Renforcer le travail de pré-enquête et d'instruction des dossiers
- Améliorer la procédure de saisie et d'instruction des procédures prévues par le Code de la Santé Publique sous réserve des prérogatives ARS,
- Poursuivre en justice les « marchands de sommeil »

A Viry-Chatillon, l'émergence d'une problématique similaire constatée notamment par la Police municipale impliquera un approfondissement du diagnostic et des mesures spécifiques à envisager le cas échéant dans la convention d'application territoriale.

Il conviendra d'étudier dans le cadre de la préfiguration de l'ORCOD-IN des évolutions possibles des modalités d'intervention sur ce sujet.

## ***b) Développer la prévention situationnelle pour dissuader l'exécution des délits (sur les deux communes et les quartiers cibles)***

*Cette orientation et les 2 plans d'actions qui suivent sont à rattacher à l'élaboration du protocole de préfiguration y compris pour la mobilisation des moyens. Cf. volet urbain du contrat.*

### **→ Plan d'action 5.3 : Prendre en compte la prévention situationnelle dans le renouvellement urbain**

Description du plan d'actions :

- Mener une étude globale de sûreté en particulier sur la Grande Borne (prévention routière, renforcement des points centraux d'éclairage public, les dispositifs techniques...)
  - Prévoir un plan global de signalétique permettant de revoir et d'actualiser la signalétique (pour les habitants, urgences...)
  - Affiner la cartographie de la délinquance si elle est maintenue
  - Développer la vidéo-protection : déploiement sur le quartier de la Grande Borne, déploiement mobile de vidéo-protection par la ville de Viry-Chatillon notamment au Plateau aux abords de la RD445 qui se fera à Viry-Chatillon en lien avec la nouvelle agglomération qui s'est dotée de cette compétence
- Par ailleurs, concomitamment au travail de déploiement du haut débit dans les quartiers prioritaires satisfaisant plusieurs objectifs une étude pré-opérationnelle sera lancée de déploiement de la vidéo-protection sur le quartier de la Grande Borne
- Poursuivre le désenclavement des quartiers : quartier ouest de la Grande Borne, Erables 1 et 2 avec celui du Buisson aux Borgnes

### **→ Action 5.4 : lutter contre les usages abusifs des espaces urbains**

Ces usages abusifs (mécanique et stationnement sauvage, épaves et voitures ventouses, déchets sauvages, squat de la voie publique, circulation dangereuse des deux roues, squats de halls) constituent une nuisance pour les habitants.

A Grigny, il s'agit d'étudier la faisabilité de doter la commune de Grigny de moyens d'intervention de proximité (4 agents de surveillance de la voie publique) avec prérogatives en matière d'infractions, afin de répondre aux difficultés identifiées. S'appuyer également sur la Gestion Urbaine de Proximité.

A Viry-Chatillon la ville est dotée d'une police municipale et la lutte contre les usages abusifs des espaces urbains constitue une priorité

### **c) Améliorer la relation population/institutions (police, pompier, transporteur)**

#### **☐ Orientation opérationnelle : améliorer l'accueil des victimes**

##### **→ Plan d'action 5.5 : Améliorer la prise en charge des urgences des habitants**

La qualité de la relation entre institution et population repose notamment sur la qualité de l'accueil des victimes, de la prise en charge et des réponses apportées.

Il est précisé que le contrat de ville n'a pu aboutir à un diagnostic partagé entre l'Etat et les collectivités sur les enjeux de commissariats de proximité souhaités par les villes.

Aussi, le plan d'actions vise à :

- A Grigny, permettre, dans le bâtiment de la direction départementale de la sécurité publique, la prise des plaintes et des mains courantes au-delà des horaires de bureau actuels.
- A Viry-Chatillon, rouvrir l'antenne de Police du quartier du Plateau à l'issue du plan vigipirate
- Améliorer la qualité de l'accueil du 17 : effectuer une centralisation du 17 ce qui est prévu au premier semestre 2015. Equipe dédiée et formée.

##### **→ Plan d'action 5.6 : Lutter contre les violences intrafamiliales**

A Grigny, le plan d'action en partenariat avec le Parquet et la Police Nationale prévoit :

- Mettre en place, dans le cadre du CLSPD, une coordination territoriale sur cette problématique et approfondir le diagnostic local
- Améliorer les moyens d'alerte : le Parquet mettra à disposition des appareils téléphoniques d'urgence au bénéfice des femmes victimes afin de faciliter l'alerte en cas de situation avec des auteurs récidivistes conformément aux orientations du 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention de lutte contre les violences faites aux femmes
- Améliorer la protection des victimes en cas d'urgence : renforcer les permanences associatives à la ville de Grigny et étudier l'ouverture d'un nouvel appartement relais permettant l'accueil de première urgence en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Essonne

#### **☐ Orientation opérationnelle : favoriser la coopération avec les habitants**

##### **→ Plan d'action 5.7 : favoriser la co-production avec les habitants**

A Grigny, outre le projet de Conseil citoyen (cf. partie vivre-ensemble et citoyenneté) dont les représentants pourront siéger dans les instances du CLSPD, la ville prévoit le développement de la participation citoyenne également par la mise en place d'une « cellule de veille élargie », qui constituera un cadre institutionnel de concertation et de projection sur les différents phénomènes et formes de délinquances.

A Viry-Chatillon, la ville prévoit le développement du dispositif des « voisins vigilants ».

## d) Renforcer la prévention et la médiation auprès de la jeunesse

### → Plan d'action 5.8 : lutter contre la récidive

En partenariat avec le SPIP, la PJJ, les partenaires concernés du contrat s'engagent à poursuivre et renforcer la lutte contre la récidive en particulier à Grigny où il existe une forte problématique de jeunes en rupture avec les institutions et désœuvrés.

Objectif de résultat : nombre de nouveaux postes d'accueil TIG créés et diversité de ces postes, nombre de permanences réalisées à la Mission locale et en maison d'arrêt et nombre de jeunes accueillis

Descriptif du plan d'action

- développer et diversifier les postes d'accueil à destination du public devant réaliser une mesure (TIG, TNR ou mesure de réparation) : Communauté d'agglomération, ville de Grigny, étudier une sollicitation du tissu associatif et des bailleurs / conventionner avec le TIG

- renforcer les accompagnements individualisés :

Ville de Grigny : accompagnement de 40 jeunes par an et mise en place une « commission de suivi individualisé » des jeunes mineurs ou jeunes majeurs en situation de délinquance ou de risque de récidive

Mission locale de Grigny : renforcer l'accompagnement par la Mission locale de Grigny des jeunes de 16 à 25 ans identifiés comme public sous main de justice : action « permanence justice » Mission locale de Grigny (70 jeunes par an)

### → plan d'action 5.9 : prévenir la violence chez les jeunes

A Grigny et à Viry-Chatillon, en partenariat avec le Parquet, la ville prévoit de développer les outils de prévention en mettant en place une « cellule de suivi individualisé » et en mettant en œuvre « le rappel à l'ordre ».

D'autres actions partenariales de prévention qui mobilisent le droit commun, en particulier les acteurs de la médiation, la Police Nationale et l'Education Nationale, sont identifiées et seront soutenues :

- Poursuivre le soutien aux structures de médiation : club de prévention Viry Grigny Prévention, médiateurs des villes
- Combattre le harcèlement : approfondir le diagnostic
- Lutter contre les violences provoquées via les réseaux sociaux : mettre en place des ateliers de formation à destination des jeunes sur les dangers d'Internet et outils pour s'en protéger.
- Apaiser les tensions aux abords des établissements scolaires par la médiation : poursuite de l'action des médiateurs de la ville
- Créer les conditions d'une unité d'intervention entre les personnels concernés sur des temps partagés (éducateurs villes, Education Nationale, Police...) et avec des passerelles entre les dispositifs (ex : transmission des relevés de faits aux villes sur les sujets de tranquillité publique...)

Dans ce cadre, les interventions du droit commun dans les collèges du **délégué Police-population** ou de la **PJJ (expo citoyenneté envers les 13-18)** constituent des expériences à poursuivre et développer dans la mesure du possible.

En complément, la Politique de la ville portera une attention particulière aux actions de promotion de la citoyenneté et de vivre-ensemble chez les jeunes (*cf. plus haut volet vivre-ensemble et citoyenneté, fiche-action 4.6 « Favoriser le lien entre les cultures, les générations et les quartiers »*) par des actions inter-établissements scolaires et inter-quartiers (étudier une introduction de ces critères dans les appels à projet).

## **B. Les objectifs opérationnels du pilier urbain : le renouvellement urbain pour promouvoir la diversité sociale dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif**

Les 6 orientations prioritaires du pilier urbain se traduisent pour chacun des quartiers par des objectifs opérationnels spécifiques.

Pour chacun des quartiers les orientations urbaines puis leurs premières déclinaisons opérationnelles seront exposées ci-après.

Ces orientations sont issues des études urbaines :

- En cours pour Grigny 2 et le pôle gare de Grigny ;
- Lancée pour les secteurs du quartier de la Grande Borne et du Plateau à Grigny et Viry-Chatillon.

Par ailleurs, les orientations opérationnelles urbaines pour la copropriété de Grigny 2 s'articulent avec le projet d'opération de requalification de copropriété dégradée d'intérêt national dont la parution du décret devrait intervenir fin 2015, début 2016.

Le quartier des Coteaux de l'Orge, quartier sortant de la géographie prioritaire à l'issue d'un projet de rénovation urbaine, est classé en veille. Les enjeux de consolidation des acquis du projet de rénovation urbaine sont présentés à la suite.

# 1. Grigny 2 : le Pôle Gare

## a) Les quartiers

La copropriété de Grigny 2 comprend 4 secteurs sur lesquels des interventions urbaines à géométrie variable sont à envisager.

Le quartier Barbusse / Corbeil - un pôle Gare à créer intégrant à la fois des restructurations foncières, des mutations immobilières, des démolitions-reconstructions

Ce secteur est actuellement occupé par un centre commercial qui a vocation à être démoli une fois le cœur de ville livré. Il est caractérisé par :

- une gare décaissée, mal intégrée
- une RD310 pour les voitures uniquement sans aucune façade urbaine,
- des parkings souterrains inutilisés.

La route de Corbeil, véritable épine dorsale est-ouest de Grigny, coudure les quartiers des Sablons, du cœur de ville et du village. Dans la perspective de construire de réelles continuités et des perméabilités entre les quartiers, la requalification de la route de Corbeil est projetée.

Le quartier Sablons – Surcouf, à l'interface entre le futur pôle gare et les lacs, devrait faire l'objet d'une restructuration immobilière importante. Le projet urbain devra accompagner et renforcer les mutations immobilières visant à privilégier une logique d'îlot. Compte-tenu de la topographie du site et des problématiques de gestion inhérentes à la copropriété, la question du stationnement devra être intégrée à la réponse urbaine.

Le projet de désenclavement du square Surcouf mené dans le cadre du projet de rénovation urbaine est un élément qui structure l'avenir du quartier.

Le quartier des Tuileries : Ce secteur se trouve à l'interface de la ZAC Centre-ville et du secteur de la Folie. Quartier à taille humaine tant par la hauteur de ses bâtiments que par la densité de population, les Tuileries doivent essentiellement faire l'objet d'une restructuration du maillage favorisant les liens avec le reste de la ville vers les Chaulais, vers le cœur de ville, vers les gares RER et TTME...

Le quartier de la Folie, terrain nu à viabiliser de 7 hectares, doit s'intégrer dans une logique globale de mutation du quartier des Tuileries.

## b) Les problématiques spécifiques

### Une copropriété dégradée de grande ampleur

Le quartier se caractérise par une copropriété dégradée qui compte environ 5.000 logements et cumule une multitude de dysfonctionnements : paupérisation des habitants, situation financière fortement dégradée (importante dette fournisseurs, niveau d'impayés élevés, ...), cadre juridique non adapté à la gestion de l'ensemble immobilier, fraudes immobilières.

### Des équipements insuffisants et vétustes au regard des besoins

Dans ces différents quartiers se situent des écoles, un gymnase et une Maison de quartier, construits à la même époque que l'ensemble immobilier de Grigny 2. Ces équipements n'ont pas tous fait l'objet de travaux d'adaptation et de modernisation nécessaires pour les rendre conformes à l'évolution des besoins et usages.

### Des espaces privés à usages publics non réhabilités

Les voiries, espaces de proximité ou espaces végétalisés de la copropriété, privés, n'ont fait l'objet d'aucune réhabilitation ou transformation majeure. Il en est de même pour les espaces de proximité répondant pourtant à de réels usages. Ces espaces ont vocation à être rétrocédés au domaine public. Leur restructuration devra améliorer l'accessibilité aux espaces naturels de Grigny, au cœur de ville et au pôle gare. Des liaisons douces (piétons et cycles) seront aménagées.

### Une offre de stationnement techniquement obsolète et en inadéquation avec les besoins

Sur le secteur Surcouf / Sablons et au pied de la gare, le stationnement est au cœur de la problématique urbaine, la situation étant paradoxale. En effet, une étude réalisée sur le stationnement à Grigny 2 montre que l'offre de stationnement actuelle est surabondante en nombre brut de places de parking comparé aux besoins des habitants. Toutefois, les contraintes géographiques du site, un maillage inadapté à la densité du site, la fermeture de plus de 1500 places de parkings souterrains pour cause de délabrement technique, les usages inadéquats de certains parkings (mécanique sauvage) et la proximité de la gare produisent des tensions de plus en plus difficiles à gérer sur certains secteurs, générant du stationnement anarchique. Sans recomposition et reconstitution globale de l'offre, ces tensions ne pourraient que s'accroître avec la construction de nouveaux projets induisant de nouveaux besoins. Compte-tenu de l'absence de contre-réponse en la matière, ces usages sont en l'état difficilement ajustables, d'où la nécessité d'un réel travail à la fois global et local du quartier à l'îlot.

## **c) Les enjeux**

### ⇒ **Structurer un nouveau pôle urbain autour de la gare dans la continuité du reste de la ville**

La mutation du secteur Barbusse est une opération pivot visant à poursuivre le renouvellement entrepris sur le périmètre de la ZAC centre-ville. C'est le temps 2 du renouvellement du secteur centre-ville de Grigny qui pourra intervenir une fois le pôle commercial transféré.

Celle-ci ne peut pas se limiter au simple périmètre dit Barbusse et nécessite de s'interroger sur les franges afin de construire de réelles continuités et perméabilités Nord/Sud et Est/Ouest.

### ⇒ **Conduire un projet urbain en cohérence avec la stratégie de redressement de la copropriété de Grigny 2**

Le projet urbain constitue, conformément à la loi ALUR, un des volets de l'opération d'intérêt national de requalification de copropriété dégradée (ORCOD-IN). Il importe notamment que ce projet accompagne la scission de la copropriété en entités autonomes, la réappropriation des parties communes du syndicat principal par la collectivité. Le projet urbain et la stratégie globale de requalification des quartiers de Grigny 2 seront conduits de manière cohérente et en complémentarité.

### ⇒ **S'appuyer sur les atouts de Grigny, favoriser une cohérence urbaine et poursuivre la démarche de produire de la ville mixte, avec une densité acceptable pour tous et supportable par tous**

C'est une opération globale permettant de retrouver de l'urbanité là où des aménagements initiaux ont nié le terrain naturel, ont construit des ruptures subies, ont produit des surdensités (secteur Sablons/Surcouf).

⇒ **Rompre avec une approche globale à l'échelle de la copropriété et proposer une approche par quartier voire par îlot avec des interventions à géométrie et temporalité variables,**

C'est créer des quartiers intégrés et ouverts, lieux de vie et de proximité et favoriser une logique d'îlot pour retrouver des cadres de gestion de proximité.

⇒ **Concevoir le projet du pôle gare dans la continuité du nouveau cœur de ville**

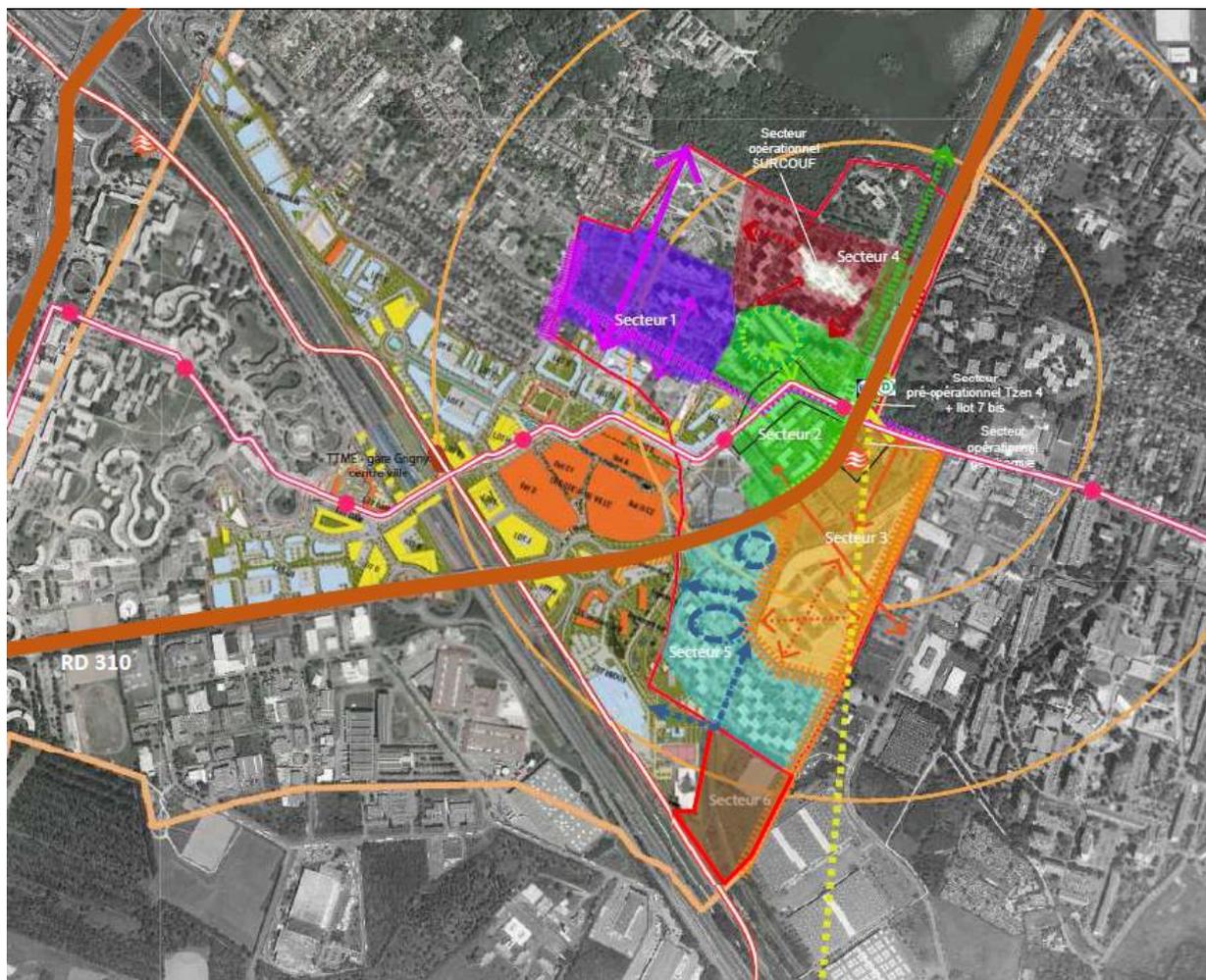
⇒ **Requalifier le tissu urbain** en répondant aux besoins et usages de ses habitants, en favorisant la résorption de la précarité, mais aussi en améliorant le cadre de vie des habitants présents et à venir, en redonnant une attractivité et en revalorisant le quartier.

⇒ **S'inscrire dans une cohérence territoriale, au-delà des périmètres administratifs** de Grigny et de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne en intégrant notamment les mutations urbaines liées à l'arrivée du Grand stade de rugby sur le territoire de Ris-Orangis. L'arrivée de cet équipement au rayonnement national participe de la revalorisation et de la restructuration des secteurs de la gare, des Tuileries et de la Folie. Il y a lieu de définir et concevoir les complémentarités structurantes pour Grigny et plus particulièrement la gare RER et ses abords (amélioration de l'accessibilité routière (RD 310/Route de Corbeil) & piétonne, restructuration du parvis ...).

⇒ **Initier une démarche développement durable de type NQU, notamment :**

- Affirmer la cohérence territoriale en s'appuyant sur une qualité de desserte en transports collectifs (intermodalité, lien Grigny/Stade rugby de Ris-Orangis ...)
- Répondre aux problématiques de logements (adaptation de l'offre aux besoins)
- Organiser la mixité des fonctions des usages et des espaces
- Intégrer la qualité environnementale en s'appuyant notamment sur le projet de géothermie
- Penser la gestion durable du quartier (mutabilité, réversibilité, adaptabilité).

#### d) Les secteurs de mutation



Ce schéma fait apparaître 6 secteurs de mutation pour le pôle gare de Grigny :

**Secteur 1** : Route de Corbeil : densification logements/équipements, restructuration route de Corbeil, démolition & reconstruction des groupes scolaires, liaisons vers le cœur de ville, le village et la gare.

**Secteur 2** : Barbusse : Mixité activités/bureaux/logements : démolition du centre commercial de Grigny 2, intégration du Tzen et d'un pôle intermodal sur la gare RER, interfaces urbaines RD 310/Route de Corbeil, liaisons avec les Sablons, restructuration de la maison de quartier Pablo Picasso et du centre culturel S. Bechet.

**Secteur 3** : La Folie : Activités/logements : liaisons avec le cœur de ville et les Tuileries, démolition/reconstruction du gymnase du Haricot.

**Secteur 4** : Sablons-Surcouf : dédensification : poursuite de la restructuration du square Surcouf, mise en îlots, aménagement de l'accès nord de la gare, requalification des stationnements, liaison vers le centre et les Lacs.

**Secteur 5** : Tuileries : Restructuration écoles, mise en îlots, liens avec les Chaulais, le cœur de ville et le TTME.

**Secteur 6** : Interfaces : secteur pivot d'interfaces et intermodalités entre les gares de Grigny et Ris-Orangis (accueil stade de rugby)

## **e) Les objectifs spécifiques**

### **Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale et promouvoir la diversité sociale et architecturale de l'habitat**

- Faire évoluer la copropriété en résidences à taille humaine
- Renouveler l'offre résidentielle pour répondre aux besoins des habitants et ménages franciliens attachés à la proximité de transports en commun (RER D, TTME, Tzen, bus) et à un cadre de vie paysager (coteaux, lacs)
- Définir une stratégie d'intervention habitat adaptée aux différentes situations, au cas par cas
- Enrayer la spirale de paupérisation, la sur-occupation et les trafics immobiliers en mobilisant le droit commun renforcé de la justice et en renforçant l'accompagnement et le suivi social des ménages
- Diversifier les opérateurs
- Développer une nouvelle offre de logements par la reconversion d'immeubles en résidences locatives gérées par un opérateur social

### **S'engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale**

- Mettre en œuvre la transition énergétique et raccorder la copropriété à la géothermie
- Sortir durablement les habitants de la pauvreté et de la précarité énergétique
- Appliquer une démarche d'éco-quartier sur les secteurs en mutation du pôle gare : prescriptions environnementales, cibles Nouveaux Quartiers Urbains, Haute Qualité Environnementale
- Créer un pôle d'excellence sur le développement durable (formation, études, recherche)
- Informer et sensibiliser les habitants
- Valoriser les espaces naturels : Lacs, Seine
- Développer les énergies renouvelables et déployer le réseau géothermique pour l'ensemble des logements et équipements communaux
- Engager les réhabilitations thermiques des logements et équipements communaux et transformer les Tuileries en éco-quartier

### **Développer les fonctions urbaines**

- Transformer la RD 310 en boulevard urbain, porteur d'activités et services
- Valoriser la route de Corbeil et lui conférer une fonction en lien avec le cœur de ville de la ZAC Centre-ville et le pôle gare

### **Développer l'accessibilité**

- Développer l'accessibilité tous modes de la gare RER D, par la route de Corbeil et la RD 310
- S'inscrire dans une logique d'intensification urbaine autour de la gare RER D et de son pôle intermodal et développer un pôle actif autour des flux de transports en commun, en complémentarité du nouveau cœur de ville
- Restructurer les rues Brossolette et du Port pour permettre une liaison bus jusqu'à la N7
- Sécuriser les stations routières
- Renforcer l'intermodalité
- Définir une structure urbaine et fonctionnelle d'ensemble pour accueillir la future station du Tram-Train Massy Evry

- Développer les modes doux
- Développer le réseau numérique et déployer le très haut débit et haut débit répondant à des objectifs éducatifs et économiques, et de service public (raccordement des équipements, des entreprises, commerces, activités et services).

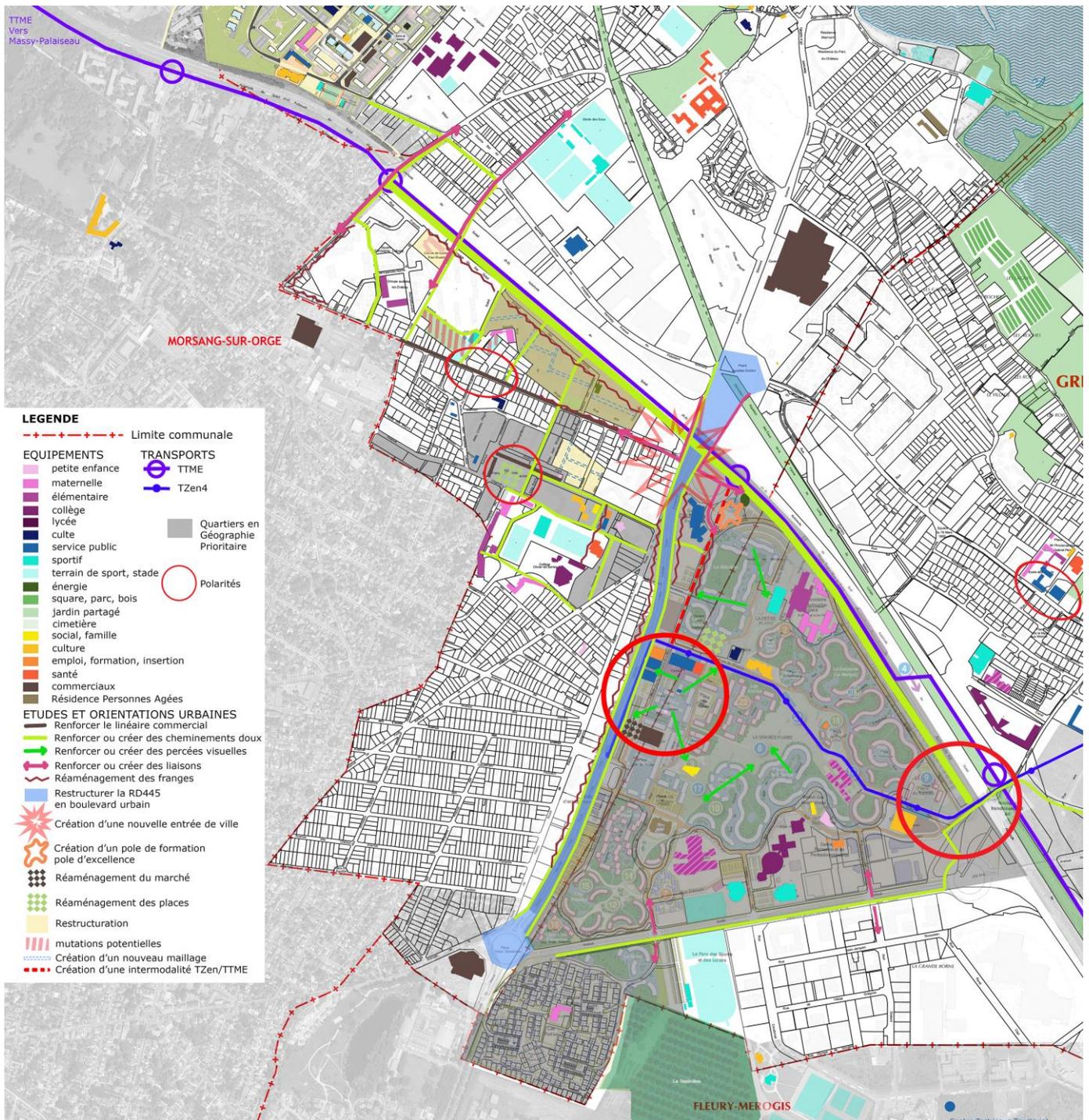
### **Améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des quartiers**

- Assurer un sur-entretien plus particulièrement dans le secteur des Sablons
- Préparer les transferts de domanialités
- Réaliser les travaux urgents inscrits dans le plan de sauvegarde
- Assurer le suivi-animation de la gestion du quartier
- Restructurer, rénover, démolir et reconstruire les équipements scolaires, sociaux et sportifs, obsolètes et/ou insuffisants pour répondre aux besoins des habitants
- Réaliser des espaces verts et des aires de jeux ainsi que des espaces de rencontres citoyennes
- Elaborer une convention de gestion urbaine et sociale de proximité
- Définir une politique vis-à-vis des encombrants à visée urbaine et sanitaire répondant à la demande des habitants
- De la copropriété géante, changer d'échelle et retrouver l'îlot résidentiel

### **Créer les conditions d'un cadre de vie garantissant la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique**

- Penser et construire le projet de renouvellement urbain et l'opération de requalification de Grigny 2 pour garantir un cadre de vie sûr et tranquille aux habitants (stationnements, espaces délaissés, ....)
- Permettre une gestion publique de la vidéo protection

## 2. Grande Borne/Plateau



## ***a) Les orientations stratégiques transversales***

Afin d'aboutir à un projet urbain durable Grande Borne – Plateau et un schéma d'aménagement et de cohérence urbaine, des réflexions à toutes les échelles seront nécessaires.

Des orientations à l'échelle du territoire s'appuieront, notamment, sur les projets de réseaux de transport (TZen4 et TTME) et la requalification de l'axe structurant RD445 pour intégrer les quartiers au bassin de vie. L'échelle inter-quartiers permettra de reconnecter et équilibrer les différentes centralités et polarités de Grigny et Viry-Chatillon. Et enfin, l'échelle opérationnelle sera déclinée pour chaque secteur afin de prévoir des interventions stratégiques par îlot.

Les deux éléments structurants de ce grand quartier, aux enjeux transversaux, supports du futur projet urbain global, sont :

### ***La RD 445 – Avenue Victor Schœlcher***

Les "deux rives" conjuguent une dimension stratégique d'échelle territoriale et des ambitions opérationnelles à l'échelle urbaine des quartiers.

La structure linéaire du Nord au Sud montre un fort potentiel de développement favorisé par les flux actuels et les perspectives de développement des transports en commun. Ce potentiel permet une déclinaison de séquences urbaines offrant des types d'activités différents afin de créer une augmentation de la valeur des quartiers limitrophes (facteurs d'attractivité, dynamiques identifiées, services, éléments de confort urbain ...).

De nombreuses études (Ruelle-Sorgem/INterland/Richez) ont conforté la nécessité de restructurer l'avenue Schœlcher, voie de transit, en boulevard urbain. Les collectivités et l'agglomération soutiennent le projet d'intégrer à la route départementale un site propre pour transports en commun. Ainsi cette avenue, actuelle limite entre le Plateau et la Grande Borne, pourrait, à l'aide des transports, desservir et irriguer les tissus urbains de ces deux quartiers. L'arrivée du TTME et l'implantation d'une station, la création d'une intermodalité TTME/TZen/Bus confirment cette volonté.

### ***Le TTME et ses stations en bordure de l'A6 et des quartiers Plateau et Grande Borne***

L'implantation d'une station TTME au nord de la Grande Borne, à Viry-Chatillon, présente une grande multiplicité d'enjeux. Outre la complexité posée par la présence de l'A6 et des flux majeurs de circulation routière qui nécessitent une attention particulière quant à la sécurité, le tram- train pénètre au cœur d'un territoire complexe en mutation.

De même, l'arrivée de l'autre station TTME, à la limite de Morsang et Viry-Chatillon, au nord de la résidence Les Erables 2, face au pont la reliant aux Coteaux de l'Orge et au centre-ville, va entraîner un réaménagement du carrefour et permettre de proposer des solutions pour la reconnexion du secteur du plateau. Des flux automobiles et des circulations douces seront à revoir depuis la place François Mitterrand (sud) et depuis les Erables 1 et 2 (est).

L'ensemble du tracé de ce nouveau transport en commun, en site propre, va impacter toutes les franges du Plateau et de la Grande Borne. La réalisation de cet aménagement doit être intégrée à ces deux quartiers, en tenant compte des potentialités foncières, paysagères, de requalification d'espaces publics, d'accès aux bâtiments existants et futurs (logements, équipements, activités...) sans oublier les contraintes techniques et les nuisances.

## ***b) La Grande Borne, la poursuite du Projet de Renouvellement Urbain***

### Secteurs d'intervention

Le PRU1 a amorcé une dynamique de désenclavement par la démolition de logements (Damier, Carpe, etc...), par la création d'une passerelle de franchissement de l'A6, reliant (voiture, bus, vélos, piétons) la Grande Borne (place du Damier) au centre-ville de Grigny, et par le lancement des travaux de la nouvelle voie de la Plaine et du TCSP (TZen4) entre le Damier et le futur projet de la tranche 1 de « l'Accroche Nord » sur la RD445.

Le PRU1 a permis la réalisation d'opérations majeures :

- Les réhabilitations de logements (parties communes et privatives) sur l'ensemble de la cité de la Grande Borne (financement ANRU et Opievoy) et la plupart des façades, mettant en valeur le patrimoine d'Emile Aillaud ;
- La construction de l'hôtel d'entreprises (ZFU) ;
- La création d'équipements : le Centre de la Vie Sociale, l'Espace Nelson Mandela, la structure Petite Enfance, route des fougères ;
- L'implantation d'un pôle de services sur une première tranche 1 positionnée sur « l'Accroche Nord » regroupant : l'Espace social du Conseil Départemental, l'espace de la TICE, une agence du bailleur Opievoy, accompagnés de 30 logements sociaux (bailleur Opievoy) ; une deuxième tranche de ce pôle de services intègrera un programme et des modalités d'intervention de Pôle emploi préfigurant la labellisation en Maison de services au public (MSAP) qui s'inscrit dans la logique exposée plus haut du plan d'action 2.1 : consolider un accueil de proximité et aller vers le public jeune marginalisé.

L'objectif du NPRU est de continuer les efforts engagés précédemment en intervenant sur les secteurs non traités :

- La restructuration et le traitement des franges de la RD445, en lien avec le projet de TCSP sur la RD 445 permettant d'accueillir le terminus du TZen 4 et les lignes en passage DM4 et DM5.
- La porosité des Places Hautes ;
- La rénovation thermique du patrimoine de la Grande Borne et, dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat engagée, des Patios ;
- La création d'un pôle de services de proximité sur la tranche 2 de l'Accroche Nord en complémentarité de ceux de la tranche 1. En prévision : Maison de santé, Poste, Pharmacie, Equipements, Produit spécifique de logements, projet de maison de services au public ...
- L'arrivée du TTME comme effet de levier sur la requalification des franges est de la Grande Borne (entre l'A6 et la rue de la Grande Borne).

### Orientations et stratégies d'intervention

- ◆ Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants :
  - ◆ Améliorer l'attractivité du Damier et promouvoir un changement durable de l'image de la Grande Borne ;
  - ◆ Identifier les leviers d'actions pour améliorer le cadre de vie et la mixité sociale sur le secteur du Méridien ;

- ◆ Effectuer un travail d'appropriation des espaces publics autour des œuvres d'art : réhabilitation mobilisant les ressources locales (CFP et associations) et les partenariats, parcours à créer avec les habitants, études d'implantation d'œuvres ;
- ◆ Améliorer la vie quotidienne des habitants en pensant la Gestion Urbaine de Proximité comme support d'appropriation des espaces collectifs : au travers d'actions d'éducation écologique populaire, sur la quotidienneté, la prévention des en matière de déchets et d'encombrants ;
- ◆ Désenclaver et intégrer la Grande Borne au territoire ;
- ◆ Mailler les projets à leur environnement et donner un usage aux espaces collectifs :
  - ◆ Penser l'intermodalité :
    - Requalifier et développer les cheminements doux du cœur de la Grande Borne vers les nouveaux transports en commun, desserte du TZen4 et TTME ;
    - Raccorder la voie de la Plaine à la restructuration de la RD445 ;
  - ◆ Traiter les franges est du quartier en lien avec l'arrivée du TTME et sa station ;
    - Accompagner la réorganisation du territoire routier au profit de la sécurité des cheminements doux ;
    - Prévoir un aménagement qualitatif de l'espace public entre la rue de la Grande Borne et l'A6, y compris les espaces de stationnement et la gestion des contraintes de pollution (air, bruit) ;
- ◆ Créer l'attractivité urbaine autour de la mixité des fonctions urbaines :
  - ◆ Proposer un développement économique et une diversification des fonctions urbaines sur les terrains mutables des rives de la RD445 ;
  - ◆ Restructurer, dans la continuité du PRU1, les polarités du quartier de la Grande Borne :
    - Pour l'Accroche Nord, en recherchant une cohérence urbaine et fonctionnelle avec la tranche 1, finaliser le programme du pôle de services de proximité sur la tranche 2 ;
    - Pour le Damier, en lien avec la ZAC du Cœur de Ville de Grigny ;
  - ◆ Requalifier le secteur des Places Hautes en intégrant la dimension commerciale et les problématiques sécuritaires du secteur tout en tenant compte des travaux déjà réalisés dans le PRU précédent ;
  - ◆ Identifier les potentialités foncières (ex : autour de la nouvelle station TTME), en périphérie du quartier pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle (activité économique, services publics, équipements etc...).

## ***c) Le Plateau, un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain***

### Secteurs d'intervention

Le quartier du Plateau entre dans la géographie prioritaire et va faire partie du nouveau programme de l'ANRU. En effet, il a été intégré à ces réflexions parce que les indicateurs sociaux sont préoccupants, en chute depuis plusieurs années, dans un quartier où les « coutures urbaines » manquent.

Les secteurs d'intervention au Plateau sont composés des résidences qui sont venues se juxtaposer à l'habitat pavillonnaire, en 1954, le Chêne qui Tourne, première opération de l'Abbé Pierre, puis en 1958, le Buisson au Borgne, autour de la place F. Mitterrand, et enfin entre 1970 et 1973, Les Erables 1 et 2.

Des premières opérations de rénovation ont eu lieu au Buisson au Borgne et aux Erables 1 et 2 pour améliorer la qualité des logements (appartements, parking, résidentialisations...).

Au Chêne qui tourne, la population, installée depuis longtemps, se sent bien dans de l'habitat individuel groupé en bois mais la configuration traversante de cette résidence dérange la tranquillité publique du voisinage.

L'objectif est de poursuivre les rénovations et l'amélioration de l'habitat, de s'appuyer sur un nouveau maillage pour relier les fonctions urbaines de ce quartier, de conforter et renforcer les centralités, et de développer les espaces collectifs et leurs usages.

Cet objectif devra s'inscrire dans la stratégie urbaine d'ensemble qui sera définie pour le quartier « Grande Borne-Plateau » tenant compte de l'orientation et des principes d'intervention spécifiques au Plateau exposés plus bas. Les projets que les bailleurs Immobilière 3F, OPIEVOY ou Emmaüs Habitat pourront développer, pour améliorer la situation de leur patrimoine, devront s'inscrire dans cette stratégie d'ensemble à l'appui du diagnostic technique et urbain qu'il conviendra d'actualiser. Ce diagnostic permettra d'envisager des options de réhabilitation, voire de restructuration en vue d'une meilleure organisation de leur résidence et intégration urbaine dans le quartier.

### Orientation et principes d'intervention spécifiques au Plateau

- ◆ Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants :
  - ◆ Améliorer l'attractivité de la Place F. Mitterrand et promouvoir un changement durable de l'image du Plateau ;
  - ◆ Identifier les leviers d'actions pour améliorer le cadre de vie et la mixité sociale sur les secteurs des Erables, du Buisson au Borgne et du « Chêne qui Tourne » ;
  - ◆ Améliorer la vie quotidienne des habitants en pensant la Gestion Urbaine de Proximité ;
  - ◆ Désenclaver et intégrer le Plateau au territoire ;
- ◆ Mailler les projets à leur environnement et donner un usage aux espaces collectifs
  - ◆ Ouvrir le quartier par un réaménagement des axes routiers qui font coupure avec la ville ;
  - ◆ Réaménager la RD445 en boulevard urbain : station et voie bus (TCSP), trottoirs, pistes cyclables ;

- ◆ Garantir la capacité de stationnements sur les Erables 1 et 2, au regard de l'arrivée du TTME qui implique la démolition de stationnements existants ;
  - ◆ Remailler le cœur de quartier du Plateau : renforcer le maillage depuis la RD445 vers le cœur de quartier du Buisson au Borgne à l'avenue du Commandant Barré et aux Erables 1 et 2 ;
  - ◆ Relier le Plateau au reste de la ville, notamment de la rue du Docteur Roux à l'avenue des Sablons et par continuité de la voie de Compiègne ;
  - ◆ Améliorer les liaisons douces vers Viry-Chatillon (Centre-Ville et Coteaux) ;
  - ◆ Aménager des liaisons et cheminements doux du cœur du quartier du Plateau vers les stations TTME à venir ;
  - ◆ Redistribuer et remailler l'îlot Mermoz / Commandant Barré : « Le Chêne qui Tourne » ;
  - ◆ Restructurer l'entrée de Ville TTME / RD445 : liaisons piétonnes, cycles, voitures avec la station de TTME.
- ◆ Créer l'attractivité urbaine autour de la mixité des fonctions urbaines :
- ◆ Développer économiquement et diversifier les fonctions urbaines des rives de la RD445 ;
  - ◆ Requalifier l'entrée de ville et l'entrée du quartier du Plateau (croisement A6 / RD445) :
    - Accompagner la réorganisation du territoire routier d'une mutation foncière ;
    - Redonner une façade vivante à l'entrée de ville / quartier ;
  - ◆ Renouveler le tissu urbain non exploité et le faire muter dans la dynamique de l'aménagement du TTME sur les franges des Erables 1 et 2 (implantation activités, logements, espaces publics....) ;
  - ◆ Consolider et renforcer l'attractivité de la place F. Mitterrand ;
  - ◆ Développer et diffuser les fonctions urbaines dans le quartier (dont la diversification de l'offre de l'habitat) ;
  - ◆ Donner une identité / statut à l'avenue du Commandant Barré ;
  - ◆ Optimiser le secteur de la Fosse (équipements).

## ***d) Les objectifs spécifiques***

### **I/ GRANDE BORNE**

#### ***Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale et promouvoir la diversité sociale et architecturale de l'habitat***

- Mener l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aux Patios, la ville basse,
- Conduire une politique de peuplement fine, par sous-quartier ou résidence ou groupe d'immeubles de plus de 20 logements, à l'appui de l'état des lieux de l'occupation sociale établie en 2015 et du pacte expérimental concernant la politique d'attribution du logement social (cf. supra Partie B. les orientations à 6 et 15 ans – 2. Promouvoir la diversité sociale).

#### ***S'engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale***

- Poursuivre et achever la rénovation thermique des façades et recourir à la géothermie comme énergie en complémentarité du contrat de performance énergétique,
- Appliquer une démarche d'éco-quartier sur les secteurs en mutation : pôle gare, Damier, Places Hautes, franges A6/TTME (prescriptions environnementales, cibles Nouveaux Quartiers Urbains, Haute Qualité Environnementale),
- Créer un pôle d'excellence sur le développement durable (formation, études, recherche),
- Informer et sensibiliser les habitants,
- Valoriser les espaces naturels : Sapinière.

#### ***Développer les fonctions urbaines***

- Développer les polarités secondaires commerciales de proximité sur les secteurs Damier et Accroche Nord. Sur le secteur Damier, le pôle de services doit s'inscrire dans la dynamique de restructuration de la RD310,
- Achever la mutation de l'Accroche Nord et y créer un pôle de services publics et répondant aux besoins des habitants : Poste, offre de santé de proximité notamment.

#### ***Améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des quartiers***

- Elaborer une convention de Gestion Urbaine et sociale de proximité,
- Installer le très haut débit au bénéfice des écoles, des entreprises et des habitants et de la sécurisation par la vidéo-protection d'infrastructures viaires ou de transports ainsi que des abords d'équipements publics,
- Renforcer la prévention situationnelle à travers un dispositif de vidéo-protection mutualisé avec celui du quartier de Grigny 2.

## II/ PLATEAU

### *S'engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale*

- Raccorder les ensembles collectifs sociaux et les copropriétés à la géothermie, lorsque cela est possible,
- Rechercher la performance énergétique à l'occasion de la diversification de l'offre pouvant résulter de démolitions-reconstructions partielles (orientations 1 et 2).

### *Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale et promouvoir la diversité sociale et architecturale de l'habitat*

- Accompagner l'arrivée du Tram-Train Massy Evry par une restructuration des franges ouest et Nord de la Grande Borne et du patrimoine immobilier des Erables,
- Intégrer les ensembles immobiliers, sociaux et privés, dans une logique urbaine de grand quartier, facilitant ainsi les parcours résidentiels et contrant les juxtapositions d'ensembles immobiliers,
- Adapter et renouveler le patrimoine social pour répondre aux besoins identifiés dans les enquêtes SLS annuelles et OPS biennales (vieillesse de la population et sur-occupations).

### *Développer les fonctions urbaines*

- Consolider l'offre commerciale et de services de la place F. Mitterrand et rechercher une continuité commerciale vers l'avenue du Commandant Barré, qui accueille actuellement de manière spontanée activités et commerces, pour développer les liens urbains entre les quartiers des Erables et du Buisson au Borgne.

### *Améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des quartiers*

- Elaborer une gestion urbaine et sociale de proximité.

### 3. Les Coteaux de l'Orge

Le projet de rénovation urbaine des Coteaux de l'Orge a permis d'engager la mutation du quartier.

L'achèvement du projet ANRU sur le territoire des Coteaux de l'Orge, la rénovation urbaine donnent de ce quartier une nouvelle image valorisante : les espaces extérieurs, une fois achevés, et l'ensemble des liaisons piétonnes, carrossables ou en transports en commun feront de ce quartier un carrefour entre le centre-ville, les secteurs d'équipements et les futures gares de transports en commun métropolitains.

La transformation du quartier, l'amélioration sensible des indicateurs sociaux ont permis de classer les Coteaux de l'Orge « en veille ».

La mise en veille active des Coteaux de l'Orge doit permettre d'anticiper les enjeux de sortie du projet de rénovation urbaine en définissant une stratégie de peuplement, anticipant les conséquences urbaines de l'après ANRU, consolidant les acquis du projet de rénovation urbaine et en définissant une gouvernance pérenne.

#### **a) Définir une stratégie de peuplement :**

- Formaliser les objectifs en matière de peuplement et d'habitat, au regard des besoins en matière de logement sur la commune et le territoire intercommunal élargi (quantité, typologie, mixité : accession libre, accession, locatif libre...);
- Faciliter les mobilités résidentielles au sein du quartier, en veillant aux équilibres de peuplement des quartiers et à l'attractivité des différents types de produits ;
- Veiller à une hiérarchie de loyers cohérents ;
- Prévenir les risques de copropriétés dégradées ;
- Mettre en place un dispositif de suivi des copropriétés afin d'identifier les éventuels risques de dégradation ;
- Veiller à l'évolution du peuplement du quartier, le profil social de ses habitants, les attributions (profil des nouveaux arrivants) et les indicateurs de fragilisation (taux d'impayés, taux de rotation, etc.).

#### **b) Anticiper les conséquences urbaines de l'après ANRU**

- Mener une réflexion urbaine sur l'intégration des quartiers limitrophes ;
- Développer une stratégie urbaine territoriale pour définir les incidences et les enjeux de l'arrivée du Tram-Train ;
- Développer les liens et traversées sécurisées aux stations TTME ;
- Identifier de manière partenariale les impacts du projet sur le secteur Bizeul, en matière d'intégration urbanistique, de peuplement et bâti ;
- Anticiper les enjeux d'appropriation des espaces boisés et des berges de l'Orge par les habitants du quartier ;
- Définir le devenir du secteur du Bellay en lien avec le cadre paysager, en connexion aux secteurs Bretagne et Centre mais aussi à la gare de Savigny ;
- Renforcer le lien écologique et d'usages le long de l'Orge et avec les espaces boisés.

#### **c) Mettre en place les conditions du retour au droit commun du quartier :**

- Procéder aux régularisations foncières ;
- Définir les responsabilités de gestion sur les espaces extérieurs ;

- Poursuivre la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, y intégrer le volet social et l'élargir aux quartiers limitrophes ;
- Maintenir une vigilance collective sur le dynamisme des commerces implantés avenue de Provence et sur la nature des commerces implantés en cas de cession des baux commerciaux ;
- Intégrer dans la GUP les futurs enjeux pour l'attractivité du quartier que sont le partage des espaces verts en voie d'aménagement (berges de l'Orge, Petit et Grand bois) ;
- Développer l'animation du quartier des Coteaux de l'Orge et la participation des habitants.

**d) Définir les modalités d'une gouvernance pérenne**

- Veiller aux moyens d'ingénierie nécessaires pour pérenniser la gouvernance ;
- Intégrer la veille du quartier des Coteaux de l'Orge dans la gouvernance du contrat de ville.

# PARTIE IV

---



## Les engagements

## PARTIE IV – LES ENGAGEMENTS

### **A. Cadre Contractuel**

1. Parties signataires et partenaires
2. Le contrat dans les outils de planification stratégique et sa convergence avec les autres dispositifs de la politique de la ville ou du renouvellement urbain

### **B. Engagements des partenaires**

1. Les engagements transversaux
2. Les engagements de l'EPCI
3. Les engagements de la ville de Grigny
4. Les engagements de la ville de Viry-Chatillon
- 5 à 20 Autres engagements ..../...

# A.Cadre Contractuel

## 1. Parties signataires et partenaires

Les parties signataires du présent contrat sont :

- L'Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) et les deux communes, porteurs du projet de territoire :
  - La Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne, représentée par son Président
  - La ville de Grigny représentée par son Maire
  - La ville de Viry-Chatillon représentée par son Maire
- Le Conseil Régional d'Ile de France, représenté par son Président
- Le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par son Président
- L'Etat :
  - Le Préfet de l'Essonne
  - Le Procureur de la République
  - L'Éducation Nationale, représentée par le Recteur de l'Académie de Versailles
  - La Police Nationale, représentée par le Contrôleur Général, Directeur départemental de la sécurité publique
  - Le Comité Départemental de l'Accès aux Droits de l'Essonne, représentée par sa Présidente
  - La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France (DIRRECTE) représentée par le Délégué territorial 91
  - La Caisse des Dépôts et Consignations d'Ile de France, représentée par son Directeur interrégional
- Les partenaires intervenant dans les différents champs du contrat :
  - La Caisse d'Allocation Familiale, représentée par le Directeur général de la C.A.F de l'Essonne
  - Pôle Emploi, représenté par le Directeur territorial de l'Essonne
  - L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, représentée par le Délégué territorial de l'Essonne
  - La Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne, représentée par son Président
  - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne, représentée par son Président
  - Le groupe OPIEVOY, représenté par son Directeur général
  - L'immobilière 3F, représentée par son Directeur départemental
  - Le groupe SNI, représenté par son Directeur général
  - Le GIE du groupe Logement Français, représenté par sa Directrice générale

- LOGIREP, représenté par son Directeur général
- France Habitation, représentée par son Directeur territorial
- Emmaüs Habitat, représenté par sa Directrice Générale
- La société des Transports Intercommunaux Centre Essonne, représentée par son Directeur

L'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine qui a été associée au niveau technique à l'élaboration du présent contrat, mobilisera le moment venu ses instances sur les champs relevant de sa compétence.

## **2. Le contrat dans les outils de planification stratégique et sa convergence avec les autres dispositifs de la politique de la ville ou du renouvellement urbain**

Le présent contrat de ville prend en compte les différents documents d'orientation stratégique du territoire dans les conditions qui sont précisées dans l'annexe « articulation avec les autres dispositifs ».

Il s'agit notamment

➤ Des documents de planification :

- Le Schéma Directeur de la Région Ile de France 2030 : le contrat de ville précise les orientations du SDRIF pour Grigny et Viry-Chatillon. Les trois piliers du projet spatial régional - « *Relier et restructurer pour permettre une région plus connectée et plus durable* » « *Polariser et équilibrer pour construire une région plus diverse, vivante et attractive* » et « *Préserver et valoriser pour développer une région plus vivante et plus verte* » - sont adaptés au contexte local. Ce dernier pilier est transcrit à l'échelle du territoire par l'adoption d'un Plan Climat Energie.
- Les Orientations stratégiques : Essonne 2020 : En 2013, le Conseil Départemental a établi un diagnostic territorial partagé de l'agglomération permettant ainsi de définir les enjeux de Grigny et Viry-Chatillon, notamment : *le Volet Territoire ; le Volet Développement durable* et *le Volet Habitat & logement*. Des enjeux prioritaires ont été ciblés par le territoire.
- Le plan local des déplacements (PLD) élaboré par le Syndicat Mixte de Transport Centre Essonne (SMITEC) ; approuvé en 2008, ce plan définit les actions à engager et les aménagements à prévoir dans les années à venir pour améliorer les déplacements.
- Les Plans Locaux d'Urbanisme
- Le Pacte pour le développement du territoire
- Le Plan Climat Energie du Territoire des Lacs de l'Essonne
- Les projets éducatifs locaux (PEL)
- La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), le Plan départemental de prévention de la délinquance et la stratégie des CLSPD des deux villes
- Le contrat local de santé (CLS), qui constitue le volet santé du contrat de ville

L'articulation concerne en outre :

- Les autres dispositifs de la politique de la ville (PRE, veille éducative, ASV, ZFU...).
- L'articulation entre le projet de territoire et le contrat de ville
- L'articulation du contrat de ville avec le Plan Stratégique Local (PSL) et le protocole de préfiguration du NPRU2

## B. Engagements des partenaires

### 1. Les engagements transversaux

Bien que le territoire des Lacs de l'Essonne soit amené à évoluer dès 2016 dans le cadre de la nouvelle réforme territoriale, le contrat de ville de Grigny et Viry-Chatillon constitue un cadre de référence posant une stratégie intégrée en matière de cohésion sociale et de renouvellement urbain pour les 6 ans à venir.

Dans ce contexte, les partenaires du contrat s'engagent à accompagner la mise en œuvre du plan d'actions ambitieux présenté dans ce contrat. Cette mise en œuvre s'appuiera en priorité sur leurs moyens dits de droit commun, dans un objectif de reconquête, de renforcement des services aux publics dans les quartiers prioritaires. Les moyens spécifiques dits de la Politique de ville pourront venir en complément, en particulier en soutien de l'innovation sociale et des actions de proximité portées par les associations. Ce soutien aux associations se traduira en particulier par la sécurisation de leurs financements et la simplification des procédures administratives.

Dans la mise en œuvre du plan d'actions, les partenaires du contrat s'engagent également à intégrer les enjeux transversaux suivants qui feront l'objet d'un suivi spécifique sur la durée du contrat :

- La nécessité de renouveler les pratiques de coopération avec les habitants en tendant vers des modes co-productifs. Les conseils citoyens qui seront créés dès la fin de l'année 2015 et soutenus par l'Etat constitueront des partenaires privilégiés ;
- L'égalité femme-homme ;
- La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme ;
- La jeunesse.

La stabilité dans l'engagement du plan d'actions et des moyens afférents permettra d'obtenir des effets structurants et mesurables en cohérence avec la pratique en matière de renouvellement urbain. Aussi, les partenaires du contrat de ville de Grigny et Viry-Chatillon s'engagent en matière de cohésion sociale à tendre vers des engagements (notamment financiers) stables sur la durée du contrat. A ce titre, une maquette financière sera élaborée avant la fin de l'année 2015.

La coopération et la transversalité - en particulier l'articulation urbain/social - constituent également des conditions de réussite de la stratégie. Les partenaires s'engagent ainsi à désigner un référent « contrat de ville » et à réserver du « temps de coordination » à ces référents pour participer aux différentes réunions d'animation.

Pour l'évaluation du contrat de ville, indispensable pour ajuster les orientations chemin faisant, les partenaires du contrat s'engagent à communiquer dans la durée les données nécessaires à la constitution d'un observatoire social et urbain. Pour ce faire, un protocole de données pourra être mis en place. La mesure du droit commun par des indicateurs comparatifs spécifiques sera intégrée en fonction des travaux de l'observatoire national de la politique de la ville.

Les partenaires s'engagent enfin à garantir dans la durée les moyens d'ingénierie pluridisciplinaire pour l'animation du contrat et l'expertise nécessaires en matière sociale et urbaine, juridique, et ou de communication.

## 2. Les engagements de l'EPCI

Les villes de Grigny et Viry-Chatillon forment l'actuelle agglomération Les Lacs de l'Essonne. Mais, dès 2016, Grigny et Viry-Chatillon rejoindront deux nouvelles intercommunalités distinctes. Les engagements de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne s'entendent donc jusqu'à sa dissolution et devront, étant donné le processus partenarial qui les a fondés sous l'égide de l'Etat anticipant sur le nouveau schéma régional de coopération intercommunal, être repris dans leur ensemble par les nouvelles intercommunalités, les conventions d'application territoriale de ce contrat-cadre ayant vocation à faciliter cette continuité.

### □ Politique de l'emploi et du développement économique (pacte de développement du territoire)

- Garantir un accueil de proximité et la coordination des acteurs. Améliorer le repérage en allant au devant des acteurs. Assurer l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, adossé à un protocole à conclure avec Pôle Emploi, les Missions Locales, le PLIE Nord Essonne....  
Maintenir l'antenne avancée de l'emploi, établie à la Grande Borne  
Evaluer et définir la recomposition de ses compétences transférées et la portée future de l'intérêt communautaire, en sécurisant les parcours professionnels des agents de l'EPCI, les interventions et les engagements des Lacs de l'Essonne, notamment ceux ici formalisés
- Développer l'employabilité : renforcement de l'offre linguistique à visée professionnelle, en lien avec la coordination linguistique du GIP et le CFP (maintien des permanences linguistiques, co-mises en œuvre dans le cadre du dispositif AREL), en visant l'objectif de 100 bénéficiaires par an sur la durée du contrat contre 50 aujourd'hui. Etudier, en lien avec les Villes, l'Etat aux échelles intercommunales adaptées le transfert dès juin 2016, de la coordination linguistique et des compétences professionnelles correspondantes
- Conforter les missions de réussite citoyenne (stages de troisième, poursuite des études et mobilité des jeunes)
- Proroger, puis renouveler le soutien au dispositif des clauses d'insertion à l'échelle intercommunale et inter-quartiers RU, dans le cadre du NPNRU et des nouvelles intercommunalités.  
Etendre le recours aux clauses d'insertion des marchés publics, pour soutenir un réseau renforcé des structures de l'IAE
- Maintenir une offre de formation diversifiée, notamment qualifiante et certifiée, en soutenant le projet de développement du Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne
- Agir en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, en amplifiant la coproduction avec les habitants des projets de renouvellement urbain, conjuguée à des micro-projets participatifs et à des actions d'insertion sociale et professionnelle, résultant notamment de la charte d'insertion des PRU (ce, en coordination avec les bailleurs sociaux et le GIP, et en partenariat renforcé avec le Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne)
- Contribuer à la formation des habitants aux TIC, en particulier face à l'impact de la dématérialisation des dossiers gérés par Pôle Emploi - dématérialisation au surplus extensible aux droits sociaux gérés par la CAF - dans la limite de ses moyens actuels et sous réserve d'une formation appropriée de ses personnels, en lien avec les Villes et leur réseau d'EPNE
- Inscrire le territoire dans son environnement francilien, essonnien néo-communautaire et intercommunautaire, en déterminant son modèle pluriel de développement économique, tout en maintenant l'ambition de densité élevée d'emplois et la recherche d'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, au lieu d'habitation ;

- Requalifier et redynamiser les friches industrielles, en impliquant les entreprises et les organismes consulaires ;
- Consolider le soutien à la création d'activités, en poursuivant ses missions actuelles et en rationalisant ses principaux partenariats, voués à l'accueil l'accompagnement, l'orientation des porteurs de projets, mais aussi l'amorçage et l'incubation sécurisés des activités (CAE ESSCOOP, PACE de la Grande Borne, Essonne Active, Initiative Essonne, Boutique de Gestion). Consolider ses actions en faveur de la création, reprise et transformation d'entreprises, a fortiori en la forme d'entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire. Poursuivre ses interventions, dans le domaine de l'économie durable et de l'innovation sociale (Fab'Lab, garage associatif, co-working, ateliers participatifs, ...) ;
- Maintenir la promotion de la RSE et les événements de rencontre et de partage, entre les entreprises du territoire, en partenariat avec la CCIE ;
- Fluidifier les parcours des entreprises hébergées, au sein de ses équipements, tout en externalisant les actifs d'immobilier d'entreprises, propres à servir une dynamique d'implantations d'entreprises ; accélérer, aux mêmes fins, les cessions du foncier économique maîtrisé par l'EPCI ;
- Renforcer les services avancés aux entreprises, en stimulant l'implication des acteurs de la Mission Relation Entreprises (MIRE) et en préfigurant une plateforme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, des Ressources Humaines ;
- Développer l'ancrage territorial des structures de l'IAE, en privilégiant au premier chef, le projet de développement de la régie de quartiers Viry Grigny MultiServices, au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; soutenir les contributions du CFP (ACI, PST, ateliers permanents...);
- Etre partie prenante du dispositif Territoires Entrepreneurs et de tous dispositifs afférents au développement économique et à la création d'activités, ainsi qu'à la création d'emplois (en relation avec Pôle Emploi, la DIRECCTE, l'Etat local, les Missions Locales, le PLIE).

#### ❑ Développement social urbain

- Conférer à la cellule de veille éducative une mission mieux reconnue, et une vocation pérenne ;
- Renforcer, coordonner et déployer le volet du développement social urbain dans les quartiers prioritaires, en soutenant et en accentuant les expériences innovantes engagées à la Grande Borne
- Valoriser et développer la démarche participative d'innovation sociale et d'insertion ainsi mise en œuvre, en accentuant et en optimisant les moyens humains et matériels dédiés et à dédier, ce en transversalité avec les Villes et les partenaires directs du volet communautaire du développement social urbain ;
- Assurer, en lien avec le Département de l'Essonne, la sauvegarde de l'action innovante et probante de soutien à la parentalité, conçue et mise en œuvre par l'association Viry Grigny Prévention.

#### ❑ Habitat

- Contribuer à la stratégie de rééquilibrage social du territoire, compte tenu des acquis des observatoires du logement social et de la copropriété Grigny 2, ainsi que du projet de PLH et des études connexes ;
- Coopérer à tout dispositif de veille, applicable aux copropriétés fragilisées du territoire et à la préfiguration de dispositifs préventifs et curatifs, sous l'égide des Villes ;

- Parachever le format opérationnel de l'OPAH Rénovation Urbaine des Patios et sa mise en œuvre, en bouclant les études techniques complémentaires et en arrêtant un dispositif d'aide financière ;
- Atteindre le stade opérationnel qu'exige la convention conclue avec l'EPIFIF, en engageant les études exigibles ;
- Compléter l'Etude Foncière Générale, selon les visées des Villes, pour conférer à cette étude la portée d'un référentiel territorial transposable dans le contexte de la scission des Lacs de l'Essonne.

#### **☐ Europe : FEDER et FSE**

- Corréler, en coproduction avec la gouvernance du projet et le GIP, la programmation des fonds européens, nécessairement adossée au contrat de ville validé, dans le contexte tendu de l'appel à projet régional Interracct'if, émis par la Région, dont la programmation à définir à l'échelle du territoire et de chacune des communes sera relayée par les futures intercommunalités. Parmi les champs à retenir, figure la rénovation énergétique (axe 8) pouvant abonder le plan de financement de la géothermie

#### **☐ Développement durable :**

- Mettre en œuvre le PCET des Lacs de l'Essonne, en étroite coordination avec les Villes, pour garantir une transposition du programme d'actions au sein des nouveaux EPCI configurés par la loi MAPTAM et définis par le SRCI ;
- S'impliquer, avec les villes, pour assurer la prise en compte, a minima pré opérationnelle, de la pauvreté et de la précarité énergétiques, pour déployer l'accès aux droits et à la tarification sociale, fonder un schéma de rénovation énergétique des patrimoines sociaux et privés.

#### **☐ Transports**

- Mettre en œuvre avec les villes, en partenariat avec la Région, l'Etat, la DIRIF, le Département et le STIF, les nouvelles lignes de transport en commun, supports de l'accès à l'emploi à la formation et aux services ;
- Œuvrer à l'engagement des acquis de l'étude d'harmonisation des transports, produite par le SMITEC ;
- Mettre en œuvre le schéma des circulations douces, connexe à la mobilité durable des habitants
- Poursuivre le partenariat avec la société TICE.

#### **☐ Contrat de Plan Etat Région**

S'inscrire dans le CPER 2015-2020, au titre principalement du volet territorial de la politique de la Ville.

#### **☐ Les Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU)**

- Cibler avec les communes, et le GIP, les opérations de renouvellement urbain éligibles au FEDER
- Développer en lien avec les communes, sa maîtrise d'ouvrage dans les opérations de renouvellement Urbain ;
- Coproduire l'élaboration des schémas urbains Grande Borne/Plateau et Pôle Gare et conduire les études opérationnelles, inscrites au protocole de préfiguration des NPRU ;
- Déterminer les opérations sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, en coproduction avec les villes, l'Etat local, l'ANRU, .....

- Procéder aux partitions foncières, à formaliser par le GIP au titre de son programme d'études et de prestations ;
- Coproduire avec les habitants la continuité des PRU, les partis d'aménagement et le volet du développement social des quartiers prioritaires.

#### **☐ La Société de l'information et de la communication**

Prolonger les études entreprises et mettre au point, avec les villes, les schémas d'équipement en THD Internet, en faveur des entreprises, des services publics municipaux, des habitants.

### **3. Les engagements de la ville de Grigny**

La ville de Grigny est favorable pour déployer les actions du contrat sous réserve qu'elle dispose des moyens, notamment financiers, pour en garantir la mise en œuvre et dans le cadre d'une collaboration et complémentarité avec les autres acteurs au regard des compétences et responsabilités de chacun, dont les services déconcentrés de l'Etat.

La Ville sera vigilante, dans un contexte de réduction des moyens financiers aux collectivités à ce que l'Etat garantisse, non seulement la pérennisation de ses propres dispositifs, mais également leur renforcement ainsi qu'un abondement des crédits à hauteur des enjeux du territoire.

#### **☐ Education et Petite Enfance**

- Garantir une coordination à l'échelle de la ville, en lien avec l'équipe contrat de ville ;
- En lien avec les services de l'Etat, dégager les moyens pour le développement de la scolarisation des moins de 3 ans : tendre vers l'objectif national de 50%. Viser un objectif opérationnel minimum de 150 à 200 enfants supplémentaires scolarisés sur la durée du contrat ;
- Consolider et diversifier l'offre d'accueil de la Petite Enfance : 3 projets proposés priorisés ;
- Prévenir et prendre en charge les exclusions : pérenniser le dispositif « médiation rupture scolaire » ;
- Réussite éducative : Dès juin 2016, avec le soutien de l'Etat (CGET) prendre en charge le dispositif de réussite éducative dans une déclinaison communale ou une déclinaison intercommunale nouvelle et fédérante en dotant le dispositif des moyens locaux adaptés ; concentrer le dispositif sur des parcours individualisés et orienter les actions collectives vers le droit commun des partenaires compétents ;
- Renforcer l'implication des parents via la formation et les réseaux de parents.

#### **☐ Emploi**

- Poursuivre les clauses d'insertion en tant que Maître d'ouvrage, en visant un objectif ambitieux de 10% du nombre total d'heures travaillées ;
- Consolidation de l'accueil dans les services des personnes bénéficiant des différents dispositifs (contrats aidés, stages, apprentissages, service civique) ;
- Montée en compétence du personnel communal (axe transversal).

#### **☐ Santé**

Mise en œuvre du Contrat Local de Santé en lien avec l'équipe de coordination et en particulier création dans ce cadre d'une structure de soins de premier recours à la Grande Borne...

## ☐ **Vivre-ensemble et citoyenneté**

- Mise en place d'une formation professionnalisante obligatoire pour les personnels municipaux, médiateurs, animateurs ou adultes relais en contact avec les publics et plus spécifiquement la jeunesse et d'une formation spécifique complémentaire aux valeurs de la République, la laïcité et l'égalité femmes-hommes ;
- Améliorer l'accès à l'offre sociale et aux droits des populations, en particulier à Grigny 2 : état des lieux à mener sur recours aux droits en lien avec le GIP, faciliter les parcours en renforçant les points d'entrés public (formation agents, regroupement de services..) en particulier par une labellisation PAD, étudier la structuration d'un pôle sur Grigny2 autour d'un équipement structurant type CVS ;
- Renforcer et fédérer la participation citoyenne sur la base des dispositifs existants : dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2015, mettre en place un conseil citoyen communale avec des déclinaisons par quartier, principalement Grigny 2 et Grande Borne ;
- Renforcer le pouvoir d'agir : en lien avec le GIP, développement et coordination d'ateliers Sociolinguistiques complémentaires et en lien avec l'offre associative ;
- Développer le taux d'équipements et lieux sportifs pour favoriser le sport pour tous, favoriser la pratique sportive par le soutien aux associations sportives et notamment l'omnisport ;
- Développer la culture comme élément du « vivre-ensemble » et de l'épanouissement des individus ;
- Mettre en place un plan local pour la « Culture de la Paix » ;
- Renforcer et consolider les actions de lutte contre la fracture numérique en lien avec les NTIC.

## ☐ **Prévention de la délinquance et tranquillité publique**

- Actions du CLSPD : lutte contre l'habitat indigne et les fraudes immobilières (renforcer le travail de pré-enquête), contre les violences intrafamiliales, contre la récidive (mise en place d'une commission de suivi individualisé) ;
- Lutter contre les usages abusifs des espaces urbains : recruter 4 agents de surveillance des voies publiques (ASVP) ;
- Accompagner le développement de la vidéosurveillance, en complémentarité de celle mise en œuvre par d'autres acteurs (Co-propriétés, bailleurs, transporteurs, gare RER) pour œuvrer à la sécurisation des publics et des divers intervenants (Pompiers, infirmiers, livreurs, enseignants...).

## ☐ **Pilier urbain : habitat, aménagement et renouvellement urbain**

- Objectif d'inversion du processus de spécialisation sociale : Sur la base du diagnostic partagé, réalisé en 2015 (maîtrise d'ouvrage GIP) notamment à l'appui des enquêtes sur l'Occupation du Parc Social et sur le Supplément Loyer de Solidarité, traitées préalablement par les bailleurs, contribuer à la préfiguration d'une stratégie d'attribution, par quartier et, si nécessaire par sous-quartier au travers des conventions partenariales qui définiront les objectifs de mixité sociale et les modalités de coopération entre bailleurs et titulaires de droits de réservation (article 8 Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)
- Stratégie habitat des grands ensembles de logements sociaux en lien avec la stratégie habitat sur Grigny 2 construite dans le cadre de l'ORCOD-IN, réflexion à l'échelle du bassin de vie du CESO ;
- Contribuer avec une ingénierie pluridisciplinaire renforcée et aidée, nécessaire à la préparation des NPRU (dont l'évaluation des besoins en équipements articulée avec les objectifs du contrat dans le domaine humain), à la finalisation des études urbaines attendue de l'ANRU: « pôle gare » en lien avec l'EPIF et l'ORCOD-IN et « Grande-Borne Plateau » en lien avec l'EPCI, la commune de Viry et les bailleurs ; cette contribution s'inscrit dans une approche globale intégrée, comportant les dimensions sociales, approche articulée avec les études sociales de préfiguration de l'ORCOD-IN sur Grigny 2 ;
- Co-construire en 2015, en s'appuyant sur le GIP, avec l'Etat et les bailleurs une convention de

gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour les quartiers de Girgny 2 et de la Grande Borne ;

- Etudier et programmer des extensions ou constructions de locaux scolaires correspondant au programme arrêté par le présent contrat en matière de scolarisation précoce (cf. infra) et mobiliser les aides de l'ANRU dans le cadre de la préparation du NPRU ; mobiliser les études urbaines précitées sur cette problématique pour intégrer dans une logique d'ensemble les mutations d'équipements à proposer ;
- Cibler précisément auprès de l'EPCI les opérations éligibles aux fonds européens à faire valoir dans le cadre de l'appel à projet de la Région en cours (février 2015).

## 4. Les engagements de la ville de Viry-Chatillon

Les principaux engagements de la ville de Viry-Chatillon déclinés ci-dessous nécessitent des moyens conséquents, notamment financiers. Dans un contexte de très forte réduction des dotations de l'Etat et de diminution des subventions et cofinancement au niveau notamment de la région et du département, le portage et la mise en œuvre des actions du contrat de ville ne pourront être effectifs qu'à travers la pérennisation et le renforcement des dispositifs et des moyens de l'Etat sur notre territoire.

### ☐ Pilier cohésion sociale et économique

#### • Education

- Garantir une coordination à l'échelle de la ville, en lien avec l'équipe du contrat de ville ;
- Dégager des moyens pour le développement de la scolarisation des moins de 3 ans sur le quartier du Plateau, visant 20 à 40 enfants scolarisés supplémentaires ;
- Consolider et diversifier l'offre d'accueil de la Petite Enfance ;
- Dès juin 2016, avec le soutien de l'Etat, prendre en charge le dispositif de Réussite éducative dans une déclinaison communale ou une déclinaison intercommunale nouvelle en dotant le dispositif de moyens locaux adaptés, en concentrant les actions sur des parcours individualisés et en orientant les actions collectives vers le droit commun des partenaires compétents.

#### • Emploi

- Maintenir les clauses d'insertion en tant que Maître d'ouvrage ;
- Prendre en compte dans les services municipaux les possibilités d'accueil de personnes bénéficiant des différents dispositifs d'insertion : apprentissages, contrats aidés, stages, service civique...

#### • Santé

- Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé ;
- Développer l'offre de soin, la coopération sur les prises en charges et l'accès à la santé : création du pôle gérontologique La Tournelle, d'une Maison de la santé, d'un EHPAD et d'un guichet relais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- Elaborer avec les partenaires institutionnels et associatifs une analyse des besoins sociaux.

#### • Vivre-ensemble et citoyenneté

- Améliorer et renforcer les permanences d'accès au droit sur le Plateau : une mutualisation de services publics et privés pourra en ce sens être recherchée ;
- Mettre en place une formation professionnalisante obligatoire pour les personnels municipaux, médiateurs, animateurs ou adultes relais en contact avec la jeunesse et une formation spécifique complémentaire aux valeurs de la République, la laïcité et l'égalité femme-homme.

- Renforcer et fédérer la participation citoyenne : au-delà de la redynamisation en cours des cinq conseils de quartier, mise en place en septembre 2015 d'un conseil citoyen sur le quartier Grande Borne – Plateau.

- **Prévention de la délinquance et tranquillité publique**

- Au-delà de la mise en place d'une vidéo-protection mobile à l'échelle de la ville, s'inscrire dans un schéma fixe plus complet dans le cadre de la nouvelle intercommunalité.
- Renforcer les effectifs et les moyens de la Police municipale, à implanter sur un nouveau site.
- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Lutter contre la réitération et la récidive avec notamment la mise en place d'une commission de suivi individualisé ;
- Prévenir et prendre en charge les exclusions temporaires et définitives des collégiens : redéfinition du dispositif « GPS » ;
- Renforcer et élargir le dispositif des correspondants de proximité au Plateau et des correspondants de nuit aux Coteaux de l'Orge.

- **Pilier urbain : habitat, aménagement et renouvellement urbain**

- Contribuer à la finalisation de l'étude urbaine « Grande-Borne Plateau » en lien avec L'EPCI, Immobilière 3F et l'Opievoy ;
- Etudier et programmer des extensions ou constructions de locaux scolaires correspondant au programme arrêté par le présent contrat en matière de scolarisation précoce sur le Plateau et mobiliser les aides de l'ANRU dans le cadre de la préparation du PRU2 pour intégrer dans une logique d'ensemble les mutations d'équipements à proposer ;
- Co-construire en 2015, en s'appuyant sur le GIP, avec l'Etat et les bailleurs une convention de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour le quartier du Plateau, tout en redynamisant le dispositif existant sur le quartier des Coteaux de l'Orge. L'animation et la coordination de ces deux dispositifs nécessitent un poste équivalent temps plein ;
- Inverser le processus de spécialisation sociale : sur la base du diagnostic partagé, réalisé en 2015 (maîtrise d'ouvrage GIP) notamment à l'appui des enquêtes sur l'Occupation du Parc Social et sur le Supplément Loyer de Solidarité, contribuer à la préfiguration d'une stratégie d'attribution, par quartier et, si nécessaire par sous-quartier au travers des conventions partenariales qui définiront les objectifs de mixité sociale et les modalités de coopération entre bailleurs et titulaires de droits de réservation.

## 5. Les engagements du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil départemental est un partenaire du territoire par ses compétences :

- action sociale,
- protection maternelle et infantile,
- prévention santé,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,
- collèges,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les maisons départementales des solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil départemental a adopté le Plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville sur la période 2013-2017.

De plus, la part FSE "emploi-inclusion sociale" des fonds européens délégués au Conseil départemental doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

En sus, les engagements attendus du Département de l'Essonne sont :

- Sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs des demandes de subvention
- Faciliter l'accès de l'Agglomération et des communes aux fonds européens
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

L'engagement du Conseil départemental est fonction des délibérations en vigueur.

## **6. Les engagements du Conseil Régional d'Ile de France**

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

## 7. Les engagements de l'Education Nationale

L'Education Nationale s'engage à accompagner le volet Education de ce contrat de ville en mobilisant le droit commun de l'éducation prioritaire et en concentrant au mieux ses moyens pour atteindre les objectifs suivants pendant la durée du contrat 2015-2020. La réalisation des engagements énoncés ci-dessous fera l'objet d'un travail concerté avec les collectivités locales. Le CGET mobilisera en tant que de besoin un soutien en ingénierie visant l'adaptation et l'évaluation quantitative et qualitative des actions correspondantes.

### ☐ Pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge :

- **Scolarisation des moins de 3 ans à Grigny et sur le quartier du Plateau** : viser l'objectif national de 50% à l'issue du contrat, suivant l'orientation arrêtée par le Comité Interministériel Education et Citoyenneté du 6 mars 2015. Viser un objectif opérationnel minimum de 150 à 200 enfants supplémentaires à Grigny et de 20 à 40 enfants à Viry-Chatillon sur le quartier du Plateau. Cette montée en charge sera étudiée pour chacune des communes suivant un plan d'action concerté tenant compte des places disponibles dans les classes existantes et de l'adaptation qu'implique l'accueil des plus petits, avec un appui si nécessaire de la politique de la ville en ingénierie d'étude (CGET) permettant une évaluation préalable.

### ☐ Pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

- « **Promouvoir des pratiques pédagogiques innovantes** » : l'accent sera mis notamment et durablement sur la pratique musicale au travers de classes musicales à horaires adaptés.
- **Prévenir les exclusions** : Suivant les orientations nationales visant à faire du redoublement et de l'exclusion des dispositions d'exception et de dernier recours et visant une personnalisation de l'accompagnement préventif et de lutte contre le décrochage scolaire, des ateliers de remédiation seront développés dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire ; pour ce faire les compétences des coordonnateurs des classes-relais seront mobilisées.
- **Poursuivre le dispositif** « Classe d'Accueil et de Remédiation » à destination des jeunes primo-arrivants.
- **Mobilisation soutenue du droit commun sur l'orientation** en étudiant la possibilité d'une implantation d'un CIO sur la ville de Grigny.
- **L'objectif de remplacement des absences de professeurs** dans les délais les plus brefs fera l'objet d'une attention particulière, avec une concentration des ressources en maître remplaçants.

### ☐ Pour agir pour le bien-être des enfants et favoriser la co-éducation

- **Santé scolaire** : au cours de ce contrat un renforcement de l'encadrement médical sera engagé de même qu'un renforcement de l'encadrement des élèves par le personnel infirmier ; par ailleurs afin de répondre aux difficultés importantes diagnostiquées en matière de troubles langagiers chez les jeunes élèves, une expérimentation en orthophonie scolaire sera recherchée avec l'appui du CGET et en lien avec l'ARS.
- **Accompagner les parents** : le dispositif « ouvrir l'école aux parents » qui revêt un caractère stratégique sur ce territoire au vu de l'éloignement de l'école de certaines familles sera généralisé en lien avec la coordination linguistique mise en place par le GIP, les actions de cette coordination étant pérennisées avec l'appui de l'Etat ; l'offre du dispositif « ouvrir

l'école aux parents » sera développée en visant 5 ateliers par collège permettant d'augmenter le nombre de familles touchées d'environ 50%.

Par ailleurs, l'Education Nationale accompagnera le développement d'espaces d'échanges appropriés comme les projets de papothèques portés par les RASED.

- **Favoriser la découverte et l'ouverture artistique et culturelle** au travers de parcours, en partenariat avec les villes.
- **Développer les actions citoyenneté y compris inter-établissements**
- **Prévention de la délinquance et tranquillité publique** : prévenir la violence chez les jeunes : poursuivre le partenariat, dans le cadre notamment de la ZSP, pour prévenir les violences aux abords des établissements et plus généralement poursuivre le partenariat existant dans le cadre des CLSPD.

## 8. Les engagements de la CAF

### Education/jeunesse

- Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :
  - Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants,
  - Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
  - Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
  - Prestation de service Relais assistantes maternelles,
  - Prestation de service contrat enfance/jeunesse,
  - Prestation de service aux lieux accueil enfants/parents
- Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances,
- Soutien financier aux vacances et aux loisirs des familles et des enfants : dispositif d'aide aux vacances familiales (AVF) et d'aide aux vacances enfants (AVE), dispositif "ticket loisirs"
- Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Accompagnement technique et Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs) etc...
- Accompagnement technique et Aide au fonctionnement dans le cadre de projets innovant lié au champ de compétence de la Caf : conciliation vie familiale et professionnelle, soutien à la parentalité.....

### Accès aux droits

- Instauration de Rendez-vous des droits par la Caf notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,
- Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du Caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site,
- Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social Caf, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.

## 9. Les engagements de Pôle Emploi

### *Les engagements de Pôle emploi dans le cadre du contrat Ville*

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de la ville et Pôle emploi du 30 avril 2013

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions

#### **Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires**

**Par des solutions adaptées à la diversité des territoires** Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration

Pôle emploi est présent sur le territoire

- par l'implantation de l'Agence de Viry-Chatillon
- Au travers de co-traitants : la mission locale de **Grigny**, la mission locale Nord Essonne à **Juvisy**, Et au travers de prestataires et de partenaires répartis sur le territoire

#### **Pôle emploi s'engage à**

Mettre en place une offre et des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat Ville permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi, notamment :

- en s'engageant, conformément au cahier des charges national des Maisons de Services au Public (MSAP) dans le cadre du projet de création d'une MSAP dans le quartier prioritaire Grande Borne-Plateau ; Sachant que Pôle Emploi demeure présent par l'implantation de l'Agence à Viry-Chatillon, Pôle emploi définira son programme et les modalités d'intervention au sein de cette MSAP, conçue comme partie prenante du pôle de services dans sa phase 2 comportant la MSAP, un centre de santé de 1er recours et la création d'un nouveau bureau de poste notamment ; étant donné l'enjeu et l'urgence des besoins sur ce quartier cette structure avant sa labellisation en MSAP pourra être préfigurée en lien avec les antennes emplois de l'EPCI sur Grigny ;
- en renforçant et adaptant les moyens et les services aux besoins du quartier pour faciliter l'accès à la formation, aux offres d'emploi, aux aides et mesures au retour à l'emploi, à l'offre digitale de Pôle emploi (accompagnement dématérialisé via la plateforme 100%WEB, accès aux cours en ligne [moocs], emploi store, simulateur de recrutement virtuel,...).
- en organisant des ateliers, prestations, informations collectives et sessions de recrutement avec les employeurs.
- en contribuant à la formation des agents du service emploi et des outils utiles au reclassement (pole-emploi.fr, portail partenaire).
- en contribuant au développement économique et à la construction de diagnostics territoriaux partagés.

L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

## ☐ Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires **Pôle emploi s'engage à :**

- Intensifier l'**accompagnement renforcé** en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné
- **Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations** de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- Développer, seul ou en partenariat, des actions **d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation**, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers
- Mettre en place un **accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)**  
Permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- **Mettre en œuvre l'accompagnement Global** prévu dans la convention de partenariat signée entre Le Conseil Départemental et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme-Conseiller Pôle emploi-référent social en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi)  
L'un des axes stratégiques de Pôle emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.
- **Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques**, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne
- **Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires**

## ☐ Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifique à leur profit

Pour une plus grande efficacité, Pôle emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire. **Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :**

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les **emplois aidés, l'insertion par l'activité économique**  
« Privilégier l'accès aux Contrats aidés du secteur non marchand aux résidents des quartiers prioritaires Politique de la ville en prescrivant notamment **le contrat starter** (pris en charge à 45%) »
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de **développer l'alternance**, en lien avec nos partenaires (Cci ; Cma, branches professionnelles ...)
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la **mobilisation du dispositif de parrainage** pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi

Lutter contre la discrimination en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs

## 10. Les engagements de la DIRRECTE

Sur le fond, l'axe 2 consacré à la facilitation des parcours professionnels et de formation reprend les engagements ministériels et nous soutenons l'ensemble des plans d'actions à savoir : la consolidation d'un accueil de proximité à l'initiative de l'intercommunalité et en partenariat avec le service public local, le renforcement de l'offre linguistique à visée professionnelle ou offres de formation pré-qualifiante, le développement de l'alternance en lien avec le plan d'action ministériel, la consolidation de l'accompagnement renforcé en collaboration avec Pôle Emploi, le Conseil Départemental, l'Epide et l'Ecole de la deuxième chance, le soutien aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique, les soutien aux clauses d'insertion dans les marchés publics et en premier lieu ceux de la communauté en lien avec les structures existantes, la consolidation du soutien à la création d'activités.

Sur la forme, le contrat de ville reprend une partie des axes validés dans le cadre du Pacte territorial. Cela permet une cohérence d'intervention et des compléments de financement sur certains projets.

Sur les engagements, notamment concernant l'insertion par l'activité économique, **la Direccte soutiendra bien le 5<sup>ème</sup> projet de chantier d'insertion porté par le CFP**, sous réserve des budgets disponibles mais en considérant ce territoire comme prioritaire, au regard des publics. Enfin, concernant **l'engagement à accompagner le développement d'autres modèles d'insertion, ceux-ci seront étudiés au regard de la législation en cours, des priorités de développement définis, compte tenu des ressources disponibles.**

**Le soutien des collectivités locales à l'activité des structures d'insertion par l'activité économique existantes sur ce territoire est essentiel** : quatre chantiers d'insertion, une association intermédiaire ainsi qu'une entreprise d'insertion.

Il s'agit notamment de développer les marchés d'heures clauses accessibles aux petites et moyennes structures de l'IAE dans les secteurs du nettoyage et de la rénovation des équipements publics et de l'entretien des espaces verts. On assiste à un recul des marchés publics accessibles aux structures de l'IAE, fragilisant ainsi leur santé financière. Il est primordial que les collectivités souhaitant disposer d'une offre IAE poursuivent leur mobilisation au côté des services de l'Etat.

Par ailleurs, la Direccte accompagnera le développement de la « garantie jeunes » (Missions locales) en visant l'objectif du contrat de ville de doubler au moins le nombre de bénéficiaires par an sur la durée du contrat (passer de 100 à 200 à Grigny).

## 11. Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

### □ Contexte

Dans le cadre de la construction du contrat de ville, des fiches thématiques ont été élaborées. Au titre de l'axe stratégique : renforcer le développement d'activités dans les quartiers populaires : consolider le soutien à la création d'entreprise, la CCI Essonne est identifiée comme partenaire associée.

A ce jour l'EPCI assure un service d'accompagnement à travers plusieurs dispositifs.

En matière de création d'entreprise et plus spécifiquement au titre de la politique de la ville, dans le cadre de notre dispositif « Réussir en Banlieue » il est possible de trouver des

complémentarités, de même qu'au niveau de la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre (dispositif Eveil développé depuis 10 ans) et les actions en matière d'emploi, de formation, d'apprentissage... nous permettant de nous insérer dans les processus des fiches thématiques à différents niveaux.

#### **☐ Eléments d'engagements de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne pour insertion dans le projet de contrat de ville du territoire les Lacs de l'Essonne :**

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues.

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions "Réussir en Banlieue" , à savoir, informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée "je tu ils/elles financent mon entreprise"; faciliter le financement des projets par l'organisation de convention de financement « Réussir en banlieue » à la CCI Essonne, visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement ;
- et "Eveil à l'esprit d'entreprendre » dont l'objet est de sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.
- Mobiliser les moyens du « point Apprentissage » pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques ; information sur les métiers, les formations, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise.
- Assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.
- Dans le cadre des actions du département emploi-formation, co-organisation de « jobs datings » thématiques (handicap, apprentissage, industrie, etc...) et promouvoir les dispositifs « emplois » et ses formations auprès des entreprises.

## **12. Les engagements de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Rappelant que le contrat de ville constitue le cadre dans lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre le processus de dévalorisation de certains territoires de villes. Ces contrats de ville sont portés par les intercommunalités (EPCI) ayant à gérer ces territoires en difficultés.

La CMA Essonne s'engage à accompagner ces quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales.

Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir conclues avec les EPCI concernées.

Les actions proposées pour reprise au sein d'un contrat de ville, si tant est qu'elles correspondent à

l'attente du territoire et qu'elles ne se télescopent pas avec le dispositif d'accompagnement des partenaires sont au nombre de sept :

- l'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés » activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace temps d'une matinée. Cette animation est celle qui est réalisée hebdomadairement dans les locaux de la CMA91 et sur programmation au sein de l'antenne Sud d'Étampes
- l'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création
- Le relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, ...)
- L'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale.
- La sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours liées au régime auto-entrepreneur.
- L'accompagnement des partenaires de la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service
- L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi

A la demande des EPCI, des actions plus spécialisées pourront être rédigées sur des quartiers prioritaires après validation par le Bureau de notre capacité à délivrer les dites actions.

### **13. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Grigny et Viry-Chatillon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

**En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

**En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

☐ **En ce qui concerne le volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## 14. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS s'engage, au travers du CLS signé avec la préfecture et les villes, à favoriser la mise en œuvre à l'échelle du territoire local de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins. Le contrat prévoit la mise en œuvre de 3 objectifs stratégiques :

- Développer l'offre de soins, la coopération sur les prises en charge et l'accès aux droits.
- Consolider et développer la prévention et la promotion de la santé.
- Bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale.

De manière opérationnelle, l'ARS s'engage à :

- Maintenir dans la durée le soutien et le financement aux dispositifs et actions du territoire au travers du CLS, sous réserve des disponibilités budgétaires.
- Soutenir le développement de nouvelles structures de soins de premier recours.
- Mobiliser les partenaires de l'ARS pour attirer des professionnels de santé absents du territoire
- Soutenir financièrement, dans le cadre de la programmation en Prévention, les dossiers déposés par les acteurs locaux (institutionnels et associatifs) dès lors qu'ils sont en conformité avec les attentes formulées dans le guide à l'intention des promoteurs.

Autres engagements spécifiques de l'ARS :

- Habitat indigne : Dans le cadre de l'ORCOD de Grigny II, les services de l'ARS s'engagent à instruire les procédures prévues par le Code de la Santé Publique qui lui seront signalées par l'EPFIF sous réserve des prérogatives ARS, en respectant dans la mesure du possible les délais contraints, compte tenu des moyens disponibles.
- L'ARS développera une stratégie de lutte contre le développement des punaises de lit suivant un partenariat avec l'hôpital Avicenne et renforcera sa fonction de veille et de conseil.

- L'ARS appuiera un projet expérimental visant à pallier le manque d'orthophonistes sur le territoire. Au-delà, le développement de l'offre de soins constitue un axe prioritaire pour les partenaires du contrat de ville, comme cela est rappelé dans le volet santé du présent contrat faisant référence au contrat local de santé, ainsi que dans la partie 3, plan d'action 1.11 du volet Education.

## 15. Les engagements de la PJJ de l'Essonne

### Contexte / problématique

La prévention de la récidive est un axe majeur de la prévention de la délinquance, auquel le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a consacré une conférence de consensus au début de l'année 2013.

Le public mis en cause dans le cadre d'une procédure judiciaire ou condamné revient dans la grande majorité des cas sur son lieu de résidence d'origine. Ainsi environ 1800 mineurs ont été suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne en 2014 dont 98 % en milieu ouvert.

Les actions développées dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance s'inscrivent en complément de celles menées par le ministère de la Justice et de ses modalités d'interventions en la matière. La déclinaison sur le territoire essonnien consiste à mettre en place des actions de remobilisation sociale et professionnelle et d'accès à la citoyenneté.

Le public placé sous main de justice apparaît très souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : insertion, logement, santé, relations familiales et sociales, finances... ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion. La question du rapport à la loi et du respect du cadre judiciaire imposé représente une autre partie de la difficulté à surmonter et suppose une articulation étroite de l'ensemble des acteurs chargés du suivi social et éducatif avec l'autorité judiciaire et les forces de sécurité.

### Public cible :

Les actions mises en œuvre s'adressent à des mineurs connus de l'autorité judiciaire et faisant l'objet d'un suivi dans un cadre pénal. Il peut s'agir de primo-délinquants, mise en cause dans le cadre de procédures judiciaires pour la première fois ou encore de jeunes inscrits dans un parcours pénal (multirécidivants) pour lesquels des condamnations ont déjà été prononcées par un tribunal et qui ont pour certains déjà été incarcérés au moins un fois.

### Objectifs :

Il s'agit de développer les actions de prévention de la récidive portées par la protection judiciaire de la jeunesse en partenariat avec le secteur associatif et les magistrats du TGI d'Evry.

### Actions

**A l'égard des primo-délinquants**, différentes actions sont mises en œuvre dans un cadre judiciaire au titre de la réparation pénale (au sein des services des milieux ouverts de la PJJ et du secteur associatif habilité justice (APASO), du stage de citoyenneté (environ 6 stages sont mis en place chaque année à destination d'une douzaine de mineurs), de stage de formation civique (dans le champ de la prévention routière et des atteintes aux personnes).

Ces actions concernent principalement les domaines suivants :

- L'apprentissage de la citoyenneté : mesures permettant à des jeunes primo-délinquants de

mieux connaître les institutions et d'entrer en contact avec des représentants des forces de l'ordre, des services judiciaires, municipaux, associatifs, le barreau de l'Essonne, les sociétés des transports publics, les sapeurs-pompiers...

- La réalisation de petits travaux, de chantiers éducatifs de réparation supervisés par les institutions locales et notamment la PJJ : réparation directe ou indirecte au sein des services municipaux, d'un service policier ou associatif. Les unités d'insertion PJJ concourent au développement et à la mise en œuvre de ces actions.

**A l'égard des mineurs inscrits dans un parcours délinquant** et faisant toujours l'objet d'un suivi judiciaire, des actions sont déclinées notamment dans le cadre d'un service de milieu ouvert. Il s'agit notamment de déployer des mesures offrant des perspectives d'insertion aux mineurs placés sous protection judiciaire ou la mise en œuvre de peines alternatives à l'incarcération et d'aménagements de peine.

Ces actions concernent prioritairement les champs suivants :

- L'emploi et la formation professionnelle : actions visant à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes sous protection judiciaire ou main de justice : développement de conventions de stages découverte des métiers, relations avec les missions locales, support des ateliers d'insertion de la PJJ, conventions avec les partenaires de droits communs.
- Le maintien des relations sociales et familiales : actions favorisant l'implication et la responsabilisation des parents de mineurs ou de jeunes majeurs récidivistes.
- La santé : actions de prévention et favorisant l'accès aux soins : partenariat avec l'ARS, le Codes, l'association Je – Tu – Il, l'ANPAA...
- Le sport et la culture : actions de sport et de culture intégrées à une action de réinsertion globale avec une politique territoriale de ces actions à destination des mineurs, de construction de partenariat et de déclinaison des accords cadres nationaux. Ces actions sont également mises en œuvre dans le cadre des projets V.V.V en partenariat avec les services municipaux de la Jeunesse.
- L'accès au droit : mise en place d'actions collectives et individuelles au sein des services de la PJJ (milieu ouvert, hébergement, insertion) sur l'accès aux droits et la citoyenneté via notamment le partenariat avec l'APASO.

**A l'égard des mineurs détenus**, des actions sont déclinées également dans le cadre du suivi éducatif en détention. Il s'agit notamment de préparer la sortie d'incarcération, d'accompagner les sortants de détention dans leur démarche de réinsertion. Pour les jeunes détenus, le développement d'actions d'insertion professionnelle dans le champ de mesures judiciaires d'aménagements de peine est facilité par le biais de chantiers d'insertions bénéficiant à ce public et le développement d'actions de formation mises en place au sein de la détention (ex : CAP métiers du bâtiment) et dans une perspectives de poursuite du parcours professionnel à la sortie de prison en lien avec la Mission locale.

La mission éducative de la PJJ au sein de la détention des mineurs est organisée en un service.

Ces actions concernent prioritairement les champs suivants :

- Les actions d'hébergement de sortants de prisons ou de condamnés à une interdiction de séjours est à développer pour permettre qu'ils soient assurés en amont de la sortie de bénéficier d'un logement ou d'une prise en charge et d'un accompagnement social dans le cadre des dispositifs concernés. Les mineurs et jeunes majeurs détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis bénéficient d'entretiens avec un conseiller professionnel de mission locale conformément au protocole signé dans le cadre du C.I.V.
- Le maintien des relations sociales et familiales : actions favorisant le maintien des liens familiaux pour les jeunes incarcérés : mise en place d'un temps d'accueil des familles de mineurs détenus, soutenus par des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.
- La santé : actions de prévention et favorisant l'accès aux soins : partenariat avec l'ARS, le Codes, l'association Je – Tu – Il, l'ANPAA... et avec les partenaires locaux intervenant au sein de la détention.

- Le sport et la culture : mise en place d'activités socio-éducatives à destination des mineurs détenus avec des partenaires extérieurs ou portées par les professionnels de la PJJ.
- L'accès au droit : mise en place d'un Point Accès au Droit spécifique au sein du Centre de Jeunes Détenus de Fleury-Mérogis avec des actions individuelles et collectives

Les actions mises en œuvre dans le champ de l'insertion professionnelle sont tout particulièrement développées pour les mineurs. Elles s'appuient sur les dispositifs relevant du service public (emploi d'avenir, garantie jeune - le 91 est territoire expérimental, CIVIS...) en lien avec les mesures prises en la matière par le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 et en complément de l'action de formation et d'insertion professionnelle menées par les services du ministère de la justice (PJJ et SPIP)

#### ☐ **Pilote et partenaires impliqués :**

Les dispositifs de prévention de la délinquance, en ce qu'ils réunissent les principaux acteurs locaux de la sécurité, la justice, l'éducation ; l'action sociale, l'insertion professionnelle, les droits des femmes, les transports, le logement, l'entrepreneuriat... sont un cadre très adapté pour agir dans le domaine de la prévention de la récidive. La participation active de la PJJ aux instances locales de prévention de la délinquance est de nature à favoriser l'émergence d'actions partenariales sur cette thématique.

#### ☐ **Moyens :**

Financement par les crédits du Ministère de la Justice (PJJ), de la santé (ARS) et du FIPD.

#### ☐ **Prévention de la radicalisation :**

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation, la direction territoriale de la PJJ de l'Essonne bénéficie de la création d'un poste de référent en charge de la laïcité. Cet agent aura à développer des actions citoyennes avec les partenaires des différents contrats de villes et d'agglomérations.

Organisation d'expositions dans les établissements scolaires en s'appuyant sur l'outil créé par la PJJ « moi, jeune citoyen ».

Participation aux initiatives locales sur le volet justice des mineurs, soutien à la parentalité et actions de prévention de la récidive.

Concernant le secteur de milieu ouvert (UEMO de Juvisy-sur-Orge) de la PJJ qui couvre la zone géographique du contrat de ville de Grigny/Viry-Chatillon, un poste d'éducateur a été créé pour travailler en partenariat avec les acteurs du Contrat de Ville sur toutes les questions liées aux valeurs républicaines, à la laïcité et à la prévention de la radicalisation.

## **16. Les engagements de la Commission Départementale de l'Accès aux Droits**

Le CDAD s'engage à accompagner la labellisation du Pôle d'Accès aux droits de la ville de Grigny en Point d'Accès aux droits (PAD) dès 2015.

Le CDAD pourra prendre en charge les permanences du barreau, et apporter une aide financière en matière de droit du logement : droit des copropriétaires (entretiens individuels, mais également informations collectives), de droit du travail et de surendettement.

## **17. Les engagements de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre**

La convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère de la défense et celui des anciens combattants trouve tout à fait son application dans le volet « vivre ensemble et citoyenneté ». L'accès à la culture, à l'histoire, les rencontres intergénérationnelles peuvent être portées par l'ONAC et les associations patriotiques qui œuvrent à Viry-Chatillon et Grigny.

Dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale, la mairie de Grigny a déposé un dossier tendant à la labellisation de leur projet. Celui-ci s'étend de 2014 à 2018 avec plusieurs périodes : 2015 : les mouvements pacifistes et les résistances à la guerre, à partir de 2016 : Grigny au temps de la grande guerre avec, entre autres, projet de réalisation d'une exposition avec les écoles et les établissements scolaires de Grigny et mise en place d'un parcours de mémoire avec valorisation des poilus.

L'objectif annoncé de ce projet pluriannuel est de donner des repères pédagogiques, historiques et politiques pour le développement du vivre ensemble et de la citoyenneté. Il vise aussi à partager une culture commune constitutive de l'identité locale et reflétant la diversité de la population.

La ville de Viry-Chatillon propose un programme pluriannuel (2014-2015), piloté par le service des archives et proposant des projections de films, des expositions, des conférences, des spectacles, ainsi qu'un jeu d'enquête à destination des plus jeunes.

Le programme est décliné jusqu'à l'automne 2015.

Par ailleurs, l'école élémentaire Jules Verne de Viry-Chatillon va se rendre avec 50 élèves de CM1-CM2 à Verdun les 8 et 9 juin prochains, sur les lieux de mémoire. Ce travail pédagogique est préparé tout au long de l'année scolaire et servira de fil rouge pour diverses activités.

La mairie de Grigny fait participer les jeunes aux cérémonies patriotiques, par exemple le 27 (journée nationale de la Résistance) où les jeunes sont conviés à participer à un circuit en ville avec dépôts de gerbe aux endroits où sont fixées des plaques commémoratives et lecture du manifeste de Pierre Brossolette.

Pour toutes les actions mémorielles, l'ONAC est prêt à relayer l'information auprès des associations départementales et locales et à les mobiliser si nécessaire ; et à participer à la réflexion de tout projet ou initiative contribuant à rappeler les valeurs du vivre ensemble, de la citoyenneté et du devoir de mémoire.

Des expositions sont mises gratuitement à disposition des collectivités, associations, établissements scolaires.

## **18. Autres engagements de l'Etat (DDCS, DRAC, Prévention délinquance)**

La participation prévisionnelle attendue de l'Etat pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve des orientations des différentes lois de finances en cours.

- Maintenir une attention particulière sur les territoires dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités (villes et Agglo)
- Permettre à la MOUS de maintenir son effectif actuel cible pendant la durée du contrat

### ❑ Volet Educatif

- Maintenir le niveau de financement (valeur 2014) du Projet de Réussite Educative sur la durée du contrat, sous réserve des délégations de crédits et conformément aux données du CGET et justifié dès le 1<sup>er</sup> euro
- Maintien du soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Accompagner le territoire dans la mobilisation des entreprises au travers de la charte entreprises et quartiers

### ❑ Soutenir l'apprentissage du français pour les primo arrivants

Dans le respect des orientations 2015 de la direction générale des étrangers en France du 2 février 2015, soutenir les projets via le BOP 104 en encourageant les co financements via les fonds asile, migration intégration et le FSE pour les actions d'accès à la formation professionnelle.

### ❑ Soutenir le vivre ensemble et l'accès à la citoyenneté

- mise en place et soutien de formations à destinations des professionnels au contact des populations.
- favoriser sous réserve de projets cohérents la création de poste d'adulte relai
- soutenir le développement des conseils citoyens
- soutenir les actions qui contribueront à l'égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations et le vivre-ensemble

### ❑ Soutenir la vie associative

Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. Cela passe notamment par la sécurisation de leurs financements et la simplification des procédures administratives :

- mise en commun des formulaires de demande de subvention.
- La sécurisation des financements peut être envisagée par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs pour certaines associations structurantes.
- Créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets Une partie des enveloppes de chaque financeurs pourra être réservées en vue de financer des micros-projets dans les quartiers. Dans la mesure du possible l'utilisation de cette enveloppe fera l'objet d'une procédure administrative simplifiée.

### ❑ Plans territoriaux de lutte contre les discriminations

Provisionner à hauteur de 10 000 euros pour l'ingénierie (sous réserve validation du CGET)

### ❑ Soutenir la pratique du sport

Les conseillers d'animation sportive de la DDCS s'engage, sous réserve des financements et orientation du CNDS, à prioriser les financements disponibles dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport afin de soutenir les projets associatifs innovants.

L'union sportive de Grigny bénéficiera en 2015 d'un accompagnement privilégié et d'une étude personnalisée de leur demande de subvention.

Le plan « citoyens du sport » retenu par le comité interministériel de l'égalité et de la citoyenneté du 6 mars 2015 vise à permettre l'accès des jeunes qui en sont le plus éloignés à la pratique sportive. Pour ce faire, ce plan, développé dans la circulaire n° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville, prévoit :

- De soutenir l'offre d'équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés en réorientant des objectifs du CNDS : les crédits « équipement » du CNDS seront mobilisés prioritairement dans ces quartiers selon la nature des projets
- Un engagement des fédérations sportives

- De déployer le plan « apprendre à nager » par des investissements prioritaires du CNDS sur les piscines et par la promotion de l'apprentissage du savoir nager<sup>15</sup>

#### **☐ Service civique**

Dans le cadre du développement du service civique, un effort sera consenti sous réserve que les dossiers et projets soient éligibles pour promouvoir ce dispositif sur ces villes.

#### **☐ Peuplement** : Etre acteur de la mise en œuvre de l'objectif partenarial d'inversion du processus de spécialisation sociale :

Dès 2015, afin de favoriser dans les quartiers prioritaires un accueil des habitants du bassin de vie permettant une diversification des profils de ménages, l'Etat s'engage sur un pacte expérimental associant les bailleurs et plusieurs réservataires (Etat, villes, Conseil départemental et Conseil Régional) sur une durée de 6 mois renouvelable. Une évaluation des impacts sera effectuée à mi-chemin. Ce pacte s'appuiera sur une approche concertée des contingents et sur un travail collégial que les bailleurs et réservataires effectueront en amont de la commission d'attribution pour l'accès au logement social en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale. Dans la logique définie par le Comité Interministériel Education et Citoyenneté du 6 mars 2015, les partenaires du dispositif s'engageront à présenter des dossiers de demande de logement social à la commission d'attribution pour des ménages dont les ressources excèdent le seuil des bas revenus, avec pour objectif d'atteindre 80% de candidats répondant à ce critère. Le cadre opérationnel de cette expérimentation qui associera l'Etat, les collectivités et les bailleurs sera précisé par le GIP. Ce dernier après consultation des partenaires du dispositif, proposera dès fin octobre 2015 un processus et un calendrier de travail sous l'égide du Préfet pour l'égalité des chances permettant notamment de mesurer l'impact du dispositif sur l'occupation et la vacance. Ce pacte expérimental conçu pour infléchir la spécialisation s'entend sans préjudice de l'effort de logement dans d'autres communes de ménages dont les dossiers ne sont pas concernés par celui-ci. Dans le même esprit, concernant le quartier en veille l'Etat s'engage avec les autres réservataires à une vigilance particulière permettant, à l'appui notamment de l'état des lieux 2015, de déclencher une alerte. Ce processus qui s'entend à court terme prépare une deuxième étape en 2016 au travers des conventions partenariales qui définiront les objectifs de mixité sociale et les modalités de coopération entre bailleurs et titulaires de droits de réservation prévus par l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

#### **☐ Soutien à la culture (DRAC)**

En premier lieu, la DRAC est prête à accompagner sur la ville de Grigny la mise en place, suivant une logique de projet et de caractère pluriannuelle, deux dispositifs complémentaires et articulés entre eux promouvant la pratique musicale sur la commune :

- d'une part au travers une classe à horaire aménagé dont le projet « classe orchestre », qui sera soumis à son avis, fera utilement connexion entre plusieurs disciplines : musique – français et autres
- d'autre part au travers de classes chorales, avec une possibilité d'instrumentarium, touchant un socle d'enfants plus large et important (CM1 et CM2)

---

<sup>15</sup> L'ENF est un programme de formation des nageurs mis en place par différentes fédérations dont la fédération française de natation – FFN, réunies au sein du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques. Ce programme s'articule autour de trois étapes dans lesquelles l'enfant développe des compétences variées : le sauv'nage, le pass'sports de l'eau, le pass'compétition. Chacune de ces étapes est validée par un test dont la réussite est indispensable pour pouvoir passer à l'étape suivante. Les enfants nés à partir de 2004 devront validés toutes ces épreuves pour pouvoir participer ensuite aux compétitions du programme fédéral officiel

En second lieu, en support aux orientations culturelles du contrat de ville et le volet Vivre ensemble-citoyenneté, il sera proposé par la DRAC, en s'appuyant sur le diagnostic, la mise en place à Grigny, dès 2015 en préfiguration, du dispositif « Culture-Citoyenneté-Vivre ensemble » qui vise une action globale et pérenne sur 2016, 2017 et 2018, le portage de l'action étant confié à une association Grignoise. Cette démarche pluriannuelle sera définie au travers une convention territoriale et s'appuiera sur un comité de pilotage local.

#### ❑ **Accessibilité aux services**

L'Etat accompagnera le projet de labellisation du pôle de services du quartier Grande Borne-Plateau en Maison de services au public.

#### ❑ **Prévention de délinquance et tranquillité publique**

- Maintien des effectifs de Police Nationale dans les quartiers prioritaires
- Soutien des projets de développement locaux de la vidéo-protection et projets de prévention de la radicalisation, notamment au travers de la mobilisation du FIPD
- Améliorer la prise en charges urgences : permettre sur le territoire de Grigny, dans le bâtiment de la direction départementale de la sécurité publique, la prise des plaintes et des mains courantes au-delà des horaires de bureau et améliorer la qualité de l'accueil du 17 (effectuer une centralisation du 17)
- Lien population – jeunesse et citoyenneté : poursuivre les interventions et actions du délégué Police-Population sur le territoire et développer de nouveaux partenariats

## **19. Les engagements des bailleurs**

#### ❑ **Peuplement** : Etre acteurs de la mise en œuvre de l'objectif partenarial d'inversion du processus de spécialisation sociale :

- Dès 2015, les bailleurs signataires s'engagent à fournir, dans des conditions à préciser suivant l'expérience acquise dans le département, les données actualisées d'occupation de leur parc social, dans les quartiers prioritaires ou en veille, afin de permettre le diagnostic partagé et actualisé ou état des lieux, réalisé sous maîtrise d'ouvrage GIP, pour anticiper sur les futures stratégies intercommunales ; les données proviennent des enquêtes sur l'Occupation du Parc Social et sur le Supplément Loyer de Solidarité ; l'étude contribuera à la préfiguration d'une stratégie d'attribution, par quartier ou sous-quartier ou groupes d'immeubles supérieurs à 20 logements.
- Dès 2015, les bailleurs signataires s'engagent à favoriser dans les quartiers prioritaires un accueil des habitants du bassin de vie permettant une diversification des profils de ménages au travers un pacte expérimental de l'ensemble des réservataires signataires du présent contrat d'une durée de 6 mois renouvelable, une évaluation des impacts étant effectuée à l'issue de ces 6 mois. Ce pacte s'appuiera sur une approche mutualisée des contingents et sur un travail collégial que ces réservataires effectueront en amont de la commission d'attribution pour l'accès au logement social. Dans la logique définie par le Comité Interministériel Education et Citoyenneté du 6 mars 2015, , les réservataires s'engageront à présenter exclusivement des dossiers de demande de logement social à la commission d'attribution pour des ménages dont les ressources excèdent le seuil des bas revenus. Le cadre opérationnel de cette expérimentation qui associera l'Etat, les collectivités et les bailleurs signataires du présent contrat sera précisé par le GIP qui, après consultation des réservataires, proposera dès fin octobre 2015 un processus et un calendrier de travail sous l'égide du Préfet pour l'égalité

des chances permettant notamment de mesurer l'impact du dispositif sur l'occupation et la vacance. Ce pacte expérimental conçu pour infléchir la spécialisation s'entend sans préjudice de l'effort de logement dans d'autres communes de ménages dont les dossiers ne sont pas concernés par celui-ci. Dans le même esprit, les bailleurs dont le patrimoine se situe dans un quartier en veille s'engagent à une vigilance particulière permettant, à l'appui notamment de l'état des lieux 2015, de déclencher une alerte. Ce processus qui s'entend à court terme prépare une deuxième étape en 2016 au travers des conventions partenariales qui définiront les objectifs de mixité sociale et les modalités de coopération entre bailleurs et titulaires de droits de réservation prévus par l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

- Les bailleurs s'engagent à être partenaires de la mise en cohérence de la stratégie habitat des grands ensembles de logements sociaux avec la stratégie habitat sur Grigny 2 à construire avec l'ORCOD-IN.

#### **Gestion, urbaine et sociale de proximité (GUSP)**

Co-construire en 2015, en s'appuyant sur le GIP, avec l'Etat l'EPCI et les villes une convention de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour les quartiers prioritaires

#### **Préparation des NPRU**

- Participer à l'élaboration des projets urbains Grande Borne/Plateau et Pôle gare Grigny et s'engager dans le processus partenarial de mise en œuvre
- Participer à la finalisation du PSL

## **20. Les engagements de TICE**

#### **Les engagements généraux**

- Tice convient de dédier au Contrat de Ville une enveloppe financière spécifique susceptible d'abonder les projets transports des structures partenaires du Contrat de Ville sur appel à projet simplifié à nous retourner.
- Moyens humains : désignation de personnels référents « Communication », « Marketing », « Projets », « Prévention Sécurité » et « Développement social » sous la coordination du Responsable DU ou de son représentant (chargé de mission Stratégies de Proximité)
- Soutien matériel : aux associations par projet transport porté à hauteur de 500€ maximum par projet et par association
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

#### **Les engagements de Tice sur l'axe 2 du contrat : le pilier « urbain »**

- Accompagner les projets de rénovation urbaine aux côtés des maîtres d'ouvrage et des habitants jusqu'en 2020 ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication de proximité nécessaires pour accompagner les changements urbains et les changements Transports associés ;
- Pendant les travaux, réaliser des actions et des supports de communication visant à informer les habitants de modifications d'offre ou d'itinéraire pendant la période de transition ;
- Poursuivre les actions de partenariats avec les établissements scolaires en vue de sensibiliser les jeunes générations aux transformations de leur quartier et de leur impact sur le transport ;

- Concevoir et diffuser des supports auprès des habitants et des partenaires des quartiers concernés informant des améliorations des infrastructures Transport, de l'offre nouvelle et des tarifications adaptées aux habitants ;
- Renforcer le lien avec les partenaires relais et coproduction d'actions de communication ayant pour objectif l'appropriation par les habitants des évolutions Transport du quartier rénové ;
- Développement du dialogue avec les habitants et de leur participation dans le cadre des dispositifs de concertation existants ou à venir.

#### ☐ **Les engagements de Tice sur l'axe 1 du contrat : « Education et petite enfance »**

- Adaptation de l'offre Transport en fonction des événements culturels proposés par les collectivités ;
- Communiquer sur l'offre de transport permettant l'accès aux équipements culturels et sportifs ;
- Coproduction d'événements Sport/Transports ayant pour objectifs la promotion des bonnes pratiques, le civisme et les règles d'usages et d'utilisation du transport.

#### ☐ **Les engagements de Tice sur l'axe 1 du contrat : « Emploi »**

- Organiser autant que de besoin des sessions d'information et de sensibilisation aux tarifs sociaux tant en direction des publics usagers des transports en commun ;
- Accueillir cinq stagiaires de 3<sup>ème</sup> originaire du territoire annuellement ;
- Traitement des demandes d'emploi des personnes issues des quartiers en Politique de la Ville en partenariat avec la plateforme des vocations de Pôle Emploi à laquelle Tice est d'ores et déjà associée ;
- Communiquer sur l'offre de transport permettant l'accès aux zones d'activités ;
- Communiquer sur les tarifications permettant l'accès aux Transports Publics pour les trajets Domicile/Travail ou recherche d'emploi.

#### ☐ **Les engagements de Tice sur l'axe 1 du contrat : Vivre ensemble citoyenneté »**

- Poursuivre les actions engagées avec l'OFII jusqu'en 2020 ;
- Poursuivre le partenariat avec la Police Nationale concernant le CLJ et l'opération Polibus ;
- Poursuivre les actions de promotion et d'accompagnement pour l'obtention des titres sociaux de transport ainsi que les actions visant à favoriser la mobilité des habitants sur (et hors) du réseau de Transport ;
- Participation aux opérations de concertation et de mobilisation citoyenne organisées par les collectivités ou les partenaires du Contrat de Ville ;
- Poursuivre et amplifier la mobilisation et la participation citoyenne du « Club de la 402 au féminin » sur le territoire du Contrat de Ville avec le soutien des partenaires locaux.

#### ☐ **Les engagements de Tice sur la prévention de la délinquance et tranquillité publique**

- Développement des actions de gestion partagée (médiation Tice) en partenariat avec les forces de sécurité, les collectivités et les établissements scolaires, mais également concernant les phases de travaux relatives aux opérations de renouvellement urbain ;
- Relayer et coproduire des actions visant à prévenir les comportements à risque et favoriser les comportements civiques dans les Transports publics ;
- Poursuivre les actions conduites en matière d'accueil de mineurs suivis par la PJJ ;
- Poursuivre et accompagner les politiques de diagnostic et de mise en œuvre des attendus en matière de prévention situationnelle, dont la vidéosurveillance, permettant une sécurisation optimale du site propre.



# PARTIE V

---



Organisation pour  
la mise en œuvre  
et le suivi du contrat

# PARTIE V – ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CONTRAT

## **A. Gouvernance du contrat**

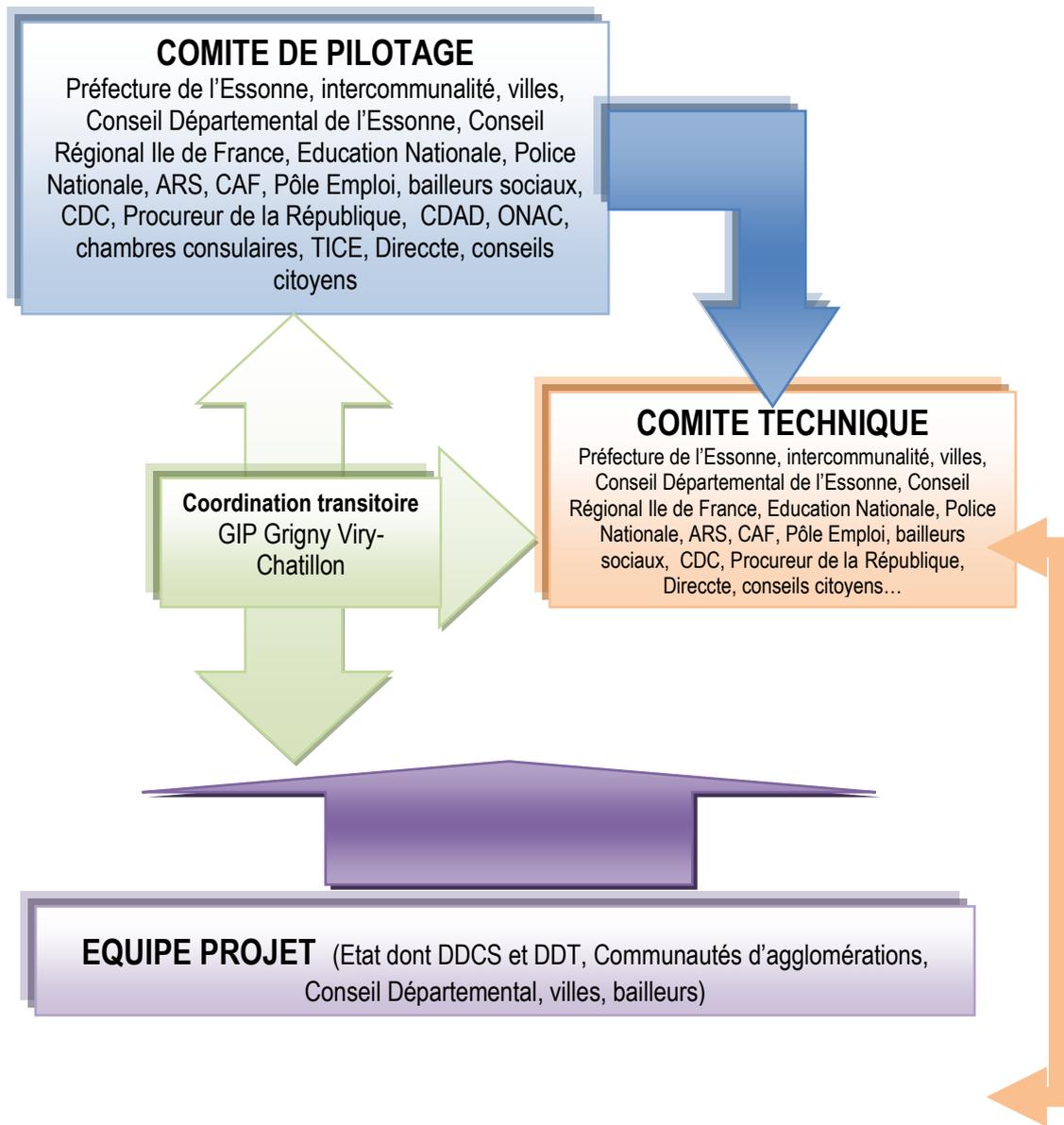
1. Le pilotage politique : les COPILS
2. Le pilotage technique : LES COTECH

## **B. La participation des habitants à la mise en œuvre du contrat**

1. Création d'un conseil citoyen unique sur chaque commune
2. Déclinaison par quartier ou par objet en fonction des enjeux
3. Les moyens en ingénierie

## **C. Modalités d'observation et d'évaluation**

# A. Gouvernance du Contrat



## 1. Le pilotage politique : les COPILS

Le pilotage politique du contrat de ville dans sa phase de mise en œuvre sera assuré par les représentants des parties signataires du présent contrat. Sont également invités en tant que de besoin à ce comité de pilotage l'Établissement Public Foncier d'Ile de France en sa qualité de pilote de l'ORCOD-IN, la Société d'Exploitation des Energies Renouvelables (SEER), société publique locale créée pour la mise en place de la géothermie, l'Administrateur provisoire du syndicat principal de la copropriété de Grigny 2.

Le rôle de ce comité de pilotage est de **veiller à la mise en œuvre globale du contrat en particulier le plan d'actions et les engagements des partenaires** figurant dans le présent contrat, qu'il s'agisse de la mobilisation du droit commun, mobilisation qui est une priorité de ce contrat ou, dans les quartiers prioritaires, de l'articulation de ce droit commun avec la politique de la ville qui interviendra à titre complémentaire.

**Le rôle du comité de pilotage s'agissant de la Politique de la ville mise en œuvre chaque année sur ce territoire, sera, en amont des décisions prises à chaque rentrée dans le cadre des « appels à projet », de définir une priorisation qui soit en cohérence avec les axes stratégiques et objectifs opérationnels du présent contrat** et de permettre d'assurer en particulier une continuité stratégique et d'actions phares. En outre, le comité de pilotage, sur la base d'un bilan annuel du contrat et de l'évaluation triennale, définit les ajustements éventuels.

**S'agissant du pilier urbain, le rôle du comité de pilotage sera de compléter et préciser les orientations retenues dans le présent contrat et le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain** en s'appuyant notamment sur les recommandations des études urbaines attendues en 2015 sur le pôle gare de Grigny et le quartier Grande Borne-Plateau de Grigny et Viry-Chatillon.

Le groupement d'intérêt public de Grigny et Viry-Chatillon (GIP) qui a été missionné pour piloter l'élaboration du contrat, poursuivra pendant la durée de sa mission l'animation et la coordination du contrat et donc l'organisation de ce comité de pilotage ; son Assemblée Générale prendra, pendant cette même durée, les résolutions formalisant les orientations débattues par le comité de pilotage, sans préjudice des délibérations à prendre par les instances des parties au contrat.

## **2. Le pilotage technique : LES COTECH**

Les mêmes partenaires seront mobilisés au plan technique dans ce comité, les directeurs et responsables des services compétents sur les champs du contrat ayant vocation à se réunir pour définir ou préciser les conditions de mise en œuvre du contrat présentées aux instances politiques visées plus haut. Le comité technique devra rendre compte à ces instances de l'avancement du programme d'actions. En outre, il validera le cahier des charges de l'évaluation prévue à mi-parcours.

Le comité technique pourra être élargi à d'autres partenaires selon les besoins.

Par ailleurs, des groupes de travail thématiques pourront être mis en place selon les besoins, notamment sur les enjeux transversaux comme par exemple l'égalité femme-homme.

# B. Une nouvelle démarche participative de co-construction du Contrat

## 1. La démarche du territoire s'est inscrite dans le cadre fixé par la loi Lamy

Elle s'assure de la convergence avec les autres dispositifs de la politique de la ville.

Suivant ce que prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, les objectifs de ce contrat de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale, permettant d'envisager l'évolution des quartiers décrits plus haut de façon élargie et cohérente avec leur territoire d'inscription et des ressources qu'il recèle. Par ailleurs, l'évolution de ces quartiers est envisagée de façon prospective à partir d'un projet de territoire qui se fonde sur une articulation entre les deux échelons et les évolutions possibles de l'intercommunalité. Pour ce faire, le Groupement d'intérêt Public de Grigny et Viry-Chatillon, choisi par le territoire comme outil de gouvernance pour l'élaboration du contrat de ville, a délimité avec ses membres institutionnels signataires de ce contrat :

- des orientations communes à l'échelle intercommunale, mobilisant des études communes, par exemple le projet urbain Grande-Borne/Plateau ou des objectifs concernant les parcours dans la vie éducative, sociale et professionnelle
- des objectifs opérationnels spécifiques à chacune des communes permettant le moment venu d'assurer la continuité de la programmation, quelle que soit la future intercommunalité.

Ce projet de territoire s'est constitué en plusieurs étapes mobilisant trois niveaux d'apports

- technique, au travers de groupes de travail thématiques associant les partenaires locaux (EPCI, communes, bailleurs, associations, et divers services de l'Etat), organisés par le GIP sous l'impulsion d'un comité technique
- participatif au travers d'ateliers avec les habitants menés à Grigny par la ville avec l'appui technique et logistique du GIP et au travers de la redynamisation des conseils de quartiers entreprise par la ville de Viry-Chatillon
- politique avec une gouvernance ajustée pour préparer le contrat et constituée d'un comité de pilotage réunissant les membres des comités de pilotage des politiques sociales et des membres du comité des pilotage des projets urbains, l'Assemblée Générale du GIP statuant sur les différentes étapes de production (avant-projet, calendriers)

Sept groupes de travail avec les partenaires et quelques habitants ont eu lieu. Ils ont permis d'une part d'actualiser les constats, et d'autre part, de définir des objectifs opérationnels prioritaires autour de deux axes stratégiques :

- Favoriser des parcours dans la vie sociale, éducative et professionnelle, porteurs d'émancipation, de réussite et de choix, en s'appuyant sur les ressources des habitants, du territoire et de son environnement.
- Promouvoir la diversité sociale dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique

dans un tissu urbain attractif et sécurisé.

Les sept groupes de travail ont été définis en fonction des thématiques qu'il a été convenu d'approfondir :

- ateliers santé
- atelier habitat et transition énergétique
- atelier ville mixte et durable
- atelier prévention de la délinquance et tranquillité publique
- atelier emploi et développement économique
- atelier vivre ensemble et citoyenneté
- atelier éducation et petite enfance

Ce contrat de ville permet d'actualiser d'autres documents de planification et en particulier les PLU et d'établir, grâce au plan stratégique local mené parallèlement, un état des lieux de la situation en matière de peuplement, constituant la base d'une observation de l'occupation sociale de l'habitat social et privé à mettre en place de façon pérenne.

Le présent contrat de ville s'assure en outre de la convergence des différents dispositifs dans le champ de la politique de la ville et de la cohésion sociale (CLSPD, CLS, GUP, PRE, MIPOP).

## **2. Les étapes d'association des habitants effectuées et leur développement projeté**

### **A Viry-Chatillon**

Un travail a été entrepris en ce sens avec la mise en place par la ville de commissions spécifiques et la réactivation du travail avec les comités de quartiers, que ce soit sur les quartiers prioritaires du Plateau ou sur le quartier des Coteaux de l'Orge qui est consacré comme quartier en « veille active » par le présent contrat telle que celle-ci est définie par la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014.

### **A Grigny**

En juin et juillet 2014, des groupes de travail thématiques animés par le GIP se sont réunis avec les partenaires et quelques habitants. Une première étape de co-construction du nouveau contrat a rassemblé plus de 200 personnes à Grigny en réunion publique. Elle a permis une forte mobilisation des citoyens Grignois. 10% des participants se sont inscrits alors pour rejoindre les groupes de travail. A la rentrée, la ville de Grigny a déposé au CGET le dossier de l'appel à projet « Bourse nationale d'expérimentation en faveur de la participation des habitants » tandis que les Grignois étaient à nouveau invités cette fois à des « Ateliers participatifs - Agir ensemble pour mieux vivre ensemble » au Centre de la vie sociale dans le quartier de la Grande Borne.

Une soixantaine de personnes se sont réparties pour travailler dans six ateliers dont 3 concernaient des thématiques territorialisées : Comment mieux vivre ensemble à la Grande Borne ? Comment mieux vivre ensemble à Grigny 2 ? Comment mieux vivre au Village ? Les thématiques de 3 autres ateliers étaient : Quelles sont les conditions pour bien grandir et se développer à Grigny (Petite Enfance et Enfance) ? Quelles sont les conditions pour construire sa vie quand on est de Grigny (Jeunes 17-29 ans) ? Quelles sont les conditions pour bien vivre à Grigny (adultes) ?

## ***A Grigny et Viry-Chatillon des expériences à poursuivre et développer***

La participation des habitants est un vecteur essentiel de l'appropriation de sites ou d'espaces publics par les habitants et des éléments de patrimoine. A titre d'exemple, il pourra être entrepris la réalisation de micros projets participatifs autour de la réhabilitation des œuvres d'art de la Grande, de l'aménagement des espaces publics (jardins, ....)

Cette appropriation qui participe du développement social urbain, du lien social et d'une culture de quartier est un objectif clé qui permettra de prolonger la dynamique existante :

- soit au travers de la mobilisation des services communautaires et municipaux ou d'associations locales travaillant avec les habitants dans une logique de « co-construction » ;
- soit au travers d'initiatives propres des habitants soutenus par des moyens financiers ad hoc ; un fonds de participation des habitants sera mis en place à cet effet.

Persévérer dans les actions existantes d'appropriation de l'espace public (cf. les expériences de jardins), permettra d'assurer la continuité et surtout le développement d'actions améliorant le cadre de vie et le quotidien des habitants.

### **3. L'évolution des modes participatifs sur le territoire**

La nécessité de renouveler les instances et formes de concertation est un constat partagé tant par les collectivités locales (villes, agglomération Les Lacs de l'Essonne, Conseil Départemental) que par l'Etat (Préfecture, directions départementales), le groupement d'intérêt public de Grigny et Viry-Chatillon, les associations présentes et les habitants demandeurs d'une implication constructive dans la vie des quartiers.

Dans la perspective de construction des conseils citoyens définie par le présent contrat, la mobilisation des habitants est renforcée et élargie en capitalisant les expériences déjà vécues et en créant des passerelles entre les instances existantes.

Le constat a été fait par chacune des villes, à Grigny comme à Viry-Chatillon, de l'existence de certaines instances pérennes et expérimentées :

- A Viry-Chatillon : comités de quartiers, commissions spécifiques et réunions thématiques en fonction des projets ;
- A Grigny : conseils de voisinage, conseils consultatifs des habitants, conseils des collégiens, associations des locataires et, en fonction des projets, ateliers de concertation autour des projets de rénovation urbaine (résidentialisations, espaces publics, projets de transport en commun...), initiatives habitants (jardins partagés), balades urbaines, etc.
- Action commune : les « ateliers de l'avenir » sur la thématique santé pour les habitants de la Grande Borne avec un apport de professionnels extérieurs (Institut Renaudot)

Toutefois cet état des lieux a révélé une dispersion de ces instances et de leurs participants justifiant une nouvelle étape à franchir pour les fédérer et créer une dynamique citoyenne autour du projet décliné dans le contrat de ville.

L'enjeu du renouvellement des instances de démocratie locale est que les habitants et acteurs des quartiers puissent apporter leur expertise d'usage comme ils ont commencé à le faire avec l'élaboration de ce contrat dans la mise en œuvre de celui-ci.

La préfiguration du conseil citoyen qui est à l'œuvre fédèrera et mobilisera les habitants et acteurs autour des enjeux du « Agir Ensemble » à travers la co-construction des projets de renouvellement urbain et du contrat de ville. Elle se déroulera en trois temps : capitalisation des instances et mobilisation des habitants et acteurs, initiatives citoyennes, formation et élaboration du conseil citoyen indépendant.

De plus, conformément à la loi du 21 février 2014 des maisons du projet seront mises en place sur chaque quartier en renouvellement urbain afin de permettre la co-construction du projet

Les conseils citoyens tels que prévus par la loi Lamy seront mis en place au plus tard avant fin 2015. Des moyens de fonctionnement seront alloués par la mobilisation de crédits de la politique de la ville.

#### **4. Les moyens de communication à mobiliser**

L'évolution de la communication dès 2015, se traduira par une forte orientation vers les habitants qui ont demandé dans les groupes de travail du contrat de ville une information à la fois plus accessible et mieux diversifiée. Le GIP est chargé par ses membres de rechercher les financements nécessaires. Une communication adaptée sera développée en direction des copropriétaires de Grigny 2 bénéficiaires des mesures exceptionnelles tant du nouveau plan de sauvegarde arrêté par le Préfet le 26 août 2014 que du dispositif de solidarité nationale que constitue l'Opération de Requalification de Copropriété Dégradée d'intérêt national.

Par ailleurs, afin notamment de poursuivre le travail de concertation et de communication sur les projets d'aménagement de l'espace public, autour des travaux et des futurs usages des espaces publics majeurs dans le quartier Grande-Borne Plateau (places, voirie, espaces verts...) des outils de communication seront mobilisés et un soutien aux initiatives habitantes et participatives sera apporté.

## C. La participation des habitants à la mise en œuvre du Contrat

Le travail de co-construction du contrat de ville avec les habitants a permis d'amorcer sur Grigny une préfiguration du conseil citoyen. Ce travail a capitalisé les expériences participatives antérieures tout en posant le principe de passerelles à créer entre ces instances et de renouvellement de ces instances. Sur Viry-Chatillon une réactivation préalable des instances existantes dans les quartiers s'est avérée nécessaire. Elle a été amorcée en février 2015 dans le même esprit avec la mobilisation des habitants du Plateau sur le thème du positionnement du quartier dans le nouveau programme de renouvellement urbain, le présent contrat définissant suivant un calendrier différent le même mode opératoire conforme à la loi avec la création d'un conseil citoyen.

Etant donné la spécificité du territoire et les futures intercommunalités qui se dessinent, le présent contrat prévoit un conseil citoyen unique par commune garantissant la cohérence des projets sur le territoire de la ville, ce conseil citoyen pouvant être décliné par quartier, voire par objet en fonction des enjeux.

### 1. Création d'un conseil citoyen unique sur chaque commune

#### *a) Cadre*

Il sera fait application des principes fixés par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui devront permettre d'élargir la participation des habitants à des publics habituellement éloignés de la vie sociale professionnelle et citoyenne, notamment les jeunes, les femmes et les personnes isolées, et aussi à des personnes et des collectifs les plus éloignés des instances de concertation classiques.

#### *b) Missions et principes*

- a) L'objectif du conseil citoyen, obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville et associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville, est de « confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants au côté des acteurs institutionnels et la présence de représentants dans toutes les instances de pilotage y compris des projets de renouvellement urbain, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants » et en facilitant la communication de ses travaux aux différents acteurs du contrat de ville.
- b) La constitution et l'action des conseils citoyens s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité et aussi de souplesse, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité et de citoyenneté.

### **c) Mise en place**

Chaque conseil citoyen est composé de deux collèges.

- a) un collège d'habitants : au moins à 50%, tirés au sort sous la responsabilité des partenaires et dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et des différentes composantes de la population.  
Le tirage au sort a lieu à partir de sources existantes et d'une liste composée de volontaires. Une liste complémentaire est prévue en cas de désistement.
- b) un collège de représentants des associations, des collectifs d'habitants et des acteurs locaux : constitué sur le principe du volontariat et à l'issue d'un appel à candidature. Les associations telles que les associations de locataires, de commerçants, les associations de parents d'élèves, les collectifs citoyens, peuvent faire partie de ce collège.
- c) Reconnaissance du conseil citoyen par un arrêté du préfet : après consultation des maires et du président de l'EPCI, le préfet reconnaît la composition des conseils citoyens par un arrêté

### **d) Deux statuts possibles pour le conseil citoyen**

- a) Constitué en association avec la capacité à gérer un budget propre, à contractualiser avec les acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement,, à solliciter des partenariats financiers pour la mise en place de projets locaux
- b) Porté par une personne morale préexistante à laquelle le préfet accorde la qualité de structure porteuse

### **e) Règles internes et rapports avec les pouvoirs publics**

- a) Règles internes : un règlement intérieur ou une charte doit être adoptée à la majorité des 2/3 des membres. Elle s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville et précise son rôle et les modalités d'organisation et de fonctionnement : désignation d'un bureau, coordonnateurs en charge de l'organisation des travaux, séances plénières, commissions restreintes etc.
- b) Rapports avec les pouvoirs publics : modalités de participation des membres du conseil citoyen aux comités de pilotage, nombres de représentants des membres issus des deux collèges, conférences inter conseils citoyens de l'intercommunalité « Synthèse des travaux », association à l'évaluation du contrat de ville et à toutes les étapes du projet de renouvellement urbain

### **f) Moyens et formation**

- a) Aide au démarrage : accompagnement et mobilisation par les représentants de l'Etat, les collectivités et leurs groupements pour communiquer sur ce dispositif, organiser le tirage au sort, les premières réunions
- b) Mise à disposition d'un lieu dédié qui peut être « la maison du projet »
- c) Allocation de moyens de fonctionnement dédiés pour les dépenses inhérentes à l'organisation des réunions, aux frais de déplacement vers les instances de pilotage, aux outils de communication etc. soit par un financement public (enveloppe dédiée du contrat de ville, droit commun via des subventions ou appels à projets, Fonds de participation des habitants) soit par un appel au mécénat en tant que personne morale. Dotés d'un statut les autorisant à gérer un budget propre et à contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux, les conseils citoyens peuvent avoir la gestion d'un fonds participatif en plus de leurs budgets de fonctionnement.

## **g) Accompagnement et Formation**

- a) Mise à disposition d'information et d'expertise : communication systématique des informations et documents relatifs à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville au Conseil citoyen en capacité de solliciter l'expertise de personnalités extérieures, d'entretenir un dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels dans la perspective de faire de « la maison du projet » un lieu permanent d'échange.
- b) Formation 1) des habitants et des associations des habitants : actions de formation des membres du Conseil citoyen par *les Centres de ressources* en appui pour favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage dans la prise de décision 2) des acteurs institutionnels aux dynamiques participatives : formation dédiée aux équipes de l'Etat en charge de la nouvelle contractualisation par le CGET; stratégie de formation impliquant les salariés publics et associatifs du territoire et les élus; formation des animateurs des structures d'appui de la démarche des Conseils citoyens
- c) Animation et soutien à la démarche : en réunissant les conditions d'émergence du conseil citoyen pour garantir un équilibre lors de la phase préparatoire et de la mise en place : binôme possible : délégué du préfet et chef de projet municipal, adultes relais, volontaires en service civique et en coordonnant et en animant le conseil citoyen par des tiers neutres bénéficiant de formations spécifiques et en capacité de mobiliser les habitants et de favoriser leur expression en soutenant l'élaboration et la mise en place concrète de projets

## **h) Calendrier**

Le calendrier prévisionnel de mise en place des conseils citoyens prendra le temps du dialogue nécessaire avec les habitants, co-acteurs de cette mise en place, l'objectif visé étant le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

## **2. Déclinaison par quartier ou objet en fonction des enjeux**

L'enjeu du renouvellement des instances de démocratie locale étant notamment de permettre aux habitants et acteurs des quartiers d'apporter leur expertise d'usage, une déclinaison du conseil citoyen à l'échelle des quartiers, notamment dans les quartiers prioritaires ou en veille, mais non exclusivement dans ces quartiers, s'avère nécessaire.

La co-construction des projets que doit permettre le conseil citoyen implique en effet un pouvoir d'initiative et de proposition des habitants qui se conçoit notamment à une échelle de proximité suffisante, tirant ainsi les leçons des constats faits par les habitants au moment de l'élaboration du contrat du défaut sinon d'information du moins d'accessibilité à l'information et au dialogue dans les domaines intéressant le cadre de vie et les parcours des citoyens dans leur vie éducative, sociale et professionnelle.

### 3. Moyens en ingénierie

Pour la mise en œuvre pérenne du futur conseil citoyen dans chacune des communes, chaque commune mobilisera des moyens de fonctionnement dédiés.

Eu égard à l'importance du dispositif à mettre en place et surtout pour permettre de faire vivre ce conseil de façon continue tout au long du contrat, la commune de Grigny prévoit au niveau de l'animation et de la coordination la création d'un poste équivalent temps plein réparti comme suit :

- 0,5 ETP : fonctionnement et coordination du conseil citoyen et de ses déclinaisons
- 0,5 ETP : fédération, fonctionnement et coordination des dispositifs de participation existants et confrontation des pratiques

La commune de Viry prévoit la mobilisation de compétences internes.

Afin de traduire effectivement dans les faits l'objectif de renouvellement des pratiques et d'élargissement de la participation à des publics qui en sont habituellement éloignés, des ressources extra-municipales pourront être mobilisées.

Il pourra ainsi être fait appel à des associations ou prestataires spécialisés, tels que : *VoisinMalin*, association dont la mission est l'émergence de réseaux d'habitants-leaders positifs, les Voisins, en les salariant et en les formant ; *ATD Quart Monde* qui forme des acteurs à des compétences pour solliciter et soutenir la participation des personnes en situation de pauvreté à des actions de croisement des savoirs ; *Université Populaire des Parents (UPP)* de Grigny, des parents-habitants des quartiers de Grigny, riches d'une diversité culturelle et linguistique qui sont impliqués dans la dynamique locale pour une vraie place des parents dans l'école et la cité, le droit à la parole et le respect de la diversité ; *Des traducteurs*, intervenant déjà sur le territoire

## D. Modalités d'observation et d'évaluation

### *Observatoire urbain et social*

Le GIP assure la maîtrise d'œuvre de l'observatoire urbain et social.

En ce qui concerne l'observatoire social, une grille des indicateurs de suivi et de résultats devra être élaborée en s'appuyant sur les données mobilisées à l'occasion de l'élaboration du contrat de ville (indicateurs des conventions interministérielles et indicateurs complémentaires des partenaires CAF, ARS, Conseil Départemental...). **Des données complémentaires devront être établies en particulier concernant la mesure du droit commun en s'appuyant sur les indicateurs en cours de constitution par l'observatoire national de la politique de la ville.**

La collecte et l'analyse des données de l'observatoire s'organisent à trois échelles :

- le département, afin de mesurer l'évolution des écarts avec l'environnement
- les deux communes,
- les quartiers prioritaires.

En ce qui concerne l'observatoire urbain, un état des lieux sur le peuplement sera effectué dès 2015.

Les services de l'Etat concernés s'engagent à communiquer au GIP de Grigny et Viry-Chatillon des données actualisées.

### *Bilan annuel*

Elaboré par le GIP de Grigny et Viry-Chatillon en lien avec l'équipe projet, le bilan annuel sera présenté au comité de pilotage et au conseil d'administration du GIP. Il comportera à minima :

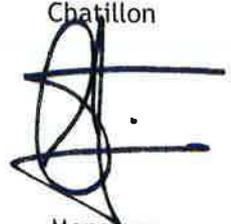
- un rapport d'observation sur les évolutions sociales et urbaines du territoire et des quartiers prioritaires,
- un bilan des actions mises en œuvre au titre de la programmation du contrat de ville,
- le suivi du respect des engagements des partenaires au titre de leurs compétences de droit commun.
- Un bilan financier des engagements, dont le format sera établi en 2015

### *Evaluation*

Le Contrat de ville de Grigny et Viry-Chatillon fera l'objet d'une évaluation partagée en 2018. Cette évaluation devra permettre d'ajuster les orientations stratégiques et opérationnelles, ainsi que les modalités de son pilotage et de son suivi, pour la période 2018-2020.

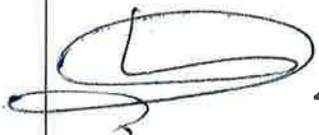
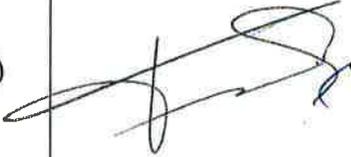
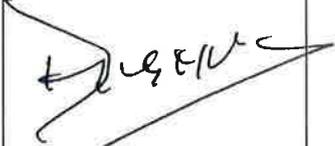
L'évaluation pourra être confiée à un prestataire extérieur, sous maîtrise d'ouvrage du GIP. Sur proposition de l'équipe projet le comité technique validera un cahier des charges précis.

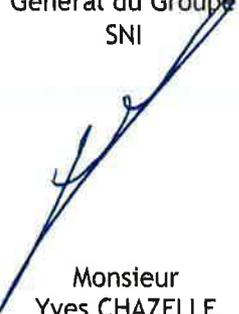
Fait à Evry le 15 décembre 2015

<p>M. le Préfet de l'Essonne</p>  <p>Monsieur Bernard SCHMELTZ</p>	<p>M. le Président de la CA « Les Lacs de l'Essonne »</p>  <p>Monsieur Laurent SAUERBACH</p>	<p>M. le Maire de Grigny</p>  <p>Monsieur Philippe RIO</p>	<p>M. le Maire de Viry-Chatillon</p>  <p>Monsieur Jean-Marie VILAIN</p>
---	---	--	--

<p>M. le Président du Conseil Régional Ile de France</p>  <p>Monsieur Jean-Paul HUCHON</p>	<p>M. le Président du Conseil Départemental de l'Essonne</p>  <p>Monsieur François DUROVRAY</p>	<p>M. le Procureur de la République d'Evry</p>  <p>Monsieur Eric LALLEMENT</p>	<p>M. le Recteur de l'Académie de Versailles</p>  <p>Monsieur Pierre-Yves DUWOYE</p>
--	--	---	--

<p>Mme la Présidente du Comité Départemental d'Accès aux Droits,</p>  <p>Madame Nicole JARNO</p>	<p>Mme le Directeur Général de la C.A.F de l'Essonne</p>  <p>Madame Christine MANSIET</p>	<p>M. le Contrôleur Général Directeur départemental de la sécurité publique</p>  <p>Monsieur Luc-Didier MAZOYER</p>	<p>M. le Délégué territorial de l'A.R.S</p>  <p>Monsieur Michel HUGUET</p>
---	--	---	---

<p>Mme la Directrice territoriale de Pôle Emploi Essonne</p>  <p>Madame Anne-Marie BARBEAU</p>	<p>M. le Délégué territorial de la DIRRECTE 91</p>  <p>Monsieur Marc BENADON</p>	<p>M. le Directeur Interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations d'île de France</p>  <p>Monsieur Régis PELISSIER</p>	<p>M. le Président de la C.C.I de l'Essonne</p>  <p>Monsieur Philippe LAVIALLE</p>
---	---	--	---

<p>M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne</p>  <p>Monsieur Laurent MUNEROT</p>	<p>M. le Directeur Général d'OPIEVOY</p> <p>P/</p>  <p>Monsieur Arnaud LEGROS</p>	<p>M. le Directeur départemental d'Immobilier 3 F</p>  <p>Monsieur Pierrick BOUTELEUX</p>	<p>M. le Directeur Général du Groupe SNI</p>  <p>Monsieur Yves CHAZELLE</p>
--	--	--	--

<p>Mme la Directrice Générale du GIE du Groupe Logement Français</p>  <p>Madame Frédérique JAUBERT</p>	<p>M. le Directeur Général de Logirep</p> <p>P/6</p>  <p>Monsieur Christian GIUGANTI</p>	<p>Mme le Directeur Territorial de France Habitation</p>  <p>Madame Laurence LIMBOURG</p>	<p>Mme le Directeur Général d'Emmaüs Habitat</p>  <p>Madame Nelly LORDEMUS</p>
--	---	--	--

M. le Directeur  
Général de la Société  
des Transports  
Intercommunaux  
Centre Essonne



Monsieur  
Patrick MUNSCH

